

Figures d'Histoire
tragiques ou mystérieuses

ÉMILE GABORY

LE MEURTRE
DE
GILLES DE BRETAGNE

1450

TROISIÈME ÉDITION

Librairie académique PERRIN et C^{ie}

**LE MEURTRE
DE GILLES DE BRETAGNE**

DU MÊME AUTEUR

A LA MÊME LIBRAIRIE

La Révolution et la Vendée, 3 volumes. *Couronné par l'Académie française.*

Napoléon et la Vendée. *Couronné par l'Académie française.*

Les Bourbons et la Vendée. *Couronné par l'Académie française.*

Les Enfants du Pays Nantais et le XI^e Corps d'Armée, 1914-1919. Préface du maréchal Foch. Un volume grand in-quarto de 560 pages.

L'œuvre comprend, en outre, trois volumes de textes communaux. Le tout : 2.500 pages environ. *Couronné par l'Académie française.*

La Vie et la Mort de Gilles de Raiz, dit, à tort, **Barbe-Bleue.**

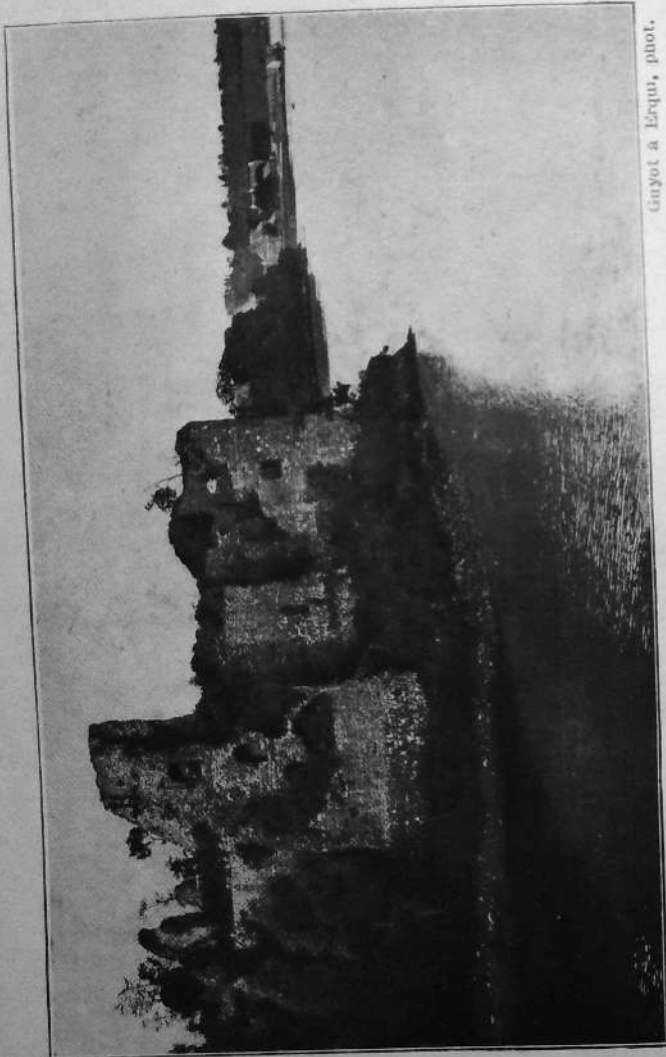
Pour paraître :

L'Angleterre et la Vendée (2 volumes).

En préparation :

La Duchesse en sabots : Anne de Bretagne.

Un Foyer Mystique Breton puissant : Sainte-Anne-d'Auray.



Cinyot à Erquy, phot.

LE CHATEAU DE GILLES DE BRETAGNE
au Guffido (Côtes-du-Nord)

FIGURES D'HISTOIRE TRAGIQUES OU MYSTÉRIEUSES

ÉMILE GABORY

LE MEURTRE
DE
GILLES DE BRETAGNE

1450

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
PERRIN ET C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1929

Tous droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays.

*Il a été tiré
cinquante exemplaires numérotés
sur papier vergé des Papeteries Lafuma.*

Copyright by Perrin et C^o, 1928.

PRÉFACE

EXISTE-T-IL UN SÉPARATISME BRETON ?

La Révolution, dans un but d'unification nationale, tenta de donner aux provinces un même visage ; elle leur mit, comme au personnage de Louis XIV, un masque de fer sur la figure, afin qu'on ne pût les reconnaître les unes des autres. Résultats incomplets : derrière ces masques uniformes, on distingue les traits de l'Anjou, de la Normandie, de la Provence...

C'est à cause de leur passé, de leurs monuments anciens, de leurs costumes sur le déclin que les étrangers visitent aujourd'hui et admirent ces provinces. La langue, les aspirations, les souvenirs, les mœurs — l'âme en un mot — a survécu. Le masque ne l'a pas étouffée.

Aucune de ces provinces n'a mieux résisté que la Bretagne. Elle cède sur certains points, mais

lentement. On a assisté dans le courant du siècle dernier à une véritable résurrection de sa personnalité intellectuelle et morale. Ce fut toute une éclosion de poètes et d'écrivains nettement bretons : Châteaubriand, Renan, Lamennais, Brizeux, Turquety, Souvestre, La Villemarqué, Boulay-Paty, Hippolyte Lucas, Paul Féval, etc. ; près de nous Le Guyader, Botrel, pour ne citer que les plus connus. Le mouvement se poursuit. Jamais la Bretagne ne posséda autant de revues, de bulletins ; jamais autant de poètes. Des sociétés ne cessent de naître, de militer pour la conservation et l'individualité bretonne : l'Union Régionaliste bretonne ; la Fédération Régionaliste, scission libérale de l'Union ; Unvaniez Yaouankiz Breiz (Union de la Jeunesse Bretonne) ; Bleun Brug (Fleur de Bruyère) ; le Gorsedd de Druides, Bardes et Ovates de la Petite-Bretagne ; le Consortium Breton... Toutes ces sociétés affirment la volonté de maintenir la Bretagne historique et traditionnelle et d'empêcher la disparition de sa langue, menacée par l'hégémonie centralisatrice.

« Il est certain, disent-elles, que tous les régimes qui se sont succédé depuis la Révolution ont fait une guerre plus ou moins ouverte à la langue bretonne. » Les protestations de Luzel, aux alentours de 1865, les démarches du Groupe parlementaire pour la défense des intérêts bretons, auprès du ministre de l'Instruction Publique, en 1909, ne purent aboutir à l'autorisa-

tion de l'enseignement du breton dans les écoles primaires et secondaires.

Le ministre de l'Instruction Publique, — c'était alors M. Doumergue — répondit que « l'enseignement du breton favoriserait les tendances séparatistes. » Seule resta admise la chaire du celtique à la Faculté des Lettres de Rennes. La revue *Ar Bobl* entreprit une enquête sur le séparatisme ainsi évoqué, et l'une des personnes interrogées, M. Le Roux, répondit : « Le séparatisme breton est bel et bien existant ; M. Doumergue ne s'est point trompé... Qu'on le veuille ou non, c'est donc là un fait positif, la Bretagne, après trois cents ans de soi-disant union avec la France, est encore, affirme un ministre français, un pays si différent du conquérant et si peu conquis qu'il est prêt à saisir sa liberté à la moindre occasion... Il n'y aura pas de billevesées patriotiques françaises qui tiennent contre l'intérêt immédiat, et l'intérêt de la Bretagne est d'être indépendante¹. »

Vint la guerre ; les Bretons firent largement leur devoir.

La guerre passa ; elle n'effaça rien dans les cœurs. Le Gouvernement resta aussi obstiné à refuser l'enseignement de la langue bretonne que les Bretons à le réclamer.

En 1925, une circulaire du ministre de l'Instruction Publique, M. de Monzie, mit le feu aux

1. *Ar Bobl*, 4 décembre 1909.

poudres. Ce document traitait malencontreusement le breton de patois et renouvelait l'interdiction de son emploi dans les écoles primaires. Il déclencha une bourrasque, qui, partie du Congrès de l'Union Régionaliste Bretonne, réunie à Paimpol, alla souffler jusque sur les bancs de la Chambre et du Sénat. On entendit des discours chargés d'électricité.

Une autre cause rend les provincialistes particulièrement nerveux : la menace que fait peser sur l'unité de la province le régionalisme. Celui-ci, en effet, se propose de rattacher les départements entre eux, non pas selon l'ancien cadre géographique de la province, mais conformément à des exigences nouvelles, nées du percement des routes, de l'orientation des voies ferrées, d'affinités commerciales et d'une sorte d'application de la loi de l'attraction universelle suivant laquelle les villes s'attirent en raison de leur puissance : Rennes rayonne sur une partie de la Bretagne, Nantes sur une autre. Toutes deux rangent également dans leur sphère d'influence des départements nullement bretons.

La formation révolutionnaire des départements respecta à peu près le cadre de la province ; le régionalisme couperait la Bretagne par moitié ; Rennes et Nantes deviendraient les têtes rivales de deux régions.

Emue d'une telle éventualité, la revue l'Herminette lança, au mois d'octobre 1920, un referen-

dum qui recueillit un nombre énorme d'adhésions au principe de l'intégralité du territoire breton. Un congrès tenu à Rennes n'a pu concilier les deux aspirations divergentes, les unes tournées vers le passé ; les autres vers l'avenir.

Peut-être serait-il facile, pourtant, de donner satisfaction à ces deux doctrines adverses ; — il semble même qu'en haut lieu on veuille maintenant entrer dans cette voie — en se bornant à un régionalisme agricole, économique, industriel... ; en ne visant pas à l'inquiétante région administrative. On laisserait les Chambres de Commerce se grouper entre elles selon la nature des intérêts en jeu. Le département perdrait de son importance et le provincialisme s'accommoderait fort bien de semblables divisions aux frontières mouvantes et modifiables, selon qu'elles seraient agricoles, industrielles ou maritimes.

Cependant, de ce cliquetis d'idées, de ces discussions irritantes sur des questions linguistiques, sur des réformes administratives, discussions où des forces opposées, spirituelles et matérielles, se combattent, de cette soif de changement, de ce manque d'air qu'éprouvent les poumons, en un pays trop centralisé, le chaos est né dans certains cerveaux. Des partisans outranciers de la province se sont précipités aux extrêmes, ont adopté cet état d'esprit que, déjà en 1909, M. Doumergue qualifiait de séparatiste. Pour qui connaît l'âme bretonne, si impulsive, si

frémissante, si exaltée, rien d'étonnant à cela.

On a vu surgir du fond des siècles écoulés des haines de races. On a entendu des paroles surprenantes. Dans une Anthologie des Poètes bretons, due à M. Le Mercier d'Erm et préfacée par Anatole Le Braz, qui n'en avait pas lu les pages, puisqu'il data ce qu'il écrivit d'Hillecrest, en Kentucky, 22 mai 1918, il est facile de relever des passages comme les suivants, la plupart en langue bretonne¹.

Un auteur s'adresse à la France :

Ton contact infamant n'a point changé ma race ;
Mes enfants sont toujours dignes de leurs aïeux !

Un autre interpelle plus spécialement et de façon assez curieuse les Parisiens :

Cœurs de lapins, cerveaux taris,
Fêtards à la sève inféconde
Qui, parce qu'ils sont de Paris,
S'imaginent régir le monde.

Une quatrième, avec regret, constate que la Bretagne livre autre chose que son or :

La France dépeuplée impose un joug pesant aux enfants des Bretons dont elle prend le sang. Mais nous gardons au cœur l'amour de la Patrie.

1. A. LE BRAZ, toutefois, connaissait le sens général de l'ouvrage. « Je sais, dit-il à l'auteur, des Bretons qui vous reprocheront amèrement de m'avoir demandé cette préface ; j'en sais d'autres qui ne me pardonneront pas de l'avoir écrite. Vous ne vous en êtes pas soucié ; j'avoue que je m'en soucie encore moins. »

Tout cela, proclament-ils, c'est le passé, il faut que la Bretagne se libère : « Deviendrons-nous tous Anglais ou Français ? »

« Les menaces prodiguées aux Bretons par les Français, déclare un autre, font frémir le sang dans nos veines. Beaucoup de gens en Bretagne sont prêts à s'insurger contre la France, comme au temps passé. » — « Oui, affirme un prophète, les luttes d'autrefois recommenceront entre la race française et la race bretonne : c'est la vie et la mort qui sont aux prises.

Plusieurs appellent aux armes :

Gens de Haute et Basse Bretagne,
Ne pensez-vous pas qu'un beau jour,
Pour faire la chasse aux vautours,
Il faudra se mettre en campagne.

Ou encore :

Pour t'arracher, Breiz, aux mains de la France,
Voici nos bras, Dieu les rendra vainqueurs !

*Et alors, ce sera la victoire. Pierre Mocaër, un bretonnant très cultivé ; — il parle le gallois, l'anglais, l'allemand, ... chante ce jour fatidique :
Car un temps viendra... où les Bretons ne seront plus Français ; — où notre Patrie, de nouveau libre ; — et notre race victorieuse comme autrefois¹.*

L'auteur du volume d'où sont extraites ces ci-

1. Camille LE MERCIER D'ERM : *Les Bardes et les Poètes nationaux de la Bretagne armoricaine*. Passages cités p. 161, 374, 446, 507, 601, 636, 659, 687, 727, 738, 753.

tations explique, dans sa lettre de remerciement à Anatole Le Braz, comment s'organiserait la Bretagne victorieuse :

« Le Home-Rule pour la Bretagne ! Le Home-Rule pour tous les peuples et pour tous les individus, puisqu'aussi bien le triomphe de la justice internationale apparaît de plus en plus comme intimement lié au triomphe de la justice sociale. » Il évoque en terminant : « le jour où il y aura place pour la Nation Bretonne libérée dans l'Internationale des Nations libres. »

Ces paroles furent écrites à la fin d'une lutte titanique qui remua le monde entier, redressa les peuples martyrs ou esclaves, ressuscita des nationalités que l'on croyait disparues. L'exemple acheva de voiler les réalités aux yeux de certains séparatistes fougueux. Un des leurs n'avait-il pas, sans broncher, appelé la Bretagne « la Pologne de l'Occident ? » Ils signèrent la déclaration du Mis de l'Estourbeillon, revendiquant pour la Bretagne « l'application du droit des langues et de la liberté des peuples. »

Cette déclaration fut remise individuellement à chaque membre du Congrès de la Société des Nations.

Plus récemment, en 1924, un Congrès s'est tenu à Quimper. Mêlés à des desiderata fort légitimes, par exemple, au sujet de la langue bretonne, on y entendit des paroles pleines de menaces et d'amertume : « Au lieu d'avoir honte

de leur origine, affirme un orateur, les Bretons lèvent la tête aujourd'hui. L'orgueil de la race qui s'était endormi s'est réveillé à la voix du canon. » Un autre, après avoir, à juste titre, constaté : « La France ne peut accomplir aucune grande action sans le concours matériel des Bretons (guerres, expansion coloniale, etc.), ajoute : « Cela ne veut pas dire que les Bretons en retirent avantage. Oh non ! Les partis politiques ne nous intéressent pas ; tous nous ont brimés ; aussi, nous travaillerons désormais pour nous¹. »

Un ouvrage très secondaire de vulgarisation écrit dans les mêmes temps, intitulé Histoire de notre Bretagne, conclut : « Pacifique, mais tenace, énergique et travailleur, prolifique près d'une race sans berceaux, le peuple breton, chez qui survit le sentiment national, reprend peu à peu conscience de ses droits et saura, un jour, s'il plaît à Dieu, en exiger la reconnaissance. »

Dans ce livre d'Histoire, de même qu'en des livres similaires, il faut voir comme sont maltraités les Bretons qui, aux siècles passés, s'illustrèrent au service de la France. Le maréchal Foch venu, après la guerre, à Rennes, lors du centenaire de Du Guesclin, dut être fort surpris d'entendre des protestations violentes s'élever d'un petit groupe d'assistants.

1. Les Celtes à Quimper, p. 340. La Bretagne intégrale, n° 33.

La plupart de ceux qui souhaitent voir une Bretagne « libre » essaient d'asseoir leurs revendications sur une base historique. Ils invoquent l'indépendance du temps des ducs, laquelle, cependant, s'en doutent-ils ? était loin d'être absolue.

Ces mêmes ducs ne devaient-ils pas prêter hommage aux rois de France ? L'organisation judiciaire ne dépendait-elle pas du Parlement de Paris, et les évêques bretons n'étaient-ils pas suffragants de l'archevêché de Tours ? Dans le triple domaine politique, judiciaire et religieux, indépendance relative. Indépendance, pourtant : la Bretagne n'était pas une province.

Ils signalent, ces mécontents, que le mariage d'Anne avec Charles VIII établit l'Union Personnelle du duché et de la France, laissant la possibilité au premier et reprendre la liberté sous un souverain particulier ; qu'ensuite, en 1532, l'Assemblée Bretonne, renonçant à cette faculté, prononça librement l'Union complète, à la condition, toutefois, que la Bretagne garderait quelques-unes de ses libertés nationales, ses États, son Parlement, le vote et le profit de ses impôts... C'est avec toutes ses libertés, flottant comme un pavillon au vent du large, que le navire breton fit son entrée dans les eaux françaises.

Aussi, disent-ils, quelle hérésie fut commise, en 1911, lorsqu'on érigea à Rennes, « en présence

de deux ministres français¹ » le monument commémoratif de l'Union de la Bretagne à la France ! Par suite de quelle erreur ou de quelle méconnaissance de l'Histoire, le sculpteur a-t-il représenté la Bretagne aux genoux de la France et lui rendant hommage en cette posture ?

Quoi qu'il en soit — et les protestataires l'oublient, — la centralisation royale fut la première à donner de sérieux coups de sape dans cette bastille des libertés bretonnes. Qu'on se souvienne de l'insurrection des « Bonnets Rouges » en 1675, à propos des impôts mis abusivement sur le tabac et le papier timbré ; qu'on se rappelle les « penderies de paysans », dont parle madame de Sévigné ; puis, plus tard, en 1709, la révolte du marquis de Pontcallec pour une cause identique, et son supplice sur une place de Nantes, en compagnie de ses compagnons Talhouet-le-Moyne, Montlouis, du Couëdic.

Les autonomistes, négligeant tout cela, ne voient que les démolitions révolutionnaires. Ils écrivent : « Ces belles promesses consenties à nos ancêtres furent déchirées dans la nuit fantastique du 4 août 1789. Et de quelle arbitraire façon ! A la fin de 1788, expliquent-ils, le roi s'était permis d'inviter la Bretagne à élire des députés aux États Généraux, alors que, lorsqu'ils prenaient part à ces sortes d'assemblées, nos députés

1. C. DANIO : Histoire de notre Bretagne, 221.

avaient bien soin de s'y présenter, non pas comme membres de tel ou tel ordre, mais comme envoyés de nos États Bretons. La Noblesse et le Haut Clergé refusèrent de participer à de telles élections. Seuls le Bas-Clergé et le Tiers élirent des députés. Or, de quel droit ces derniers, illégalement élus, abandonnèrent-ils les privilèges bretons ? »

La revue *La Bretagne intégrale* donne à ce plaidoyer historique, dans son numéro de juillet 1926, une conclusion véhémement : « La Révolution a foulé aux pieds la signature de la France; elle a incorporé par la violence la Nation Bretonne à la Nation Française et, depuis, nous supportons les effets néfastes de cette œuvre hypocrite. De peuple libre, la Bretagne est devenue esclave moralement, matériellement, économiquement, et cela dure encore. Voilà la vérité : 89 a brisé l'échine de la Bretagne. »

Cette accusation contre la Révolution que l'on reprend aujourd'hui céda de bonne heure, à l'époque, dans l'enthousiasme révolutionnaire des uns et les colères devenues royalistes des autres : ce n'est pas pour défendre les libertés bretonnes que la Chouannerie gagna le maquis. Si, dès 1789, on vit Pellerin, député de la Loire-Inférieure, montrer à la Constituante que le morcellement départemental livrerait le pays, pieds et poings liés, au pouvoir central, si des villes comme Clisson, la cité du connétable, comme

Bannalec, dans le Finistère, protestèrent contre la disparition d'une province, « absolument indépendante de la France », si le comte de Botharel, procureur général syndic des États de Bretagne, en 1789, s'éleva avec véhémence contre les actes de l'Assemblée Nationale qui lui semblaient attentatoires à la Constitution bretonne, ce rappel passionné des libertés foulées aux pieds par la Révolution est surtout le tremplin des mécontents actuels.

D'autres provinces pourraient, à plus forte raison, invoquer, pour se séparer, des guerres injustes, des traités imposés qui permirent à la monarchie française de réunir politiquement des enfants vivant déjà sous le même toit géographique.

« Le séparatisme breton », si l'on ose appeler ainsi la vaine agitation de quelques esprits, ne se trouve pas codifié dans une revue, dans un journal spécial, mais on l'aperçoit à l'état de suspension, comme on dit en chimie, aux pages de diverses feuilles. L'une, *Ar C'Horn Bound* (*Le Cor d'Appel*), a reproduit avec sympathie, l'année dernière, sous le titre « Un document », les résolutions votées par l'Union populaire Alsacienne. L'Alsace sera organisée administrativement comme le sont les États qui font partie de la Confédération Germanique... L'Alsace aura son administration particulière, constituée par des

fonctionnaires, qui tous devront être originaires d'Alsace. Au-dessus de l'administration, un Parlement régional dont tous les membres seront élus par le peuple alsacien... La France aura seulement les attributions d'un caractère national.

Cette motion n'apparaît pas nettement subversive, et, à la grande rigueur, elle serait acceptable. On trouvera des notes plus aiguës dans une autre revue, Breiz-Atao (Bretagne toujours). A propos de la guerre de Syrie, on y rencontre des passages comme ceux-ci : « Souvenons-nous simplement que là comme au Maroc, il meurt des petits Bretons, loin de leur patrie, pour défendre les intérêts d'un pays qui veut la mort du leur », et : « Nous sommes plusieurs, en Bretagne, qui nous ferons séparatistes, au besoin, pour que notre Bretagne reste bretonne. » On y lit, recueilli avec sympathie, le message d'Abdel-Krim « aux anciens peuples opprimés de l'Amérique du Sud¹. »

Le 15 novembre 1927, l'« organe du parti autonomiste breton » envoyait un télégramme protestant « contre l'abominable suppression des journaux alsaciens et leur adressant l'assurance de sa sympathie et de son appui sans réserve dans la lutte contre la dictature et l'impérialisme français ».

1. Breiz Atao, sept., oct., nov., déc. 1923. Breiz Atao, « organe du parti autonomiste breton », paraît à Rennes. Directeurs : Morvan Marchal, Olier Mordrel.

La Bretagne intégrale réclame une « Bretagne libre, vivant indépendante auprès de la France¹. Et cela, toujours sous le prétexte que la Révolution, en supprimant les privilèges bretons, viola le pacte d'union de 1532.

Yves Berthou voudrait un Breton à la tête des Bretons : « Plus de bride ! Bretagne libre ! Mépris aux Français sans pitié ! Plus de maître sur la terre. Le soleil brille pour nous tous. A nous de choisir un homme, si un homme doit nous diriger. Et cet homme devra être de notre sang et du plus pur². »

Quelques séparatistes aspirent à une fédération d'États européens dont la Bretagne serait une unité : « La Nation bretonne libérée dans l'Internationale des nations libres », telle est la formule.

La population bretonne, disent-ils encore, est largement suffisante pour former un État digne de ce nom. Le chiffre des habitants n'est pas toujours le critérium de la puissance d'un pays : le Danemark a 2.600.000 habitants ; la Norvège 2.900.000 ; la Finlande 3.300.000 ; la Lettonie 1.800.000 ; le Hedjaz 1.500.000. La Bretagne en possède 3.300.000³.

1. La Bretagne intégrale, juillet 1926.

2. LE MERCIER D'ERM : Les Bardes et Poètes nationaux, 379.

3. Breiz-Atao, mai 1925, art. de R. Tassel, ingénieur. Voir encore, 1^{er} novembre 1926, l'art. de M. Francis Debeauvais : « Le Nationalisme breton propose donc d'appliquer le fédéralisme en Bretagne pour former avec la France (souligné)

Quelques esprits caressent un espoir plus original ; ils parlent d'une union englobant uniquement les pays celtiques ; la Bretagne, l'Écosse, le Pays de Galles, l'Irlande. Ils oublient que, dans la dernière guerre, le sang irlandais ne coula pas pour la même cause que celle pour laquelle moururent plus de deux cent mille Bretons.

Quand, aux premières heures de combat, le poète Jean Calloc'h s'écriait : « O mon Dieu ! quelle peste a passé sur ce pays-ci ? Celle de la Haute-Écosse, où es-tu ? Celle de Galles, Celle de Bretagne, mon sang, où es-tu ? », il ne pouvait prévoir que les peuples celtes se déchireraient. Il écrivait encore, appelant le réveil de la race celtique : « Tu te lèveras comme le soleil. Arthur n'est pas mort. Nous sommes trente millions de Celtes qui l'attendons toujours. » Beau rêve, mais rêve seulement d'intellectuels celtisants.

Le barde Taldir — pseudonyme druidique d'un écrivain distingué, M. Jaffrennou, — qui expose la même thèse panceltique dans le Réveil Breton, se rend bien compte de sa fragilité. Il ajoute : « Si, malgré tout, cette union celtique ne se trouve jamais réalisée, eh bien ! tant pis, nous nous retournerons vers la doctrine consolante des Druides. Celle-ci avait supposé, bien au delà des océans, un certain nombre d'îles bienheu-

d'abord, avec les pays occidentaux ensuite, une fédération qui procédera à la formation des États-Unis d'Europe si, toutefois, ceux-ci doivent, un jour, prendre corps. »

reuses, où les Celtes du monde entier se retrouveraient après leur mort¹. » Système purement imaginaire que son obscurité poétique, à la manière d'Ossian, défend contre l'accusation d'être séditieux.

Lors des Congrès panceltiques tenus à Saint-Brieuc, en 1897 ; à Dublin, en 1901 ; à Edimbourg, en 1907 ; à Quimperlé, en septembre 1926, et, en août 1927, lors des fêtes grandioses données par le vicomte de Saisy, dans la lande de Riec, il ne fut, bien entendu, point question entre les délégués d'outre-Manche et les congressistes continentaux — Écossais, Gallois, Irlandais, — d'une fédération d'États appuyée sur la parenté des races. On échangea des paroles amicales ; on se livra à de véritables tournois linguistiques ; on ressuscita des rites druidiques étranges ; on étala toute la richesse des antiques costumes ; on s'assit à des tables copieuses, et ce fut tout.

Un projet de ce genre ne troublera pas la quiétude des chancelleries européennes, pas plus que la réunion, espérée par certains Basques espagnols, de la Haute-Navarre ou Navarre espagnole avec la Basse-Navarre ou Navarre française. Trop de siècles ont passé sur ces coupures ; le sang n'apparaît plus aux cicatrices.

Il ne faut pas trop s'émouvoir de cela. Ce

1. Le Réveil Breton, Quimperlé, avril-mai 1926.

serait hors de raison ; il y a des séparatistes, sans doute, mais le séparatisme breton n'existe pas. L'erreur a contaminé seulement une faible quantité de cerveaux. Fait remarquable, des cerveaux intellectuels surtout. Mais n'exagérons rien : quelques intellectuels seulement. Cet état d'esprit de certains lettrés, de certains artistes bretons, est nouveau. Leurs plus illustres devanciers, Châteaubriand, Lamennais, Souvestre, Renan, La Borderie aimaient certainement autant qu'eux la petite patrie, mais ils étaient Français avant d'être Bretons !

Nul n'a mieux célébré la Bretagne que Brizeux ; Brizeux est le poète breton par excellence. Lorsqu'exilé par la maladie de ses brumes natales dans les régions de soleil, il sentit que la mort approchait, il supplia son entourage : « Insérez, je vous prie, quelques mots très simples, très modestes, dans un journal de Montpellier ; dites que la Bretagne devrait bien ouvrir une souscription pour faire transporter mon corps dans ma patrie. J'ai fait cela moi-même pour Le Gonidec. » Le désir suprême de Brizeux fut exaucé ; sa dépouille partit pour Lorient. Un ami fidèle qui avait veillé ses dernières heures écrivit : « Ce pauvre corps que j'ai tant vu souffrir reposera sur la terre de Marie ; son âme est dans une autre Bretagne en des mondes meilleurs ¹. »

1. BRIZEUX : Œuvres, Notices de Saint-René Taillandier.

* Eh bien ! ce poète si ardemment breton, se méprenant sur le sens de la révolte chouanne des élèves du séminaire de Vannes, tandis que Napoléon succombait à Waterloo, l'attribuant à une alliance avec l'étranger, écrivait :

O reine des Bretons, liberté douce et fière,
As-tu donc sous le ciel une double bannière ?
En un temps orageux j'aurais suivi tes pas
Où Cambronne mourait et ne se rendait pas. »

Quelles raisons ont bien pu influencer à un tel point ces lettrés, ces intellectuels, ces travailleurs de la pensée tournés vers les doctrines séparatistes ? Supportent-ils plus difficilement une contrainte administrative obsédante ? Se tourmentent-ils plus vivement des menaces faites à la langue bretonne ? Ressentent-ils une amertume plus violente à constater chaque jour son recul dans les campagnes ?

Un poète chante en breton :

« Jamais les Bretons n'ont été vaincus que par la ruse... C'est dans les écoles qu'on a trouvé l'arme la plus dangereuse. Pour l'atteindre sans cesse de coups impitoyables, maîtres, maîtresses d'écoles sont des chefs de guerre... La langue de France déborde sur nous en vagues furieuses... La grande marée des écrits français accourt de Paris, plus lourde que celle qui détruisit la ville d'Is ². »

1. LE MERCIER D'ERM, 397. Jaffrennou, de même, écrit : « Si

Entre parenthèses, n'y a-t-il pas là grossissement d'un fait réel ? N'est-il pas nécessaire de rappeler que la langue bretonne n'est parlée que dans une moitié seulement de la Bretagne, que dans cette moitié quantité de Bretons l'ignorent et que, bien mieux, sous les ducs, elle ne fut jamais la langue officielle et administrative. Il n'existe, aux Archives de Bretagne conservées à Nantes, aucun acte en langue bretonne. Ces mêmes ducs ne la connurent vraisemblablement pas ; du moins, depuis Pierre Mauclerc, dynastie française (1212).

Ceci dit, constatons que même chez des écrivains bretons n'ayant aucune parenté spirituelle avec le séparatisme, une certaine aigreur est sensible contre les excès de la centralisation. « Ainsi donc, écrit Charles Géniaux, quand la civilisation glorieuse que nous subissons aura conquis nos derniers signes extérieurs de personnalité, l'âme bretonne persistera¹. » « Notre vieille langue, constatait un autre auteur, récemment, est battue en brèche de toutes manières, mais particulièrement par l'école d'où la méthode bilingue est impitoyablement et sottement proscrite². »

Existe-t-il d'autres causes d'aigreur ? Cer-

les Bretons avaient été persécutés par la violence, il y a beau temps qu'ils ne seraient plus Français. C'est l'école qui essaie d'assassiner le breton. » *Ar Bobl*, 16 décembre 1910.

1. Ch. GÉNIAUX : *La Bretagne vivante*, 80.

2. J. BULÉON : *Mélanges offerts à M. Lohé* en 1927, p. 221.

tains de ces intellectuels bretons autonomistes souffrent-ils, sans l'avouer, de cette sorte d'ostacisme auquel la capitale voue trop souvent les écrivains accrochés par goût ou par obligation professionnelle à leur terroir ? Découragés, ne peuvent-ils se résigner à admettre que toute indépendance se paie.

Voient-ils avec peine Paris vider les départements de leurs élites, de leurs professeurs éminents de Facultés pris par le rayonnement de l'Institut qui, comme au temps où il fallait huit ou dix jours pour se rendre des extrémités du territoire à la capitale, oblige à la résidence parisienne ? On ne le saurait dire.

On n'aperçoit pas chez la plupart comme mobile de leur agitation, une arrière-pensée politique, le désir déçu de telle ou telle autre forme de gouvernement. Si, autour du marquis de l'Estourbeillon, se groupent surtout des hommes de droite, les jeunes de l'Ar C'horn Bound se proclament nettement de gauche.

La question religieuse apparaît plus sensible ; on ne peut le nier, elle est un facteur important de mécontentement en Bretagne comme en Alsace.

« En avant, Bretons, pour notre langue et notre foi, chante en breton un poète. Boutons hors de Bretagne l'impie et l'étranger. Dans notre patrie, ne laissons élever aucun enfant d'une telle race ! Dans le Léon, on ne donne pas le froment

aux porcs, ni en Cornouaille, le cidre aux loups¹ »

Plus significatives encore sont les paroles de l'un des écrivains bretons les mieux doués de la génération actuelle, le poète Jean Calloc'h, déjà cité plus haut. Le 7 janvier 1909, Édouard Drumont publiait dans la Libre Parole, à la suite d'un article où il constatait que les Bretons n'avaient jamais été conquis, mais unis à la France, une lettre de Bretagne. Jean Calloc'h, qui signait alors Bleimor (*Le Loup de mer*), reconnu en être l'auteur. Cette lettre disait :

« Dans cinq ou six ans, si ce régime de pourriture et de charogne latine n'est pas encore crevé, nous serons tous absolument séparatistes. »

En termes plus mesurés, il précisait, en juin 1911, sa pensée, dans le Pays Breton :

« Le sentiment séparatiste s'explique en Bretagne, surtout chez les Bretons catholiques, en qui agit, en plus d'indignations purement patriotiques, très motivées, l'écœurement de subir le contact journalier d'une nation persécutrice des croyances ancestrales si chères. »

Eh bien ! ce révolté, ce catholique exacerbé, ce séparatiste mourra pour la France, le 10 avril 1917, lieutenant de l'armée française, dans la tranchée de Noyon, après avoir écrit l'admirable Prière du Guetteur :

1. LE MERCIER D'ERM, 367.

Je suis le matelot au bossoir, le guetteur
Qui va, vient, qui voit tout, qui entend tout, la France
M'a appelé, ce soir, pour défendre son honneur ;
Elle m'a commandé de continuer sa vengeance.

Je suis le grand veilleur, debout sur la tranchée,
Je sais ce que je suis et je sais ce que je fais ;
L'Âme de l'Occident, sa terre, ses filles et ses fleurs
C'est toute la beauté du monde que je garde cette nuit¹.

Peut-être quelques autres Bretons l'avaient-ils attendue, cette guerre qui devait « libérer » leur pays, dans le cas d'une défaite française ; cependant, il semble qu'il y a bien un peu de littérature dans ce texte de Jaffrennou, écrit en 1910 : « Aux portes de la France, comme aux portes de l'Empire romain des derniers empereurs impuissants à les contenir, obligés de les enrôler, les Barbares veillent, attendent l'heure que Dieu leur a marquée. Chaque jour qui vient annonce leur conquête inévitable. Il y a les Barbares de l'Est et il y a les Barbares de l'Ouest. Les hordes de Germanie sont là-bas sur le Rhin, avec leurs progénitures qui grouillent comme des fourmières. A l'Ouest, sont d'autres Barbares, les Bretons et les Gallo-Bretons... Nous nous apprêtons, inconsciemment peut-être mais sûrement, à revendiquer la part qui nous revient dans les dépouilles optimistes². »

La Bretagne n'eut point à partager les dépouilles de la France ; mais ce qui est mieux,

1. Jean-Pierre CALLOC'H : *A genoux*, 204.

2. FR. JAFFRENNOU, *Ar. Bobl*, 23 juillet 1920.

c'est que la victoire française fut due en grande partie à l'héroïsme, à l'esprit de sacrifice des populations occidentales. Le nombre des Bretons morts pendant la Grande Guerre réduit tout de même les manifestations des séparatistes à leur juste valeur.

Ces combattants de la plume sont à peu près seuls dans la bataille, associés à quelques artistes, à quelques hommes de lois, à quelques médecins, à quelques nobles, surtout à quelques étudiants, à quelques prêtres. Une propagande dans les séminaires n'a pas donné de résultats appréciables; les évêques veillent. L'interdiction par celui de Quimper à son clergé, en novembre dernier, de faire partie du Bleun Brug, suspect de tendances séparatistes, en est la preuve la plus récente. Il faut dire que le président de cette société, le docteur Cornic, s'empessa de se soumettre, au nom du Bleun Brug, qui désormais se contentera de « défendre et de promouvoir la foi bretonne, l'esprit breton, la langue et la littérature bretonnes... »

Il serait injuste de ne pas le constater, le niveau intellectuel de ce que produit le mouvement est sensiblement inférieur à celui des sociétés savantes des cinq départements bretons et même des journaux locaux. Nous avons tenu à nommer ceux des séparatistes militants qui, par la notoriété ou le talent, s'élevaient réellement au-dessus de leur groupe. Ils sont peu nombreux.

On a essayé de faire croire que leurs idées avaient pris racine dans les couches populaires. « Le fait typique, a-t-on écrit, est que ce mouvement ne vient nullement des classes dirigeantes, mais surgit du peuple comme l'expression, timide encore, mais tenace et contagieuse, d'aspirations patriotiques¹. »

Nous n'en croyons rien. L'ouvrier des villes, tourmenté par les difficultés de l'existence, orienté vers les questions sociales, ne prête qu'une très médiocre attention à cette rhétorique. Quant aux habitants des campagnes, ils sont accaparés par des soucis d'un autre ordre. Depuis un quart de siècle, la Bretagne connaît une prospérité perpétuellement ascendante; des toits d'ardoise et de tuile remplacent les toits de chaume; les lits clos s'en vont chez les marchands d'antiquités, l'homme des champs porte beaucoup plus d'intérêt aux prix des bœufs ou du blé qu'au rêve d'une Bretagne libérée.

Non pas que le paysan breton ait toujours lieu d'être enchanté des « Français », mais, s'il a gardé l'amertume des plaisanteries plus ou moins lourdes qu'on lui décocha dans les casernes de l'intérieur, « les épiluchures pour les Bretons »; s'il fut irrité du sans-gêne de touristes mal éduqués; s'il n'a pas toujours eu à se louer de la politique linguistique, religieuse, scolaire

1. Article cité par LE MERCIER D'ERM, 655.

de l'État, s'il trouve que les impôts sont lourds, exagérément lourds, il n'en maudit point pour cela la grande Patrie.

La plupart des autonomistes seraient eux-mêmes vite calmés par l'octroi de certaines concessions qui les touchent le plus au cœur... « Nous demandons plus pour avoir moins », déclare un Breton éminent de nos amis enrôlé dans cette dissidence. Et Breiz-Atao, lui-même, d'écrire : « Le séparatisme ne peut naître que de l'échec du nationalisme. »

Ils se rallieraient même, sans doute, à la formule du directeur de la Pensée Bretonne, Yves Le Febvre, leur criant : « Nous sommes tous, à cette heure, des régionalistes convaincus, des régionalistes bretons. (Ici, le mot régionaliste prend le sens de provincialiste.) Je veux dire que notre activité régionale s'exerce dans le cadre de la vieille Bretagne. Je veux dire encore qu'elle s'exerce au profit de la Bretagne dont nous voulons développer les richesses artistiques, intellectuelles, industrielles, commerciales, agricoles... Mais nous n'avons qu'une patrie, la France. » Et il adjure ses « adversaires d'y réfléchir avant de s'engager dans cette voie pleine de périls et pleine de remords. »

Tout dernièrement, un avertissement plus solennel encore a été donné. On avait fait courir en Alsace le bruit que l'édifice des provinces françaises, si patiemment construit et cimenté,

craquait de toutes parts, ébranlé et vermoulu, que la Bretagne en particulier, lasse d'un joug énervant, se solidarisait avec les séparatistes de l'Heimatbund. Ces erreurs répandues à dessein risquaient d'être dangereuses ; on ne pouvait laisser prendre sans péril l'aigreur de quelques-uns pour la pensée normale de la péninsule armoricaine.

Sur l'initiative de M. le général Bourgeois, sénateur du Haut-Rhin, tous les parlementaires bretons adhérèrent par écrit ou verbalement aux termes d'une motion nettement, énergiquement française, rédigée par M. Genouvrier, sénateur de l'Ille-et-Vilaine. Seul, M. Goude, député de Brest, s'abstint de répondre, ce qui ne veut pas dire qu'il pense autrement que ses collègues bretons.

A la suite de cet incident, Breiz Atao questionna, pour son numéro de janvier 1927, plusieurs des signataires du manifeste. Il eut soin de s'adresser à des représentants de tous les partis politiques. Tous affirmèrent le particularisme des intérêts bretons, mais aussi leurs sentiments français. M. Henry, député du Finistère, répondit que, s'il pensait comme les séparatistes à certains égards, s'il comprenait les raisons de leur mécontentement contre les pouvoirs publics, il ne pouvait le suivre sur le terrain sans issue où ils s'engageaient.

« Ce qui n'empêche pas, déclara à son tour

M. Cadic, député du Morbihan, que j'aimerais voir la Bretagne maîtresse de ses lois. Paris ignore trop souvent les besoins de la Bretagne. Les lois qu'il vote lui sont parfois défavorables. Vous pouvez même dire que je suis rallié à l'idée d'un Parlement régional en Bretagne qui jouirait des prérogatives analogues à celles de nos anciens États. Mais quant à séparer la Bretagne de la France, non, ce n'est pas mon avis... Je pense au contraire que les deux cent cinquante mille fils que nous avons perdus pour la sauver nous donnent des droits sur elle et que nous devons rester Français pour les faire valoir. Ce n'est qu'en conservant des représentants bien bretons au Parlement central que nous y ferons entendre la voix des Bretons et que nous obtiendrons pour la Bretagne cette indépendance à laquelle elle a droit, puisqu'elle n'a jamais été conquise et qu'elle s'est unie par un traité qui n'est pas moralement abrogé. »

M. Jadé, du Finistère, affirma : « J'ai signé la déclaration du général Bourgeois parce que je ne veux pas que les autonomistes alsaciens puissent se targuer d'avoir l'appui de l'opinion bretonne... Je m'associe à la critique que vous faites de l'organisation de la France. Je suis d'accord avec vous sur le principe de la réorganisation et de la renaissance de la Bretagne. Mais, décentralisation ne veut pas dire séparation. Je conçois une limite très nette aux revendications

bretonnes ; vous la dépassez. Je veux rester dans la France à laquelle un long passé nous lie. »

M. Trémintin déclara simplement : « Nous ne nous séparerons jamais de la France de Jeanne d'Arc. » M. Rio, sénateur du Morbihan, protesta du même patriotisme : « Je réproouve votre mouvement du plus profond de mon cœur. Je suis un bretonnant avec toutes les habitudes de ma race. Mais, avant tout, je suis Français. »

M. de Kerguézec, sénateur des Côtes-du-Nord, ne parla pas différemment : « Je ne suis pas séparatiste, mais de tout mon cœur, de toute ma fierté bretonne, je suis pour l'épanouissement de ma race. Je possède le chartrier de ma maison depuis le XIII^e siècle. Tous les de Kerguézec ont été de passionnés défenseurs de l'indépendance bretonne. L'un d'eux a payé sa foi de sa tête sur la place du Bouffay, à Nantes. Nous ne servons la France que depuis trois générations. C'est vous dire qui je suis, quel sang coule dans mes veines... »

Si les séparatistes alsaciens n'ont pas été convaincus par le manifeste des représentants bretons des sentiments de notre pays, qu'ils viennent, qu'ils parcourent les villes, qu'ils interrogent.

Ils trouveront — dans les pays bretonnants surtout — une population qui leur apparaîtra aussi différente extérieurement du portrait qu'ils s'en faisaient d'après les chansons de Botrel que si

un siècle entier avait passé ; — longs cheveux, culottes courtes, pen-bas, binious, où êtes-vous ? — mais une population dont l'âme n'a point sensiblement évolué.

Certes, ils ne rencontreront pas que des gens satisfaits de leur sort. L'essence de l'âme humaine n'est-elle pas de toujours désirer quelque chose ? Ils pourront écouter des doléances ; des voix leur diront : « Pourquoi vouloir, en toute matière, gouverner l'Ouest comme le Midi ? Revenons aux provinces. » Ou bien : « Pour servir les intérêts commerciaux, créons la région. »

Ils verront des citoyens qui, comme dans le reste de la France, demandent, non pas à une réforme administrative, mais à une réforme politique, l'écllosion de temps meilleurs. Surtout, ils entendront des protestations particulièrement vives et combien justifiées, contre l'inégalité électorale dont souffre la Bretagne. On leur dira, tel l'Ouest-Eclair de Rennes : « Les treize départements de notre région sont trois fois plus peuplés que les treize départements qui bordent la Garonne et ils n'ont tout de même que deux fois plus de députés. » Ou encore, tel M. Maurice Schwob, directeur du Phare de Nantes : « Le système établi fait opprimer les départements peuplés par les départements dépeuplés du Midi¹. »

1. Ouest-Eclair, 8 mars 1927 ; Le Phare, 14 mars.

Que n'a-t-on établi le nombre des sièges proportionnellement au nombre des morts de la Grande Guerre ? La Bretagne aurait eu la représentation qu'elle mérite. Ce qui apparaît particulièrement blessant, c'est que, pour fixer le chiffre des députés par département, on a tenu compte des étrangers venus boucher, non seulement les vides creusés par la guerre, mais encore par le malthusianisme. Or, ce n'est pas en Bretagne que ce fléau sévit le plus.

Ils entendront beaucoup d'autres protestations ; mais ceux de qui elles émaneront, quels que soient leurs partis politiques ou leurs classes sociales, s'affirmeront énergiquement Français avant d'être Bretons. Et si on leur parlait de séparatisme, le plus qu'ils feraient serait d'en rire.

Les enquêteurs verront enfin combien est infime dans la Bretagne bretonnante — car dans la Bretagne gallo, en particulier dans notre « Comté Nantais », la question est tout à fait inconnue — le nombre de ceux qui, en dehors de toute manifestation purement verbale, ont réellement la conviction que, pour obtenir plus de considération, de justice et de libertés, il faudrait que la Bretagne se lançât dans des aventures à la fois coupables et désespérées.

Le 11 mai dernier, lors du procès des séparatistes alsaciens, Maître Feillet, du barreau de Quimper, venu les assister, lut un télégramme

en leur faveur, émané de « deux collèges de druides ». Le président ne prit point cette histoire de druides au tragique ; il les assura, amusé, de toute sa sympathie. Il eut raison. La faucille d'or des druides pourra couper du gui dans les forêts armoricaines ; elle ne tranchera point les nœuds qui lient la Bretagne à la France.

Charles Le Goffic a conté dans l'Ame bretonne la mort du biologiste Le Dantec. A son lit d'agonie, une inquiétude prit le savant ; on l'entendit murmurer : « Ai-je été un bon Français ? — Oui, répondirent ceux qui l'entouraient, un bon Français et un bon Breton. » Il sourit et mourut.

De bons Français et de bons Bretons, tels sont les Bretons d'aujourd'hui. Quant à ceux, très rares, en somme, qui voudraient se croire séparatistes, ils ne doivent pas oublier cette vérité : jamais notre province ne fut aussi heureuse qu'après son union à la France.

Qui pourrait dire quelles tempêtes son navire semé d'hermines a traversées avant d'arriver au port ?

L'Angleterre, dans sa lutte séculaire contre la France, voulait obliger la Bretagne à se ranger à ses côtés ; la Monarchie française, qui tenait les yeux toujours fixés sur son but immortel, la réunion sous son sceptre de tous les peuples vivant dans les frontières de l'ancienne Gaule, ne lui laissait pas davantage de paix. Tirillée ainsi entre ces deux grands peuples, la Bretagne dut à

leur rivalité intéressée les pires de ses mauvais jours. Duel au résultat incertain : la Bretagne adhéra à la France comme une statue engagée dans le bloc¹ ; elle devait fatalement, par la force des choses, devenir française.

De ce passé tourmenté, de ces débats armés dont le magnifique enjeu était l'une des plus magnifiques contrées de notre France actuelle, on citerait maints épisodes émouvants et significatifs. L'un nous a paru particulièrement digne d'être conté.

Si la chimère d'une Bretagne redevenue indépendante, par impossible, se réalisait, non seulement celle-ci ne pourrait échapper aux revendications légitimes de la France, mais elle tomberait inévitablement aussi dans le filet d'intrigues des nations étrangères, et les tracasseries recommenceraient.

N'a-t-il pas déjà été écrit que, lors de la dernière guerre, la restauration du duché de Bretagne était l'un des buts du gouvernement allemand ? Dès le mois d'août 1914, le Kaiser aurait désigné, pour ceindre la couronne ducal, l'un de ses fils, le prince Adalbert². Supposons ce problématique dessein réalisé, la situation eût été la même que si, en 1490, Anne de Bretagne

1. Eug. Déprez : *La Querelle de Bretagne* ; Mémoires de la Soc. Hist. de Bretagne, 1916, 27.

2. *Libre parole*, 25 septembre 1917 ; *La Pensée bretonne*, 15 octobre.

était devenue réellement la femme de Maximilien d'Autriche, comme cela faillit se faire. Alors la France se serait trouvée comprimée entre les deux mâchoires de l'étau germanique.

L'épisode retenu par nous est l'histoire tragique du prince Gilles de Bretagne, que quelques écrivains mal informés ont confondu avec Gilles de Raiz, qui vivait à son époque, et mourut de manière aussi dramatique. Gilles de Raiz, par orgueil et pour augmenter ses richesses, consentit un pacte avec les esprits infernaux ; Gilles de Bretagne se vendit aux Anglais pour les mêmes raisons.

Nantes, le 31 mai 1928.

LE MEURTRE DE GILLES DE BRETAGNE

I

UN AMBASSADEUR DE HUIT ANS, UN ROI DE ONZE ANS

Au mois de mars 1432, les habitants de Londres assistèrent à un spectacle absolument inédit, l'arrivée d'un ambassadeur de huit ans. Il venait d'une contrée qui, depuis des siècles, exerçait une singulière attraction sur la leur, la Bretagne.

La petite Bretagne avait, en effet, par son origine, des rapports étroits avec la Grande. On savait confusément qu'aux cinquième et sixième siècles, lorsque les Anglo-Saxons envahirent la Grande-Bretagne, ils firent des Bretons, qui en occupaient la majeure partie, d'effroyables mas-

sacres. Les Bretons durent fuir, reculer jusqu'à la mer.

Ils s'embarquèrent, leurs évêques en tête ; ils se dirigèrent vers les côtes armoricaines, et, deux siècles durant, le torrent fugitif coula. Les populations demi-barbares qui peuplaient la péninsule furent alors submergées et peu à peu christianisées.

Au cours des temps, bien d'autres affinités existèrent entre la Grande et la petite Bretagne, et aussi des querelles épiques, des luttes légendaires, des alliances fraternelles : des haines, de l'amitié, jamais de l'indifférence.

Le jeune ambassadeur envoyé par ce pays dont les rapports avaient été si constants dans leur diversité avec l'Angleterre, s'appelait Monseigneur Gilles et il était fils du duc régnant, Jean V, dont les sympathies anglaises s'étaient toujours manifestées particulièrement vives.

Aux côtés de l'enfant, on voyait un personnage considérable, Jean de Malestroît, évêque de Nantes. A la fois président de la Chambre des Comptes de Bretagne, président du Conseil ducal, grand trésorier, il exerçait un véritable droit de contrôle sur les actes du souverain. En Bretagne comme en Angleterre, le trésorier était le premier des grands officiers de la couronne. Malestroît avait été mêlé à toutes les négociations de traités, à tous les pourparlers diplomatiques entre le duché et les cours étrangères, depuis

vingt ans. Il était le conseiller particulier, l'ami de son duc, le partisan le plus affirmé de la politique qui consistait à nager entre deux eaux : les eaux françaises, les eaux anglaises. Jean V l'appelait son « compère et féal cousin », et n'aurait rien fait d'important sans son avis.

Il appartenait à une très ancienne famille ayant participé aux croisades, comme l'indiquaient ses armoiries, où figuraient neuf *besants* d'or, qui sont, comme l'on sait, une monnaie byzantine dont l'imitation placée sur les blasons des chevaliers prouvait qu'ils étaient allés en Palestine.

Le texte et le sens de la devise qui figure à ces armoiries des Malestroît a provoqué chez les héraldistes des débats curieux. Les uns ont dit : cette devise était : *Non male stridet domus quæ numerat nummos*. Ce qui signifie : Elle ne résonne pas d'une façon désagréable, la maison qui compte ses besants (ses écus). Devise d'avare, protestent les autres, heureusement inexacte ; la vraie est celle-ci : *Non male stricta domus quæ numerat nummos* ; laquelle se traduit ainsi : Ce n'est pas un mal étroit logis — donc un large, — celui où l'on paye comptant les besants ; allusion à une rançon rapidement soldée par un Malestroît fait prisonnier.

L'évêque Jean de Malestroît, cet homme, le premier par l'influence dans le duché après le duc lui-même, était, en réalité, le chef de l'am-

bassade. C'est sur lui qu'en reposait le succès ; c'est lui qui aurait à débattre avec les Anglais les questions litigieuses, à discuter les conventions commerciales, maritimes et autres. L'enfant n'était là que pour la parade, pour le côté moral¹.

On reconnaissait, dans l'entourage du petit prince, Alain Labbé, son gouverneur ; Olivier d'Auray, Bertrand de Tréal, Jean Prigent, Jean de Beauban, l'archidiacre de Rennes, confesseur de Gilles ; deux physiciens, maîtres Antoine de Châtillon et Henri du Pou, donc des médecins du corps et des médecins de l'âme ; deux poursuivants d'armes aux noms flamboyants, *A Ma Vie* et *Sans Faillir* ; enfin maints autres seigneurs bretons et plusieurs chevaliers anglais qui venaient de combattre au siège de Pouancé. Cent quarante cavaliers étincelants dans leur armure, sous les ordres du sire de Beaufort, formaient l'escorte d'honneur.

De peur que ces guerriers oublient, au pays de la bière, la contrée qui les avait vus naître, le duc de Bretagne a eu la sage précaution d'envoyer préalablement à Londres dix-huit tonneaux d'excellent vin, probablement de ce cru réputé que produisent les coteaux de la Sèvre-Nantaise et qui se dénomme le *muscadet*, ou de ceux, à peu près

1. Sur Jean de Malestroit, E. GABORY : *Gilles de Raiz*, p. 75 et suivantes. C'est Malestroit qui fera arrêter le trop fameux maréchal.

disparus aujourd'hui, qui provenaient de la presqu'île de Rhuys.

Le puéril ambassadeur était le troisième fils du duc Jean V et de la duchesse Jeanne de France, fille de Charles VI. Il était le troisième fils par la naissance, étant venu au monde à la fin de 1424, tandis que son frère François était né en 1410, Pierre en 1418 ; mais il semblait le plus près du cœur par l'affection, privilège fréquent des derniers-nés. Il avait été fortement désiré. Tandis que la duchesse le portait dans son sein, le duc, pour obtenir du ciel « un beau fils », avait multiplié les vœux à tous les saints de Bretagne, pays, comme on sait, le plus riche en saints ; il avait effectué des pèlerinages à toutes les chapelles en vogue : à l'église de N.-D. de Lanvaux, à la chapelle de Saint-Lorens, près Vannes, à la chapelle Saint-Julien-de-Vouvantes, à N.-D. de Folgoët et à vingt autres endroits renommés pour leur vertu spéciale.

Peut-être aussi, comme il l'avait fait à la naissance d'un autre de ses enfants, afin de procurer à la duchesse une heureuse délivrance, envoyait-il un homme de confiance à Cholet quérir une relique précieuse, le doigt de Sainte Marguerite.

Le fils vint et il était beau, gentil, moult bien fait. Il fut adoré. Jean ne pouvait lui laisser son trône, il lui légua Ingrandes et Chantocé, terres récemment confisquées sur le monstrueux Gilles de Raiz. A défaut de mieux, n'était-ce pas une

marque d'extrême affection que de l'honorer à huit ans du titre d'ambassadeur extraordinaire du duché de Bretagne près la Cour de Londres ?

Quel était l'objet qui mettait en mouvement une pareille ambassade, nominalement confiée à un aussi précieux rejeton, effectivement à un évêque aussi illustre ? Il s'agissait de resserrer les liens d'amitié entre la Grande et la Petite Bretagne et en même temps de « travailler à la paix générale » entre la France, la Bretagne, la Bourgogne et l'Angleterre.

Pour conserver son indépendance, la Bretagne ne devait se brouiller avec personne. Les petits peuples qui ne veulent pas, telles des barques infimes, traîner dans le sillage des grandes nations, ont beaucoup de peine à tenir la barre à égale distance des unes et des autres. Jean V, plus qu'aucun duc, le tenta, mais il le fit sans fierté, donnant aux deux nations puissantes qui tournaient vers son duché des regards envieux, des gages contradictoires.

Il se rendait parfaitement compte que la guerre qui s'éternisait entre elles était pour la Bretagne une menace sérieuse, chacune cherchant à l'entraîner dans le remous de sa politique. De là ces voyages à Rouen, à Sablé, à Amiens, à Saumur, au cours des années 1417 à 1425, où il essaie d'accorder ensemble des ennemis irréductibles, l'un voulant garder ses conquêtes continentales, l'autre chasser l'étranger.

De là, ces traités d'alliance avec Jean, duc de Bedford, régent de France, rappelant d'ailleurs des traités anciens¹.

De là ces prévenances de toutes sortes à l'égard du peuple qui foulait le sol de France : — le duc prend soin de composer sa garde du corps de deux écuyers et de vingt-quatre archers anglais. — De là, par contre, l'hommage rendu au roi de France, prononcé debout « en la forme et la manière dont usèrent ses prédécesseurs », hommage simple et non lige, car la Bretagne, nation libre, ne doit pas le service militaire ; mais hommage quand même.

De là encore ces autorisations piquantes pour les seigneurs bretons de servir dans l'un ou l'autre camp. Si le connétable de Richemont — exemple exceptionnel — s'illustre, en reprenant Paris sur les Anglais (1435), après avoir lui-même aussi servi les Anglais ; si beaucoup de ses frères bretons, tous gentilshommes sans avoir, obligés de chercher fortune en dehors de leur pays, vivent et meurent à la solde du dauphin, d'autres se font tuer à la solde de Bedford.

Les routiers d'Armorique représentent, à cet égard, ce que quelques siècles plus tard seront les mercenaires suisses et allemands. L'on voyait

1. Cf. DOM LOBINEAU : *Histoire de Bretagne*, 991. Confédération signée à Amiens, le 17 avril 1423, entre Bedford, la Bretagne et la Bourgogne, renouvelée à différentes reprises, notamment le 7 octobre 1425, le 21 décembre 1435, le 19 décembre 1440 ; trêve de vingt ans.

trop souvent, dans les batailles entre Français et Anglais, des Bretons s'entretuer pour des causes qui les tenaient généralement plus à la bourse qu'au cœur.

Quant au duc, il laissait guerroyer ses sujets pour qui leur plaisait. Il savait observer une neutralité profitable. Du gouvernement anglais, comme du gouvernement français, les présents pleuvaient. C'est à qui se montrerait le plus généreux. Jean recevait des deux mains.

En 1423, Bedford lui fait verser 5.300 livres tournois ; en 1431, le roi d'Angleterre lui octroiera le Comté de Poitou, « à cause de ses grands, beaux et loyaux services qu'il offre à nous faire et que nous espérons qu'il nous fera en temps advenir¹. » Non moins généreux, le roi de France lui compte, en 1408, 28.000 livres ; en 1411, 10.000 francs ; en 1412, 50.000 livres ; en 1423, 6.000 livres. Le juste milieu est, à la fois, une sécurité pour le duché et un profit pour le duc.

Tous ces petits cadeaux entretiennent l'amitié — les amitiés. Malheureusement pour les donateurs, le duc ne livre cette amitié si recherchée, pas plus à l'un qu'à l'autre ; ou, s'il s'avance trop un jour dans un sens, le lendemain, il se tourne vers celui qu'il a cru mécontenter ; le matin, il tend la main droite ; le soir, la gauche.

1. BELLIER-DUMAINE : *L'Administration du duché sous Jean V, Annales de Bretagne*, 1899, 162.

C'est dans cette intention d'équilibre qu'il a envoyé à Londres son troisième fils, son fils préféré, son benjamin. Il avait pensé, par cette exhibition d'un enfant décoré du titre d'ambassadeur, agir plus directement sur le peuple anglais, en tout temps si vibrant et si sensible lorsqu'on lui met sous les yeux des enfants qui sont beaux, bien mis, délicats.

Or, par un retour imprévu des faits, par une étrangeté malheureuse des circonstances, ce sera l'opinion anglaise ou plutôt la politique anglaise qui réagira sur l'esprit du jeune prince ; cette conséquence de l'ambassade de mars 1432 manquera de livrer l'indépendance bretonne aux convoitises britanniques et finira, une nuit d'avril 1450, par l'un des plus horribles drames de notre Histoire : le meurtre atroce de l'ancien et chétif ambassadeur.

Effectivement le spectacle plut aux Londoniens. Ils admirèrent ce prince de huit ans, chevauchant sur un dextrier brillamment caparaçonné, entouré de grands seigneurs bretons et suivi de ses cent quarante cavaliers d'escorte. A ses côtés, grave, digne et bénissant, s'avancait l'évêque Jean de Malestroit. Ils ne se demandèrent pas si le gracieux enfant était capable ou non de s'acquitter d'une mission diplomatique ; ils remarquèrent qu'il était blond, bien découplé, qu'il possédait en quelque sorte, dans son type physique, les caractéristiques du peuple

anglo-saxon. Ils l'acclamèrent, ils le fêtèrent.

Les membres de cette ambassade extraordinaire furent tous reçus avec les égards que méritait le peuple ami et que tant de liens héréditaires rattachaient aux origines anglaises. On les combla de prévenances et de cadeaux. Le chancelier de Bretagne reçut pour sa part une coupe d'or, pesant cinquante marcs, un palefroi magnifique et d'autres merveilleux présents que les anciens écrits ne précisent pas autrement.

Mission stérile, quant au but général qui était son objet : amitié de la France et de l'Angleterre. Pouvait-il en être autrement, tant qu'une parcelle du territoire français resterait occupée ? Résultats atteints, si l'on se place au point de vue breton : la cordialité des relations était augmentée.

Jean V, tenu au courant de l'excellente impression produite sur ses amis anglais par l'ambassade de Gilles, se félicitait de voir ce fils bien-aimé ainsi choyé et adulé. Par reconnaissance et par politique, il résolut de donner à la Cour de Westminster une nouvelle preuve de ses bonnes intentions. Lorsque l'ambassade eut terminé ses travaux, lorsque, le 18 juillet, Jean de Malestroit quitta Londres, il y laissa l'enfant, non pas pour veiller à l'exécution des affaires traitées, mais pour y faire son éducation, car le titre éminent dont était revêtu le jeune prince ne prouvait en rien qu'il sût lire et écrire.

Il recevrait une instruction et une éducation anglaises. Quelle garantie de parfaite entente et de sympathie plus réelle la Petite Bretagne pouvait-elle donner à la Grande ? Il y avait à la Cour de Westminster la grand'mère de Gilles, la vieille reine Jeanne de Navarre, fille de Charles le Mauvais, épouse en premières noces du duc Jean IV, en secondes d'Henri IV d'Angleterre¹ ; mais ce ne fut pas à cette dame importante que l'on confia monseigneur Gilles ; un autre personnage considérable en eut la charge, le fameux Richard de Beauchamp, comte de Warwick, confident d'Henri V, gouverneur de Paris, et l'un des plus acharnés ennemis de Jeanne d'Arc, lors du procès de Rouen.

Warwick apparaissait bien comme l'homme le plus représentatif de la haute société anglaise. Politique exercé, diplomate averti, seigneur raffiné, il s'était acquis une véritable renommée dans tous les tournois de la chrétienté. Il donnait le ton de la mode, véritable dandy du quinzième siècle.

Dans la maison de Warwick habitait un autre enfant, de trois ans plus âgé que Gilles, le jeune Henri VI dont Warwick était le tuteur. Tous deux, petits-fils de notre Charles VI, se trou-

1. Le duc Jean IV, d'abord veuf de Marguerite d'Angleterre, fille d'Édouard III, puis de Jeanne Holand, avait épousé, en 1386, Jeanne de Navarre ; Jeanne épousa ensuite, en 1402, Henri IV. Elle mourut en 1437.

vaient être cousins germains : Gilles, par sa mère Jeanne de France ; Henri, par la sienne, Catherine de France.

On voulut que les deux enfants reçussent la même éducation, la même instruction et se liassent d'amitié, comme leurs pères avaient été liés entre eux, et comme semblait le prescrire la communauté du sang.

Le spectacle n'était-il pas curieux de ce roi de onze ans et de cet ambassadeur de huit ans, partageant le même toit, les mêmes leçons et les mêmes jeux ? Deux destinées également douloureuses qui seront comparables étrangement par leur fin tragique et par la sympathie posthume des populations.

Henri VI, à vrai dire, éprouva deux malheurs essentiels d'où découleront tous les autres ; il se trouvait être, comme nous venons de le voir, le petit-fils de notre pauvre roi fou, Charles VI. Cette hérédité qui pourra également être invoquée comme circonstances atténuantes aux folies et aux erreurs de Gilles, pèsera plus durement encore sur le cerveau de son cousin Henri. Ensuite il naquit à l'heure où, dans le silence d'un village lorrain, Jeanne d'Arc entendait ses voix et se préparait à bouter dehors l'étranger. Henri assistera à la ruine de la puissance anglaise sur le continent ; l'orgueil britannique ne le pourra pardonner.

Nulle existence, pourtant, ne s'était levée dans

une aurore plus éclatante. Lorsque, à Windsor, le jour de la Saint-Nicolas 1421, il naquit, la puissance anglaise brillait à son apogée. L'archevêque de Londres avait baptisé en grande pompe le royal enfant ; ses parrains étaient son oncle Jean, duc de Bedford, et son grand-oncle Henri Beaufort, évêque de Winchester ; sa marraine, Jacqueline, comtesse de Hollande.

L'année suivante, son père mourut et l'enfant était aussitôt fait roi d'Angleterre. On établit que le commencement de son règne daterait du 1^{er} septembre. Le 21 octobre suivant, autre événement capital, décédait en cet état de démence qui fut si préjudiciable à la France, son grand-père Charles VI. Henri fut proclamé roi de France. A deux ans, il se trouvait donc, — nominativement — à la tête des deux plus grandes puissances de la chrétienté. A ce baby, seigneur et maître d'un tel Empire, on s'empressa de donner une nurse : Jeanne, femme de Thomas Astley. Avant qu'il eût l'âge de quatre ans, on décida qu'il prendrait part, tout au moins en public, à l'exercice de ses royales fonctions. A cheval, il parcourut les principales voies londoniennes.

Quelques années plus tard, le 2 décembre 1430, il faisait dans Paris, par la porte Saint-Denis, une entrée également triomphale. La ville était pompeusement ornée ; la Commune, l'Université, le peuple lui souhaitèrent la bienvenue. Henri ren-

dit visite à sa grand'mère à l'Hôtel Saint-Pol et lui-même logea au donjon de Vincennes. Puis il fut couronné, le 16, à Notre-Dame, par le cardinal Beaufort. Cependant, les Parisiens se sentirent offensés par l'insolence anglaise et ce passage de « leur roi » leur fit bientôt regretter le roi sans armée, sans territoire, sans argent, sans prestige, le roi de Bourges, le vrai roi de France.

Pure mise en scène évidemment que cette prise de possession du règne ; on confia le pouvoir à Bedford, nommé régent ; mais comme Bedford guerroyait en France, ce fut son père Humphrey, duc de Gloucester, qui gouverna, en réalité, assisté du Conseil du royaume.

L'enfant avait autre chose à faire que de diriger son peuple ; on le dota d'un tuteur énergique, Warwick ; de maîtres savants, destinés à lui apprendre l'art de la guerre, la science de la politique, les langues étrangères et surtout l'amour et la crainte de Dieu. Ils feront de lui un prince artiste, instruit en langue française et latine, versé en histoire, pieux envers les saints anglais ; mais ils ne parviendront pas à transformer un caractère timoré, ultra-pacifique, maladif et ombrageux. Henri n'aura qu'un but : terminer, malgré un entourage belliqueux, « les pestilencieuses guerres qui tant ont duré ».

Sa vie sera celle d'un anachorète. Il pratiquera l'humilité, la charité. Il était studieux et musicien. Il ne se sentira vraiment roi qu'au sein de

son Conseil. On l'a parfois comparé à Saint-Louis ; mais Saint-Louis possédait une autre compréhension de l'art de gouverner, un autre tempérament militaire, un autre équilibre mental. Il ne suffit pas, pour rappeler Saint-Louis, de se choquer du vêtement des femmes au bal ou de leur manque de vêtements aux bains de Bath, ni d'interdire de jurer devant lui ; il lui aurait fallu la haute intelligence et l'âme héroïque de notre Louis IX qu'il ne possédait pas ; la vue d'une épée lui faisait peur.

Sous l'égide de Warwick, Gilles de Bretagne, lui, ne deviendra pas un saint ; il profitera mal des leçons de morale, mais, par contre, il apprendra sans trop de peine la science onduleuse de la politique appliquée à la satisfaction des intérêts particuliers.

Il est impossible de deviner la part de responsabilité que purent avoir dans la déformation de sa conscience les maîtres auxquels il fut soumis. Cela seulement est certain, il possédait des qualités naturelles de franchise, de spontanéité, de confiance ; il était intelligent, artiste, d'esprit délié. Or, on le verra passer sa courte vie à commettre les pires aberrations. Il est permis, pour expliquer cette déviation, non pas d'incriminer les préceptes reçus de ses maîtres directs, mais de considérer son entourage politique et militaire, si intéressé à s'acquérir, par tous les moyens, le fils des ducs de Bretagne ? Quel fut

le rôle de l'astucieux Warwick dans cette éducation ? On ne le saura probablement jamais.

Il est permis également d'accuser l'influence de cette vie de faste et de luxe dans laquelle le jeune prince, élevé jusque-là au sein d'une Cour pauvre et resserrée, fut tout à coup plongé. Il ignorait vraisemblablement Paris, le Louvre, les splendeurs de Notre-Dame, la Sainte-Chapelle... ; Londres l'enfiévrâ. Il admira la Vieille Tour construite par Guillaume-le-Conquérant, la riche abbaye de Westminster se mirant dans la Tamise, la Cité étroite, toute pleine d'effervescence et de bruit. Comme lui semblèrent moroses ces villes de Rennes, la capitale bretonne, de Nantes, résidence ducale, de Vannes, de Quimper et de Saint-Brieuc.

Gilles a assisté aux côtés du jeune roi, son ami, aux fêtes somptueuses de la Cour, aux tournois vantés ; il a traversé les ovations des foules vibrantes. Il compare forcément la pompe étincelante de la dynastie de Londres à celle si simple, si modeste, de la maison paternelle. Un enthousiasme l'exalte.

Rapides s'écoulaient ces deux années assignées pour son éducation, deux années pleines de révélations, de flatteries et de plaisirs. Aussi, quand sonne l'heure du retour, il a peine à quitter ce sol enchanté. Henri veut le retenir. Lui, l'enfant spleenique, taciturne, il apprécie tout naturellement la gaieté, l'exubérance de ce petit camarade

affectueux, dont le rire tinte dans sa mélancolie morbide. Il en éprouve comme un besoin.

Les deux petits-fils de Charles VI ont même alluré physique ; mais leur âme habite des régions opposées, l'une de soleil, l'autre de brume. Tous deux, ils affectent les mêmes goûts, pourtant ; ils adorent la musique, les arts, les belles reliures. Tels qu'ils sont, avec leur nature frémissante, l'une toute d'inquiétude imprécise, l'autre toute de bruit, de mouvement, ils se sont liés pour la vie.

Il faut bien obéir à l'appel paternel. Le duc Jean V languit loin de son fils préféré ; il multiplie les vœux à tous les saints bretons pour sa prompte rentrée en Bretagne. Gilles se résout.

L'Angleterre ne laissera pas s'embarquer l'enfant ami de son roi sans le doter d'un riche présent, d'un présent qui, hélas ! sera le premier anneau d'une chaîne tenace ; le Gouvernement britannique lui assigne sur le Trésor royal une pension de 1.000 marks¹.

Lorsqu'en juillet 1434, le petit prince met le pied sur le roc armoricain, il a laissé son cœur en Angleterre. Son âme juvénile n'a pas été insensible aux compliments dorés ; elle a saisi les insinuations dangereuses, les sous-entendus per-

1. Dom MORICE, 1252. Sur la date du retour, cf. *British Museum, Ms Julius B. VI*, f° 132 : permission accordée par les lords du Conseil à Gilles de retourner en Bretagne, 14 juin 1434.

fides des ministres du monarque, son ami ; elle a pressenti qu'il pouvait y avoir autre chose, qu'une vie morne, dans l'ombre fraternelle. Déjà, il souffre du mal éprouvé par tant d'autres avant lui et que d'autres éprouveront après lui, de n'être qu'un cadet voué aux rôles effacés.

II

LES LIENS ANGLAIS

L'enfant revint à la maison paternelle, le château nantais, si triste alors — la Renaissance l'agrandira, l'embellira, — si triste malgré la vue de la Loire tordant ses anneaux au pied des tours. Il vécut d'une existence calme, monotone, toute consacrée à l'achèvement de son instruction. Il suivait la Cour de son père, quand elle se déplaçait, pour la réunion des Etats ou pour toute autre raison, vers Rennes, vers Vannes, vers Saint-Malo, à travers les bois, les landes, les pâtures, les forêts, et c'était là sa principale distraction.

Il ressentait la nostalgie du sol anglais, des amitiés anglaises, des réceptions anglaises. Il entretenait des relations affectueuses avec son cher Henri. Celui-ci se plut même à constater

à diverses reprises cette fidélité ; il le fit notamment, en 1439, par un ambassadeur spécial, adressé à Jean V, pour le remercier du « noble vouloir » que Gilles avait envers lui. L'année suivante, afin de renforcer ces témoignages d'amitié réciproque, Jean V nomma Gilles gouverneur de Saint-Malo : « De cette façon, écrivit-il à Henri, mes sujets et les vôtres pourront communiquer ensemble, aller, venir, faire du trafic. » Gilles était le vrai lien d'amitié entre les deux États.

Cependant, la pensée anglaise restait nerveuse, inquiète ; elle appréhendait la revanche française et elle ne trouvait pas suffisante la neutralité bretonne, si sympathique qu'elle se montrât à son égard. En attendant mieux, en attendant l'heure où la Bretagne se rangerait aux côtés de l'Angleterre, il fallait tirer de cette neutralité tous les résultats possibles. « Nous vous demandons, écrivent les Anglais au duc, de promettre que les armées françaises ne pourront se servir de vos ports comme base d'embarquement. — Je le jure, déclara Jean V ; je ne permettrai pas aux Français de passer par mes États pour aller vous attaquer. »

En réalité, Jean V, prince indépendant, n'aurait pu le refuser sans sortir de la neutralité. Mais de son acceptation, dont ils doutaient, les Anglais furent fort reconnaissants. Henri VI, de répondre : « Je vous remercie de cœur, très

affectueusement, de vous employer ainsi au bien de la paix générale entre nous et notre adversaire¹. »

L'année suivante, suivi de six cents cavaliers, Jean V se rendit à Calais ; on l'accueillit merveilleusement ; tous les officiers, vassaux et sujets du roi d'Angleterre le reçurent « honorablement et révéremment » comme il convient de recevoir l'oncle du roi et surtout un allié précieux².

Dernier voyage du duc Jean V ; la mort le surprit peu après, au terme d'un long règne de quarante-trois ans. Il put se réjouir, en quittant ce monde, d'être parvenu à éviter la guerre à son peuple et, à la faveur de cette paix si extraordinairement longue, d'avoir suscité une ère de prospérité inouïe pour ses États, alors qu'une misère profonde sévissait partout au dehors. Il avait le droit, celui à qui ses sujets reconnaissants décerneront le titre de *sage*, il avait le droit de s'enorgueillir d'avoir construit de magnifiques édifices, l'église de Folgoat, le gros œuvre de la cathédrale de Nantes...

Oui, il avait été un grand prince.

Cependant, s'il jeta les yeux au delà des satisfactions présentes, s'il envisagea l'avenir, il dut s'inquiéter. N'avait-il pas donné à son

1. DOM MORICE : *Preuves*, II, 1327-1328.

2. DOM LOBINEAU : *Histoire de Bretagne*, II, 1077. Sûreté accordée de la part du duc d'York. Rouen, 5 septembre 1441.

fils chéri, déjà pensionné de l'Angleterre, des exemples tortueux, susceptibles d'influencer déplorablement son caractère et son jugement ? Le père penchait pour l'Angleterre, tout en tenant apparemment égaux les plateaux de la balance ; le fils, élevé chez elle, cajolé, fêté par elle, ne verra qu'elle.

Une autre cause encore va se greffer sur celle-ci et contribuer à précipiter l'âme mobile, ardente, mais jalouse et présomptueuse de Gilles dans des entreprises coupables et périlleuses. Gilles rongé son frein : lui, l'ami intime du roi d'Angleterre, traité à l'égal d'un futur duc de Bretagne, il voit se produire l'événement depuis longtemps envisagé avec un sentiment d'envie : l'accession de son frère François au trône paternel.

Lorsque, pour se faire couronner, à cheval, entouré des hauts dignitaires et des grands barons, le jeune duc franchit les portes de Rennes, lorsqu'on l'eut débarrassé de ses vêtements de deuil, lorsqu'on lui eut mis la robe et le manteau de drap d'or, lorsque, resplendissant de jeunesse et de magnificence, il fit son entrée dans l'église Saint-Pierre, et, lorsque, le lendemain matin, 8 décembre 1442, ayant passé la nuit en prières dans la cathédrale, veillée rituelle, habillé de la soutane des antiques rois de Bretagne, toute de pourpre fourrée d'hermine et recouverte d'un manteau de même nature, il reçut de l'évêque le rouge bonnet de velours, surmonté de la cou-

ronne d'or à trois fleurons, un sentiment amer pénétra l'âme de son frère.

Gilles entendait les *Te Deum*, les grandes orgues déchainées, les acclamations. Il éprouvait comme une brûlure au cœur. Cette blessure d'amour-propre était d'autant plus sensible qu'il avait reçu pour apanage les seuls domaines provenant de Gilles de Raiz. Il méprisait ces terres, non parce qu'elles avaient appartenu au sadique, monstrueux et diabolique maréchal, non à cause de tant de crimes hideux dont elles furent le siège, mais parce qu'elles se trouvaient situées hors du duché de Bretagne, sous la mouvance du duché d'Anjou, donc en France.

Il lui semblait que son père avait voulu, en les lui donnant, l'exiler hors des frontières natales. Il ne songeait pas que le cadeau de ces forteresses, sentinelles en terre étrangère, aux portes du duché, était plutôt un honneur insigne. Et il se disait : « Mon frère François a reçu le trône de Bretagne ; mon autre frère, Pierre, a obtenu en apanage considérable, les seigneuries provenant des Penthievre, dont fait partie le comté de Guingamp ; moi seul j'ai été sacrifié. »

Ces biens possédés par Gilles de Raiz étaient comme ensorcelés ; ils provoquèrent dans l'âme de tous ceux à qui ils passèrent par la suite les plus violentes passions, ils causèrent de longues discordes. Tout d'abord, ils empoisonnèrent l'esprit de Gilles de Bretagne.

Dépité, il se prit à regretter plus vivement l'Angleterre, la maison si accueillante du duc de Warwick, les chevauchées dans les rues de Londres, aux côtés de son ami et cousin Henri VI. Il lui écrivait : « Je serais si heureux de vous voir, d'être appelé par vous, de me mettre à votre service¹. »

François n'était pas sans s'irriter, sans se tourmenter de cet état d'âme. Il chercha le moyen d'éloigner son frère et surtout d'apaiser sa jalousie. Il pensa faire d'une flèche deux coups : le calmer et prouver à l'Angleterre son désir de bonne entente ; mais le moyen qu'il imagina fut déplorable ; il augmentera les appétits de l'un comme de l'autre.

François dit à Gilles : « Afin de poursuivre la politique de notre père, rendez-vous en Angleterre, auprès du roi Henri VI, notre ami. Vous lui demanderez en même temps de vous remettre le comté de Richemont, qui, depuis trois siècles, appartient, comme vous le savez, aux ducs de Bretagne, mais qui fut confisqué. Nos prédécesseurs n'ont jamais cessé de le revendiquer et d'ajouter à leurs titres celui de comte de Richemont, porté aujourd'hui par notre oncle, le connétable. Vous vous plaignez de ce que votre apanage soit en France ; si vous gagnez votre cause, vous obtiendrez un domaine sur ce terri-

1. Cf. *Société des Bibliophiles bretons*, 1883, II, 238.

toire anglais que vous aimez tant. N'avez-vous pas été une première fois ambassadeur de notre duché, soyez-le une seconde fois. »

Ce comté de Richemont que François prétendait appartenir à la Bretagne, situé à la pointe nord-ouest du duché d'York, représentait aux yeux des Bretons quelque chose d'épique et de légendaire, comme la Toison d'Or pour les Grecs. Jason et les Argonautes avaient été, en la circonstance, Guillaume le Bâtard et ses compagnons normands.

Beaucoup de Bretons avaient suivi le Conquérant et couru à la curée. Ils avaient eu leur part dans le partage des terres. Brient de Penthièvre, entre autres, avait reçu le domaine du Saxon Edwin, beau-frère du roi Harold. Il le transmit à son frère Alain Le Roux. Celui-ci construisit au milieu une forteresse haute, épaisse, imprenable, qu'il appela Riche-Mont. Le domaine passa ensuite à Alain-le-Noir, son fils, qui épousa Berthe, fille du duc breton Conan III. Leur fils régnera en Bretagne sous le nom de Conan IV et recevra pour apanage Richemont. Richemont sera, à diverses reprises, confisqué, rendu, confisqué, au cours des siècles, selon les fluctuations de la politique anglo-saxonne.

Gilles accepte avec empressement la proposition de son frère : il reverra une terre qui lui fut douce, un ami auquel il a voué une indéfectible tendresse et il obtiendra peut-être ce domaine

anglais, mirage séculaire des princes bretons.

Le comté de Richemont remplacera avantageusement Ingrandes et Chantocé situés en France. Mieux vaut la terre anglaise que la terre française. La seconde lui est devenue un objet de répulsion. Et puis, considération terrible et secrète, il lui serait plus loisible, vassal de son ami Henri, soutenu par lui, de revendiquer, peut-être, un jour, des droits au duché de Bretagne lui-même ?

Au mois de juin 1443, Londres revoit Gilles dans ses murs. Cette fois, il est le chef effectif, et non plus seulement nominal, de l'ambassade. Autour de lui, de grands personnages bretons, parmi lesquels Alain Labbé de la Rochefordière, frère cadet de son ancien précepteur, qui avait suivi son élève en 1432.

Henri le reçoit à bras ouverts et le couvre de compliments, heureux de retrouver un prince qui lui est si proche par le sang et par le cœur, lequel, de tout temps, « il a et aura en parfait amour et singulière dilection ». Gilles n'est pas venu pour recevoir seulement des paroles flatteuses, mais vaines ; il songe à des biens plus matériels ; il parle du comté de Richemont.

Henri s'étonne, sincère, sans doute : il était bien jeune et il y avait tant d'années que la dernière confiscation avait eu lieu. « Je ne sache pas, répond-il, que la Bretagne y eût des droits ; je m'en informerai. Je ferai faire des recherches

dans les archives du Royaume, et, s'il est prouvé que ces droits revendiqués par le duc de Bretagne sont certains, je le recevrai de très bon cœur à l'hommage qui convient. En attendant, je le remercie de s'employer si ardemment à la paix entre la France et l'Angleterre¹. »

Gilles est plein d'espérance ; cette promesse comble ses désirs. Il attend le résultat de l'enquête ; — elle aboutit à une réponse négative : les recherches n'ont rien donné en faveur des droits bretons. Et Gilles s'attriste. Il se sent tout naturellement porté à incriminer Henri. Il ne s'imaginait pas que l'amitié pouvait avoir quelque chose à refuser. Cœur généreux et naïf, il ne savait pas qu'un souverain doit être un souverain avant d'être ami. Si Henri l'avait ignoré — ce qui est possible — le Grand Conseil d'Angleterre lui aurait certainement montré le danger d'introduire un prince étranger, même au titre de vassal, dans une partie quelconque du territoire, et à une époque aussi critique. Ce n'était pas le moment d'annuler une confiscation qui avait été régulière à ses yeux.

L'écroulement de la force continentale anglaise, en effet, continuait ; la mort de Jeanne d'Arc, en 1431, n'avait point arrêté le cours torrentiel des désastres. Le traité d'Arras — 1435 — avait réconcilié la France et la Bourgogne ; échec di-

1. *British Museum*, 22 H. VI, f^o 140.

plomatique anglais extrême. L'année suivante, un riche négociant, Michel Lallier, ouvrait à Richemont les portes de la capitale. La garnison anglaise, 15.000 hommes, se retira à la Bastille, Richemont disposa ses troupes pour l'attaque ; le chef anglais, Willoughby, capitula, à la condition que son armée pourrait se rembarquer. Quelques mois plus tard, le roi de Bourges — le roi de France, — conduit par le Breton Richemont, rentra dans Paris : Bourges cessait d'être la capitale de la France.

Comme il apparaissait inquiétant aux Anglais ce connétable victorieux ! D'abord, il portait le nom du comté anglais revendiqué par Gilles, ensuite, le prénom d'Arthur ! Enfin, les prophéties de Merlin ne disaient-elles pas qu'un prince nommé Arthur, né dans la Bretagne armoricaine, ayant un sanglier dans ses armes, conquerrait l'Angleterre, en chasserait les Anglais et la repeuplerait du « lignage breton¹ ? ». Comme plus aisément ces prédictions terribles pourraient se réaliser, si la Bretagne obtenait le comté de Richemont ? Quelle facilité pour le connétable de les mettre à exécution, si son neveu Gilles, amical aujourd'hui, mais peut-être demain douteux, en devenait le seigneur et maître !

L'Angleterre qui, au début du règne d'Henri, possédait presque toute l'Ile-de-France, la Nor-

1. LE BAUD, 451 ; d'ARGENTRÉ, 730.

mandie, la Picardie, la Champagne, une partie du Maine, de l'Anjou, de la Guyenne et de la Gascogne, se voyait menacée d'être boutée totalement hors de France. Déchéance déjà énorme. Combien serait plus grave la réalisation de l'autre perspective envisagée : l'Angleterre a toujours eu la hantise de l'invasion : elle savait bien que l'ennemi continental, une fois la Manche franchie, vaincrait sans peine. Bref, le comté de Richemont ne pouvait être livré à Gilles de Bretagne.

Et c'est parce que le sol tremblait, c'est parce que l'immense empire hérité des ancêtres s'écroulait en larges pans que le Gouvernement britannique crut, sur un autre point, pouvoir regagner du terrain : l'amitié de Gilles de Bretagne était une indication précieuse ; il fallait que cette amitié servît à la cause anglaise. On cultiverait la jalousie de Gilles envers son frère, on encouragerait ses desseins ambitieux. Avec François à sa tête, la Bretagne garderait son indépendance ; avec Gilles, peut-être serait-il possible de la rendre vassale un jour ?

Gilles, caractère crédule et léger, pardonna vite à son ami. Il en recevait des cadeaux de toutes sortes : coupes en argent doré, étoffes de Damas, riches manuscrits. Il se consola sans trop de peine ; à défaut du nébuleux comté de Richemont, il songea plus ardemment au duché de Bretagne. Rejeté par François vers un apanage

anglais, il se sentait reporté vers le plus beau de tous les apanages, la Bretagne elle-même.

En attendant l'heure inconnue des réalisations, il jouissait de cette vie enfiévrée, tumultueuse, de Londres, qu'il avait goûtée si jeune. Lorsqu'il se promenait en compagnie de son ami, lorsqu'ils allaient à leurs sports favoris, ou bien qu'ils couraient les marchands, à la recherche de manuscrits rares, lorsqu'ils se rendaient écouter des auditions musicales vantées, lorsqu'ils passaient, tous deux, jeunes, blonds et superbes, — Henri VI très grand, les membres forts, le visage un peu maigre et allongé, les yeux sombres, le nez long et aquilin, la bouche petite et bien dessinée, la lèvre un peu forte, l'expression légèrement timide ; Gilles distingué, pâle, « le plus beau chevalier, au dire du chroniqueur Le Baud, et le mieux formé que on sceust trouver ou surplus de Bretagne ne ès royaumes de France et d'Angleterre, » et « moult beau chevalier, radde, bien tourné et puissant de corps », selon l'expression d'un autre chroniqueur, Mathieu d'Escouchy ; lorsqu'on les voyait ainsi, nul ne soupçonnait les desseins contraires s'agitant en eux, ni le Destin tragique qui marchait dans leur ombre et les guettait également.

A cette époque, bien peu connurent la tare de cette amitié, au fond si sincère, mais gâtée par des réticences de la part d'Henri, obéissant à la politique de son pays, et par des ambitions détes-

tables de la part de Gilles. Henri, plus désintéressé, songeait à son peuple, Gilles pensait à lui.

Depuis lors, un document a été publié qui projette sur cet état d'âme des deux amis une lueur pénible¹. Il s'agit d'un mémoire de Gilles au roi d'Angleterre dont il est facile d'extraire le dialogue suivant, pour le rendre plus accessible au lecteur.

Gilles. — Dès le temps de mon enfance, je me suis disposé à vous servir, à vouloir votre honneur, bien et profit, en retour des grands biens et honneur qu'il vous a plu de me faire. J'ai toujours persévéré envers vous selon votre volonté ; je n'ai qu'un désir, continuer. Si je suis venu en personne par deçà les mers, c'est pour obtempérer aux lettres que par plusieurs fois il vous a plu de m'écrire.

Henri VI. — Quel service entendez-vous me rendre ?

Gilles. — Ce n'est pas à moi de décider ; c'est à vous de commander ; et j'accomplirai vos décisions de tout mon cœur.

Henri VI. — Voulez-vous me servir « à la paix et à la guerre ? »

Gilles. — Je serai « bien joyeux de vous servir, en toutes les façons qu'il vous plaira et votre honneur en sera bien gardé ». Cependant, je ne

1. Bibl. Nat., Coll. Moreau, vol. 706 et Coll. Bréquigny, vol. 82, f° 187. Publié par POCQUET du HAUT-JUSSÉ, Soc. des Bibliophiles bretons, 1883, II.

puis accepter une pareille responsabilité, si vous me contraignez à aller quérir mon bien ailleurs. Lorsque, en effet, j'aurai combattu et que je me serai exposé pour vous, serait-il juste que vous ne m'accordiez pas un domaine avantageux ? Tout d'abord, donnez-moi une provision qui me permette de soutenir honorablement mon état à votre service et qui ensuite soit conforme à la maison considérable à laquelle j'appartiens.

Henri VI. — Mais vous avez déjà obtenu divers bénéfices.

Gilles. — Ils ne sont pas en rapport avec ce que je perdrais, si j'étais obligé de renoncer à tous mes biens. » « Toutefois, ajouta-t-il, je m'en remets à votre bon plaisir. »

Document écrasant. Gilles reconnaît les récompenses déjà reçues ; il signale les invitations réitérées d'Henri à lui continuer ses services ; il renouvelle ses demandes de gages en paiement de nouvelles obligations, et ces obligations, il le déclare, le lient « à la paix et à la guerre ».

Ses gages, pourtant, pouvaient déjà compter : au cours de l'ambassade, il a reçu une pension de deux mille nobles d'or, payables tous les ans en deux termes, à la Recette de l'Echiquier.

La façon de donner, dit le proverbe, vaut mieux que ce qu'on donne : on a tenu à ménager la susceptibilité du jeune homme, quoique peu exigeante ; l'ordonnance accordant cette pension exalte outrancièrement « les mérites élevés de sa

grandeur, les privilèges, les diverses vertus qui brillent en lui, et jettent un tel éclat que tous les princes, ses parents, sont illuminés des rayons de sa gloire ».

Un document plus prosaïque, la délibération du Conseil prise au sujet de cette pension, constate qu'elle est accordée en considération de la proximité du sang et de l'amitié qui existaient entre lui et le roi, et aussi, — cela est bien la cause essentielle — « en récompense des services que Gilles lui a rendus et pourrait lui rendre à l'avenir ».

A l'avenir. Un avenir prochain.

Un auteur breton, contemporain de Gilles de Bretagne, célèbre ainsi la péninsule armoricaine :

« Il n'existe nulle part au monde une terre dont les sites soient plus riants et plus recherchés que la Bretagne. L'air y est salubre et tempéré. Des montagnes qui touchent le ciel la protègent des vents mauvais. Pas un pays plus fécond en animaux de toutes sortes... Nul peuple ne possède mer plus vaste, plus riche et plus sûre, car cette mer s'appelle l'Océan, père et principe de toutes les autres mers, des fleuves et des fontaines. Pour se faire une idée de son immensité, il suffira de dire que, si l'on s'avance, en ligne droite, vers le soleil couchant, on ne rencontre nulle part ni terre, ni aucune île. »

Contrée miraculeuse, étrange, qui produit des perles splendides, « car vous n'ignorez pas que la cuirasse de Jules César, offerte par lui à Vénus mère, dans son temple de Rome, était couverte de perles de Bretagne. Vous n'ignorez pas davantage l'innombrable collection d'oiseaux que produit le ciel breton, si salubre et si favorable à la longévité des mortels. Il en est un, parmi ces oiseaux qui, chose surnaturelle, est procréé instantanément à l'état adulte par la seule adhérence momentanée de l'écume de mer à la proue du navire; il n'a besoin d'aucune nourriture et, après un certain temps, il retourne de nouveau en écume. »

Que dire des villes, des ports, en particulier du Croisic, en latin *Parva Troia*, Petite Troie, « dont les habitants sont les petits Troiens, Troianulos? »

Que dire de la race? La dénomination de Breton vient du mot « Bryto, prononcé en latin Bruto. C'est le nom de ce Troyen qui, redoutant la fausse amitié des Grecs, nous conduisit sur les rivages de cet océan et donna son nom à notre Nation ».

Quant à la vieille langue bretonne, « elle est d'une beauté si suave qu'elle l'emporte sur toutes les langues issues du latin, autant que la langue hébraïque l'emporte sur le latin lui-même, par sa beauté, sa concision et sa noble antiquité. Notre langue a, en effet, tant d'affinité avec l'hébreu que les éléments de l'écriture ont les

mêmes inflexions et les mêmes terminaisons¹. »

Notre auteur breton se faisait, en louant en termes aussi dithyrambiques sa contrée natale, l'écho d'une opinion commune. A cette époque, nulle contrée plus prestigieuse que l'Armorique : non seulement, elle exaltait d'orgueil ses propres habitants et les portait à chercher dans l'antiquité grecque une origine merveilleuse, mais encore elle enthousiasmait ses visiteurs. Tout en elle captivait : sa force morale et sa beauté physique. Tout en elle était paix, splendeur, richesse.

Cependant, les rois français et anglais qui visaient son indépendance, prêtaient beaucoup moins d'attention à tant de légendes flatteuses pour elle qu'aux renseignements plus certains concernant la valeur productive de son sol, la qualité des habitants. Ils n'ignoraient rien de son extraordinaire développement économique.

A cette extrême fin du Moyen-Age, en effet, la Bretagne était traversée par un véritable souffle d'activité et de progrès. Dans tous les domaines : agricole, industriel, intellectuel, elle semblait à son apogée. La longue paix voulue par Jean V produisait ses fruits.

Il existait à côté de régions incultes, de vastes labours, des terres produisant le blé, l'avoine ou

1. Document tiré des Archives du Finistère, publié en 1888 par la Soc. Arch. de ce département. Sur le commerce, l'Agriculture en Bretagne au xv^e siècle, cf. DUBOIS : *La Réunion de la Bretagne à la France*, II.

couvertes de pommiers. Dans les landes, paissaient d'abondants troupeaux. La Bretagne était renommée pour l'élevage des chevaux de trait.

On venait demander de très loin, de l'étranger, le sel parfumé de ses marais salants. Ses carrières de granit fournissaient la matière la plus fine qui soit aux sculpteurs de calvaires, aux architectes d'églises. Le sous-sol recélait des mines précieuses ; en 1423, le duc accordait à une société allemande l'autorisation d'exploiter une mine d'argent. On célébrait la qualité de ses toiles, elles faisaient partie du trousseau des dames les plus difficiles de la noblesse française. On vantait les produits de ses corderies ; les caqueux, race inconnue, vraisemblablement issue des lépreux du Moyen-Age, qu'on accusait de répandre une maladie mystérieuse, et que, pour cela, on reléguait au ban de la population, avaient la spécialité de cette fabrication.

Toutes ces denrées, matières premières ou objets manufacturés, s'en allaient chez les nations lointaines, portées par les plus hardis marins du monde. La Bretagne était liée par des traités commerciaux à vingt-deux États.

La pêche aussi produisait des profits considérables. En 1428, une bulle du pape Martin V avait autorisé les pêcheurs bretons à travailler dimanches et jours fériés, à condition que les pauvres aient de cette pêche supplémentaire, une part convenable. Les plus grands seigneurs

français venaient s'approvisionner en Bretagne, de poissons salés, avant le carême.

Même avance sur le terrain intellectuel. Des villes de second ordre, comme Tréguier et Lannion, pouvaient s'enorgueillir de posséder des imprimeries, alors que de grandes cités du royaume de France en étaient dépourvues.

Quant au courage de ses guerriers, nul roi français n'en ignorait la valeur. Les nobles bretons qui servaient dans les armées royales, et ils étaient nombreux, apportaient avec eux une grande énergie tenace. Trois connétables, en moins d'un siècle, avaient contribué à la libération nationale : du Guesclin, sous Charles V ; Olivier de Clisson, sous Charles VI, et, sous Charles VII, Richemont.

Depuis des siècles, la France ne cessait de pousser l'appel émouvant d'une mère à ses enfants dispersés ; depuis des siècles, la France s'accroissait province par province. La guerre avec l'Angleterre avait failli, non seulement entraver la continuation de cette œuvre de patience, mais faire disparaître la France elle-même. Aujourd'hui que celle-ci se libère du servage, — seules quelques-unes de ses provinces demeurent encore sous le joug — l'objectif royal est d'empêcher à tout prix la Bretagne de se tourner vers l'Angleterre. La politique anglophile de Jean IV, celle à bascule de Jean V avaient paru souverainement irritantes à la France. Voici que celle du

duc François I^{er} s'annonce plus menaçante encore.

La seconde ambassade du prince Gilles a été envoyée à Londres comme la première, dans le but avoué de concilier les intérêts anglais et français. Problème insoluble : la France, dans sa marche vers la victoire définitive, ne peut admettre qu'une seule chose, qu'on soit pour elle. Or, il revient que Gilles sur le sol britannique a prononcé des paroles outrageantes, en déclarant que s'il refuse son apanage d'Ingrandes et de Chantocé, c'est que celui-ci se trouve dans la province française d'Anjou et que cela l'oblige à être le serviteur du roi de France, alors qu'il « estoit serviteur du roi d'Angleterre ».

L'insulte est grave. La coupe déborde.

Le 28 août 1443, Charles VII manifeste de façon éclatante son mécontentement. « Est-il admissible, écrit-il au duc de Bretagne, que notre neveu Gilles ait, du consentement du duc Jean V, votre père, séjourné aussi longtemps au royaume d'Angleterre, avec nos anciens ennemis et adversaires ; qu'il les ait toujours soutenus et favorisés de tout son pouvoir, et que, bien mieux, il soit retourné de nouveau parmi eux, les conseillant et favorisant ? Pour cela, il s'est fait notre ennemi. Nous déclarons ses biens confisqués. »

Ses biens : les terres dont Gilles ne voulait plus, Ingrandes et Chantocé. Le roi en fait don à Coëtivy, époux de Marie de Raiz, fille du maréchal supplicié.

Voici Gilles de Bretagne, complètement dépouillé, mis à nu. Il s'était rendu en Angleterre, sous le prétexte frivole d'obtenir le comté de Richemont ; les Anglais refusent de le lui remettre, et, maintenant, ce sont les Français qui s'emparent de son héritage continental.

La lettre royale a un autre résultat, mais qui touche le duc lui-même ; elle frappe François dans sa dignité de prince breton indépendant. A quel titre le roi de France se permet-il d'intervenir d'une façon aussi brutale dans les affaires du duché ? Sans doute, son frère Gilles a outrepassé les consignes données et François ne peut se douter à quel point ; mais cela regarde le duc de Bretagne seul. Il se prépare à protester.

A ce moment, un événement se produit qui aplanit le différend et même réunit dans une commune indignation Charles VII et François. Quelles promesses, quels conseils, quelles indications militaires a fournis Gilles à ses amis anglais ? On ne sait. Mais, soudain, à la fin du même mois d'août, on apprend que Jean de Beaufort, duc de Somerset, est débarqué inopinément à Cherbourg, à la tête de huit mille hommes.

Que veut-il ? Les uns affirment : « C'est pour aider Talbot à prendre Dieppe ; les autres : « C'est pour aider ses compatriotes en Guyenne ». On est bientôt fixé ; Somerset traverse la Normandie, le Maine, l'Anjou. Il fond sur Pouancé, petite ville

angevine aux lisières bretonnes, puis, franchissant la frontière, il attaque La Guerche, domaine de Marie de Bretagne, mère du duc d'Alençon ; il s'en empare sans coup férir. La ville, confiante dans les traités, n'avait que quelques défenseurs.

Coup de tonnerre. Comment ! en pleine paix, au moment même où le propre frère du duc négocie à Londres, les Anglais osent envahir la Bretagne !

François I^{er} pourrait lever une troupe et tenter de repousser l'assaillant par la force ; imbu des méthodes paternelles, il préfère traiter. Il offre vingt mille saluts d'or pour rentrer en possession de La Guerche. Somerset part comme il est venu, mais il a tâté le degré de résistance du duc, il a jeté un coup de sonde en Bretagne¹.

Le roi d'Angleterre se hâte de désavouer Somerset. Qu'importe ! François I^{er} est éclairé ; il sait de quel côté se dresse maintenant l'ennemi le plus dangereux. Ce n'est plus la France, c'est l'Angleterre qui menace les libertés bretonnes et cela, grâce à ce frère que, par deux fois, son père et lui ont commis l'imprudence d'envoyer en Angleterre.

Un messenger part pour Londres. Il dit à Gilles :

1. L'historien breton Le BAUD croit que l'attentat de La Guerche eut lieu pour forcer la main du duc qui n'avait pas encore renouvelé l'alliance consentie par son père avec l'Angleterre ; celle-ci présentait bien peu d'intérêt pour les Anglais auprès de l'appui que leur donnait la trahison de Gilles.

« Monseigneur François, votre frère, vous prescrit de rentrer immédiatement. » — Quelles pensées contraires durent s'opposer dans l'âme du jeune prince. Il lui fallait s'arracher à une existence délicieuse, enivrante, pour s'en aller affronter un frère irrité. Il préféra se soumettre, pourtant, que se révolter.

Attention où apparaît la seule affection d'Henri pour son ami breton : au moment où celui-ci va monter sur la nef dont les voiles se gonflent déjà, il lui fait remettre une coupe d'or et « une somme d'argent convenable », destinée aux frais du voyage. La nef s'éloigne, perd de vue les hautes falaises de Douvres, cingle vers la Bretagne.

Gilles est rongé de dépit et de colère. Tout craque sous ses pieds, tout le trompe. La pension anglaise ne suffit pas à ses besoins ; elle n'est qu'un excitant pour sa soif dévorante de jouissances.

Combien plus heureux que lui est son frère François ! N'a-t-il pas tout pris en recevant le duché de Bretagne dont le revenu normal est estimé à 500.000 livres tournois ? Dans ce trésor, légalement, le duc ne puise-t-il pas comme il l'entend ? Ne dépense-t-il pas pour la satisfaction de ses désirs, le tiers environ de ces 500.000 livres ? Tandis que lui, Gilles, de quelle pauvre, de quelle misérable rente, il doit se contenter !

Aussi, lorsque la nef atteint le havre de Saint-Malo, il se jure à lui-même que, coûte que coûte,

il acquerra cette situation élevée qu'on lui marchandait. Victime du droit d'aînesse, il entend d'abord se créer une fortune par le moyen rapide d'hier, d'aujourd'hui, de tous temps, un riche mariage.

Il y avait alors en Bretagne une jeune héritière, unique descendante d'une maison puissante, Françoise de Dinan. Née le 20 novembre 1436, elle vivait avec sa mère Catherine de Rohan, au fond d'un manoir croulant du comté de Penthièvre, à la Roche-Suhart, en Trémusson. Elle était le point de mire de tous les chevaliers plus pourvus de gloire militaire que de domaines, de tous les jeunes seigneurs désireux d'agrandir leur apanage. Le comte Guy XIV de Laval sollicitait sa main pour son fils François. Un projet de mariage fut même conclu ; les deux enfants furent fiancés. Elle avait cinq ans, le futur époux six.

A vrai dire, le père de l'enfant, Jacques de Dinan-Montafilant, était un cadet peu fortuné ; mais il possédait un frère puîné, Bertrand de Dinan, maréchal des Huquetières, qui, puissamment riche, avait institué pour héritière, sa mère Françoise. Les deux frères venaient de mourir à quelques mois d'intervalle, en 1444. Un héritage énorme tombait entre les mains de l'enfant. C'était, sur la rive gauche de la Loire, la seigneurie des Huquetières ; au nord de la Loire, la vaste baronnie de Châteaubriant ; au nord de la Bre-

tagne, bordant la mer, les seigneuries du Guildo, de Montafilant, de la Hardouinaie, du Bodister, de Beaumanoir...

L'enfant recevait en surplus de véritables trésors : bijoux, objets d'art, étoffes... L'inventaire en a été conservé ; il peut servir à donner une idée des atours d'une grande dame au xv^e siècle. Quelle dame française possède, de nos jours, plus de perles et de diamants ?

« Ung petit benoistier d'argent doré avec son espergeoir. Item ung tableau d'argent doré ouquel y a l'Annunciacion Notre-Dame. Ung autre tableau d'or et ung ymaige de Saint-Jehan. Ung bacinet avecques ung bouillouer d'argent doré. Une petite salière d'or, en laquelle y a au fons une licorne. Ung joyau d'or en faczon de moricle garni d'un gros rubi, d'une grosse perle, d'ung dyamant plat, avecques trois autres perles pendantes. Ung autre joyau en faczon d'une fleur, ouquel y a un oaeseau de perles et au-dessus ung rubi avecques trois perles pendantes. Une bague en faczon d'ung compaignon, en laquelle y a trois perles, ung rubi avecques trois perles pendantes. Ung collier d'or à la vieille faczon, ouquel y a quatre balais, quatre saffirs à sept couples de perles de compte et y a oudit collier, une bague pendante en laquelle il y a trois perles, trois dyamans pointus et un dyamant ou milieu. Ung autre collier à la vieille faczon à douze attaches garnies de perles, et à chacune attache

ung rubi ou mylieu, et est le dit collier en faczon d'une siercle. Une rose blanche à ung diyamant, une perle et ung rubi estant hors de son lieu. Une petite chesnete d'or à quatre caiers. Ung dyamant plat assis en ung anneau d'or plain. Ung dyamant pointu esmaillé de rouge clier et à petites roses clières. Ung rubi enchâssé en ung anneau d'or plain. Ung autre rubi enchâssé en une verge d'or esmaillé de blanc, et petite rose clière dessus. Ung autre dyamant à dos d'asne enchâssé en une verge d'or esmaillé à chiévrons. Ung autre dyamant pointu esmaillé de gris à petites rosettes vermoilles. Ung tissu cramoisei broché d'or à une garniture d'or esmaillé de bleu à petits solals d'or (soleils). Ung autre tissu violé garni d'or à branlans. Ung autre tissu noir garni d'or. »

Gilles, quoique jeune, avait déjà eu le temps de se fiancer deux fois : à la princesse de Ferrare et à une Ecosaise qui deviendra la femme de son frère Pierre. Françoise de Dinan lui parut un parti moins exotique et plus profitable ; il se résolut à l'enlever. Un jour, à la tête d'une troupe armée, il fit ce que Gilles de Raiz avait fait pour Catherine de Thouars, il s'en empara.

La mère de l'enfant, Catherine de Rohan, flattée de voir sa fille épouser le frère du duc régnant, ne semble pas avoir protesté trop haut contre la violence abusive du procédé.

Quelques jours après l'enlèvement, l'acte de

mariage est signé ; et, pour que cette union ne puisse être considérée comme de simples fiançailles, Gilles l'accomplit selon les formes alors en usage : un prêtre célèbre la cérémonie religieuse ; ensuite, l'époux met gravement le pied dans le petit lit de l'enfant. Après cette prise de possession symbolique, l'enfant est à lui.

On juge de la colère de Guy de Laval. Il veut essayer d'arracher la fillette fiancée à son bébé de fils, des mains du ravisseur, malgré la célébration du mariage. Il use d'un expédient, il va trouver le grand-père de Françoise, Alain de Dinan, vieillard dont la situation de fortune n'est pas en rapport avec le nom qu'il porte ; il lui propose une indigne tractation. Mettez-vous de mon côté et je vous abandonnerai une partie de la dot de ma bru ; alors, vous pourrez vivre selon votre rang.

Cette alliance immorale d'un aïeul sordide et d'un père dépité se heurtera au duc en personne. François I^{er} a vu avec plaisir son frère sortir de la gêne dont il se plaignait. Sans doute, maintenant, Gilles ne lui réclamera plus d'apanage en Bretagne ; sans doute, surtout, il ne cherchera plus dans l'appui anglais une compensation à sa situation. François s'empresse de promettre six mille écus au grand-père de la petite fiancée, s'il consent à changer de camp et vingt mille à Guy de Laval, pour l'envoyer marier son garçonnet ailleurs. Tout s'apaise ; le son des écus calme les

tempêtes, aucune musique n'adoucit mieux que celle-là la rudesse des mœurs.

Gilles a atteint son but ; il n'est plus un seigneur sans avoir ; il jubile, il triomphe. Il a tort. Un homme est là, sur ses pas, tels les traîtres dans les tragédies romantiques. Lui aussi, il espérait mettre la main sur la fiancée enfantine de Guy de Laval ; lui aussi, il envisageait surtout la possession de ses immenses domaines ; et cet homme est l'ami intime du duc, le bel Arthur de Montauban.

Nous le verrons surgir de son ombre au jour tragique marqué par le Destin. Mieux eût valu cent fois que Françoise fût laissée à sa mère et que Gilles n'eût ni Châteaubriant, ni les Huquetières, ni Le Guildo, ni Montafilant, ni tant d'autres superbes seigneuries et que même il fût plus déshérité que Job.

Qu'importe à Gilles, il ne s'inquiète pas de l'avenir ; l'avenir lui est inconnu et la haine de Montauban le laisse indifférent. Le voici aujourd'hui l'homme le plus riche de Bretagne après son frère. Du moins, il l'est comme tuteur des biens de sa femme qu'il administre pour son compte. Rien ne lui manque.

Si, hélas ! quelque chose lui manque encore, il a trop souffert de sa position inférieure, les sentiments d'ambition que cette situation fit naître dans son cœur et que l'Anglais sut cultiver y sont trop ancrés ; il continue à se ronger, à

envier et à haïr. Il ne cesse d'en vouloir à François d'être venu avant lui en ce monde, seul mérite à une fortune supérieure à la sienne. Il a gravi, par son fastueux mariage, un échelon vers le trône, lui semble-t-il. Ah ! que la Bretagne soit plutôt inféodée à l'Angleterre que de n'être pas à lui !

François a deviné son frère à ses regards, à des paroles, peut-être. Il ne craint pas la lutte et il est mieux armé, d'esprit plus pondéré. Il sait de quel côté maintenant — Angleterre ou France — l'orage menace le plus fort. Demeurer à égale distance entre l'une et l'autre, comme fit son père Jean V, n'est plus permis ; il faut se rapprocher de l'une ou de l'autre, il faut opter : France ou Angleterre.

Justement, à cette époque, des pourparlers ont lieu à Montil-lez-Tours entre les deux grandes puissances ennemies. On se propose de renforcer les trêves existantes, aucun des deux partis ne se sentant prêt aux hécatombes de l'action décisive. Des ambassadeurs bretons assistent à ces entrevues ; mais, au lieu de figurer à côté des Anglais, ou tout au moins entre les deux adversaires, fait symptomatique, ils siègent à côté des Français ; on voit cette chose nouvelle : naître de l'animosité entre la Bretagne et l'Angleterre, alliées de la veille.

La paix franco-britannique est confirmée et prorogée. Comme gage, on célèbre dans la basi-

lique Saint-Martin-de-Tours le mariage d'Henri VI avec Marguerite d'Anjou, fille du « bon roi René ». Le duc de Bretagne y figure aux côtés de son oncle Charles VII.

Paix de temporisation de part et d'autre qui permettra de se mieux préparer aux luttes suprêmes ; les Français pour la libération complète, les Anglais pour la reprise du terrain perdu.

Les Anglais ont constaté à Montil-lez-Tours l'éloignement de l'allié breton ; mais ils n'ont garde de l'oublier, ils possèdent en Bretagne un homme sur qui ils ont le droit de compter. Ce que le duc leur enlève d'espérance, le frère du duc le leur rendra. Ils le comblent d'attentions délicates. Ils imaginent même un stratagème tortueux : on ne donnera pas à Gilles le comté de Richemont qu'il réclame ; mais on le fera miroiter à ses yeux. Cela le tiendra en haleine, l'attachera par un lien de plus, l'empêchera de s'écarter des voies anglaises.

Le 23 janvier 1445, Mathieu Goth, lieutenant de Somerset et capitaine d'Avranches, adresse à Gilles cette lettre significative : « Le roi d'Angleterre a pour vous une si grande affection que son intention est de vous donner plus de terre en son pays que vous n'en possédez en Bretagne, et spécialement le comté de Richemont. Je dois retourner prochainement en Angleterre pour me marier ; si vous avez besoin de moi pour votre pension ou autre chose que ce soit, je m'y em-

plioierai autant et même plus que je le ferais pour moi. Si vous désirez confier cette mission à l'un de vos serviteurs, je l'emmènerai avec moi. » — En post-scriptum, cette phrase tentatrice : « Si vous avez quelque chose à dire verbalement, dites-le seulement à ce porteur car il est sûr et secret¹. »

Si le Gouvernement anglais avait eu vraiment la pensée de rendre à la Bretagne, pour en faire bénéficier le prince Gilles, le légendaire comté, il ne se serait pas contenté d'avancer des promesses alléchantes, il en aurait immédiatement opéré la remise effective ; il aurait rédigé la charte nécessaire.

Cette correspondance occulte circulait, sans doute, ignorée de François, mais il ne pouvait pas ne pas apercevoir les allées et venues des louches messagers. Comme les tempêtes qui secouent la Bretagne, comme les grandes houles qui couvrent d'écume ses rivages, la menace soufflait de l'Ouest. Et cette menace était d'autant plus à craindre qu'elle trouvait un point d'appui en pleine côte bretonne, à deux pas de la Normandie, au lieu enchanté dont Gilles avait fait sa résidence préférée : Le Guildo.

1. Dom MORICE, II, 1398.

IV

LE GUILDO

Il est entre Saint-Jacut et Saint-Cast, non loin de cette langue de terre aiguë, dressée si haute au-dessus des eaux de la mer qu'on l'a parfois comparée à la pointe du Raz et qui s'appelle d'un nom sonore, le cap Fréhel, il est une humble bourgade, un port minuscule, à l'embouchure de l'Arguenon : Le Guildo. Des étymologistes bretons ont fait venir le mot Guildo de *Guedum dolosum*, gué dangereux, peut-être à cause des vases que le jeu rythmique des marées accumule dans la baie.

Nul pays plus riant, plus séducteur, malgré son nom inquiétant. Les rives découpées en promontoires successifs de l'Arguenon, s'épaulent à des collines boisées. La rivière, le fleuve plutôt, descend à flots lents, mais par endroits plus rapides, comme hâtés par une idée intérieure, des régions

chevelues aux contrées dénudées. Il s'élargit en atteignant la baie ; là, il perd cette couleur qui l'a fait baptiser Arguenon, c'est-à-dire, en breton, la rivière blanche.

Les seigneurs du temps passé aimèrent cette rivière captivante. Joignant Le Guildo, existait le château de La Gallinée (du latin *Gallina*, la poule), à l'époque qui nous occupe, résidence de Bertrand Descognets. La seigneurie se singularisait par des redevances bizarres, par exemple, celle bien modeste d'une demi-poule, pour le loyer d'une terre ; le fermier devait apporter le symbolique volatile, le jour de Noël, aussitôt après la messe de minuit, moyennant quoi le seigneur l'invitait à sa table au réveillon.

Plus haut, presque à la source de l'Arguenon, en pleine forêt de la Hunaudaie, se dresse, en un fouillis de grands arbres, le château du même nom, aux seigneurs de Tournemine. L'arbre envahisseur monte, monte, tandis que, lentement, le mur croule et descend. Dans le voisinage, sur les rives d'un affluent de l'Arguenon, les ruines non moins majestueuses du château de Montafilant, à la famille de Françoise de Dinan. — Il se trouvait trop enfoncé à l'intérieur des terres pour que Gilles songeât, un seul instant, à y établir sa résidence. Le Guildo lui plut.

Ce pays plaira à d'autres, au cours des siècles. Il séduira Châteaubriand, dont l'enfance et la jeunesse s'écoulèrent chez son aïeule, dans cette

modeste localité, auprès de laquelle existe le tertre de Brandefer, lequel, affirme l'écrivain breton Hippolyte de la Morvonnais, « était le rêve du poète, lorsqu'il composait l'épisode de *Velleda*, la plus parfaite production de son génie. »

Il frappa d'admiration jusqu'aux larmes ce même Hippolyte de la Morvonnais. On aperçoit encore, dans un cadre de feuillage, le château du Val, devenu dans son œuvre poétique la *Thébaïde des Grèves*. A l'appel de la Morvonnais, accoururent Maurice de Guérin et d'autres écrivains réputés de l'époque. La splendeur du Guildo se mariait merveilleusement avec le songe de leur âme romantique.

Tout les charmait en ce vallon privilégié : la mer pointillée d'îlots d'où se détache la masse brune de l'île des Ebihens, le fleuve calme, le paysage semé de pierres sonnantes, roches énormes d'amphibolite qui, frappées par un galet de même nature, rendent un son musical, sonore comme celui d'une cloche d'airain ou puissant comme celui d'une enclume de forge. Et aussi les séduisaient, à l'orée de la baie, sur la rive droite, les ruines de la demeure de Gilles de Bretagne. Elles s'accrochent désespérément à la falaise ; elles s'émiettent, se découronnent, mais elles demeurent, rivées par leurs racines aux granits sous-marins.

Lorsque par un sentier étroit, escarpé, on accède à l'enceinte, elle se montre dans toute sa

misère et sa déchéance. Cette enceinte forme une sorte d'esplanade, barrée d'un côté par des restes de murs et de l'autre par la mer. Deux tours délabrées ont résisté. Celle de gauche, probablement l'ancien donjon, retient le regard par une immense cheminée, crevée d'un grand trou de lumière. D'après la légende, devant cet être gigantesque, Gilles se chauffait à cheval.

Mais ce ne fut probablement pas uniquement la beauté du panorama qui engagea le jeune prince à quitter son castel de Châteaubriant pour Le Guildo. Le Guildo, c'était la possibilité de recevoir les barques venant de la Manche ; c'était, du côté des terres, la proximité de la Normandie ; bref c'était le contact maintenu avec ce pays d'Angleterre vers lequel allaient à la fois ses meilleurs souvenirs et ses désirs mauvais. Lorsque, du haut des tours, il contemplait, à droite, l'horizon plat, son regard se heurtait aux toitures de Saint-Jacut, où sera, un jour, inhumé l'historien breton dom Lobineau, celui-là même qui plaidera si ardemment l'innocence de Gilles. Plus loin, commence la Normandie ; la Normandie, l'un des pays conquis devenus le plus anglais. Le gouvernement de Bedford s'y était fait particulièrement modéré et tolérant. Le Normand Thomas Basin constate qu'il fut « humain, juste et aimé des Français de son parti ». Le nombre des ralliés à la puissance anglaise était, de ce fait, considérable.

Gilles se hâte de faire du Guildo une place

anglaise. La garnison n'en est pas bretonne, elle est anglaise. L'or anglais coule largement et les jours passent joyeux, pleins de bruits et de divertissements. Gilles se livre à son sport favori, le jeu de l'arc. Autour de lui se presse une troupe de jeunes Britanniques, élégants, riches et désœuvrés, Anglais de race ou Normands acquis à leur cause.

Gilles néglige l'enfant qu'il a prise pour épouse, épouse vierge d'ici longtemps encore, à cause de son âge. Il a beau offrir à sa « petite femme », comme il l'appelle, des cadeaux qui ne lui coûtent pas cher, par exemple, une ceinture d'or pesant un marc, obtenue de sa belle-mère, Catherine de Rohan, il lui faut, en attendant que Françoise soit nubile, des unions moins platoniques. On voyait au Guildo, dira plus tard l'enquête pour le procès de Gilles de Bretagne, des femmes et des filles déshonorées par la violence du jeune prince.

En France, les bâtards pullulaient ; on en comptait dans les plus illustres familles. Cela provenait peut-être, non de ce que l'époque fût plus dépravée que la nôtre, mais de ce que les hommes, plus sincères, ne rejetaient pas les conséquences de leur libertinage. Ils ne comprenaient pas la morale de la même façon que nous ; l'enfant, de quelque manière qu'il fit son entrée dans la famille, avait droit à la vie et même à la considération. Le terme de bâtard ne comportait rien d'offensant.

La maison ducale ne pouvait faire exception ; elle possédait naturellement ses bâtards. Gilles n'avait-il pas un demi-frère, également fils de Jean V, avec qui il demeura toujours en très bons termes et que, dans les textes, on nomme communément *le Bâtard de Bretagne* ? De même, le bon oncle Richemont, qui adorait sa fille naturelle, la dota superbement et la maria à l'un de ses capitaines, Arthur Brécart. Si l'on fouillait dans la vie des deux autres neveux du connétable, François et Pierre, très débauchés, comme tous les princes de la dynastie bretonne, on trouverait certainement des rejetons venus par une porte bâtarde. Cependant, il semble bien que Gilles les ait dépassés : on lui connaît au moins trois bâtards : Gilles, Edouard et Guillaume, et il y en eut certainement d'autres, car l'Histoire ne s'est pas appliquée à collectionner leurs noms.

S'il s'était borné à ensemercer du sang de la maison de Bretagne des maisons moins élevées ou simplement roturières, il n'aurait point laissé une mémoire aussi discutée. Malheureusement, dans ce séjour lascif du Guildo, il ne se contenta pas d'une vie dévergondée. Ce n'était pas seulement pour les avoir comme compagnons de plaisirs qu'il s'était approché des Anglais.

Sous l'empire des ambitions secrètes qui le rongent, il ne cesse de tramer, de conspirer. Il a coup sur coup éprouvé deux déceptions : l'une

pour un apanage en Bretagne, l'autre pour un apanage en Angleterre. Or, preuve formelle de son parti-pris et de ses haines, il ne manifeste aucun ressentiment envers son cher Henri ; il reporte toutes ses colères sur son frère François.

Les échanges de lettres affectueuses ou de cadeaux entre Gilles et Henri sont de chaque jour. Henri envoie de riches manuscrits. Gilles répond, au printemps de l'année 1445, par l'expédition d'un présent très nantais, présent que les ducs, ses pères, offraient fréquemment aux souverains amis : une provision salée de ces excellentes lamproies qui se pêchent en Loire ? Il lui écrit par l'intermédiaire de son héraut Châteaubriant, en lui envoyant ce cadeau apprécié : « Je me mets à votre disposition pour vous accompagner et vous escorter quand vous viendrez en France. » Le prince Gilles de Bretagne, frère du duc, escortant l'Anglais sur les routes de France !

Thomas Hoo et Robert Roos le remercient au nom de leur souverain d'une offre aussi chaleureuse. Ils lui conseillent d'écrire directement à ce dernier, en Angleterre. « Nous ne faisons nul doute, disent-ils, que d'avoir de vos nouvelles il ne soit très joyeux et content et que vous trouverez en lui toute douceur, amour et bonne seigneurie. »

Puis ils font allusion à sa pension que l'on devait pourtant payer régulièrement. Evidem-

ment Gilles réclamait quelque augmentation de sa solde en paiement de ses services¹.

François sait combien l'amitié excessive de son frère pour les Anglais est dangereuse ; mais il ne suppose point que, pour le moment, il trahisse. Il va en avoir la preuve soudaine et formelle. Le choc sera terrible ; il déclanchera les événements dramatiques. Gilles s'est rendu en Guyenne pour s'y rencontrer avec quelque chef anglais. Le 15 juillet, il écrit, de Biron, en Saintonge², une lettre au roi d'Angleterre. Il en charge un homme de confiance, du nom de François Lesquen. Dans cette lettre, il déclare : « Je me regarde comme votre loyal serviteur en tous les lieux où vous aurez à besogner. *Toujours, j'ai tenu et je tiendrai le parti anglais.* Vous êtes mon principal seigneur et je suis prêt, à ce titre, à aller vous exposer, soit en France, soit en Angleterre, la question de mon apanage. *Je me mets à votre disposition.* »

Par quel hasard, cette missive compromettante tomba-t-elle entre les mains de François ? On ne sait, mais on juge de sa colère. Quoi, Gilles livrerait des places bretonnes à l'Anglais ! Quoi, les châteaux de la Hardouinaie, de Montafilant, de Châteaubriant, héritage de Françoise de Dinan,

1. Dom MORICE : *Preuves*, II, 1374 ; lettre de Thomas Hoo et de Robert Roos à Gilles. Voir encore 1380, Instructions données par Gilles à son envoyé en Angleterre.

2. A moins que ce ne soit Biron, arr. de Bergerac.

ainsi que Moncontour et Saint-Malo dont Gilles est gouverneur, subiraient l'outrage des garnisons étrangères ! N'était-ce pas déjà trop que Le Guildo fût ainsi occupé ?

Immédiatement François cite le coupable devant le Conseil ducal. Quelle attitude sera celle de Gilles ? Résistera-t-il ? Sa troupe est bien faible et les secours anglais bien incertains. Sans doute, la citadelle offrirait une résistance désespérée. Quelle place plus forte sur la côte, avec ses six hautes tours, protégées, d'un côté, par l'estuaire de l'Arguenon, de l'autre par de larges fossés ! Pourtant, l'armée ducal en viendrait sans trop de peine à bout. Et les représailles seraient d'autant plus sévères que Gilles aurait d'autant plus vivement tenté d'y échapper. Le sang des soldats de François immolés au pied des murs du Guildo retomberait fatalement sur sa tête.

L'homme a, dit-on, dans sa course ici-bas, deux conseillers, deux anges, l'un bon, l'autre mauvais ; l'un qui l'exhorte, si sa patience fléchit, le réconforte s'il souffre, le relève s'il trébuche et le conduit finalement à son salut éternel ; l'autre qui le décourage, le trompe sur les chemins à suivre, lui tend un piège et l'entraîne aux abîmes. Les deux anges de Gilles sont visibles, ils ne se cachent pas derrière des voiles comme des esprits : le bon ange, c'est l'oncle Richemont ; le mauvais, c'est l'Anglais, plein d'amitié sans doute, mais aussi dominé par des intérêts

particuliers et cachant des buts impénétrables.

Le connétable adorait son neveu, il le chérisait « comme un prince de grande espérance », au dire des bénédictins qui ont, avec beaucoup d'indulgence pour Gilles, raconté son histoire. Richemont se retrouvait peut-être en lui tel qu'il fut dans sa prime jeunesse, bouillant, impulsif, spontané. Il apprit avec beaucoup de chagrin le différend qui brouillait ses deux neveux. Il entreprit de les réconcilier¹. Il conseilla à Gilles de se soumettre. Gilles penchait déjà pour cette solution.

Mais le mauvais ange a été informé. Si Gilles se rend auprès de François, si les deux frères se raccommodent, les desseins anglais échouent. Goth, capitaine d'Avranches, accourt. Il jure ses grands dieux qu'il n'y a rien de bien sérieux dans cette affaire de lettre adressée au roi Henri VI et tombée entre les mains de François ; Gilles a bien tort de s'en tracasser. Celui-ci, qui n'envisage qu'avec répugnance l'idée d'aller vers son frère, se laisse facilement convaincre.

Richemont revient à la charge. Il affirme : « Si l'affaire est très grave. Le seul moyen de sauver ta tête serait un aveu, une supplication affectueuse. » Il l'engage à se rendre à l'appel du duc. Gilles, caractère mobile, oscille d'une résolution à une autre ; le dernier qui a parlé a rai-

1. DOM LOBINEAU, *Hist. de Bret.*, I, 525.

son. Au fond de lui-même, il n'est guère rassuré. Finalement, il accepte l'office du bon conseiller.

Le 19 octobre, l'oncle et le neveu, se tenant par la main, se présentent devant le Conseil ducal. Il y a là de nombreux sénéchaux, de grands dignitaires de la Couronne et, muet, attentif, le regard acéré, guettant chaque faute de Gilles, Arthur de Montauban. Il n'a jamais pardonné au jeune prince le rapt de la riche proie que lui-même convoitait, François de Dinan. A mesure que Gilles se perd, il se grise d'espoir.

Le Conseil prie Gilles de s'expliquer. Gilles débute par un mensonge sans bravoure : « J'avais remis à Lesquen une cédula en blanc. Ce n'est pas moi qui l'ai écrite, c'est peut-être Lesquen ? Je ne suis pour rien dans sa rédaction.

— Pouvez-vous l'affirmer sur les Saints Évangiles ? »

Il se trouble. La pensée d'une action qui pourrait lui mériter les peines de l'enfer le fait trembler au bord du parjure. On insiste, on le presse encore. Il avoue.

La même scène s'était produite lors du procès de Gilles de Raiz. La même frayeur de l'au-delà avait délié la langue du criminel. Aux regards, des hommes, même les plus endurcis dans le vice et l'opprobre, en ce Moyen-Age demi-barbare, la vie éternelle dominait de toute sa durée infinie la vie transitoire d'ici-bas. Certes, bien des aveux ont été arrachés par la peur des tourments cor-

poriels, par la torture, mais beaucoup plus l'ont été par la crainte des châtimens promis à l'âme des damnés.

Le crime est confessé ; le prince a voulu livrer des places bretonnes à une nation étrangère. Gilles tente de s'excuser. « Ma lettre, déclare-t-il, n'est pas parvenue jusqu'au roi d'Angleterre ; elle n'a donc aucune valeur effective. » Les juges n'en persistent pas moins dans leur opinion et soulignent la gravité du cas. En pareille matière, déclarent-ils, la peine de mort et la confiscation sont appliquées.

Gilles sent un frisson lui passer par tout le corps ; il se jette à genoux ; il demande grâce. François garde un masque impénétrable. Richemont aperçoit le danger ; il prend la parole ; il plaide les circonstances atténuantes ; il invoque le jeune âge de son neveu ; il insiste sur son repentir.

Il aurait pu invoquer autre chose, l'anglo-manie de la dynastie bretonne. Il aurait pu citer le grand-père de l'accusé, Jean IV, élevé à la Cour d'Édouard III et, plus tard, réfugié auprès de ce même monarque, pour avoir soutenu sa cause contre celle de notre Charles V ; il aurait pu le montrer épousant successivement deux Anglaises : Marguerite, fille d'Édouard III et Jeanne Holland, en attendant un troisième mariage avec Jeanne de Navarre, future femme en secondes nocés, d'Henri IV d'Angleterre. Il aurait

pu se demander quel rôle joua cette Jeanne de Navarre, fille de Charles-le-Mauvais, auprès de son petit-fils Gilles, lorsqu'à deux reprises, il séjourna en Angleterre, quels conseils elle lui donna. Il aurait pu accuser l'éducation anglaise reçue par l'enfant, son abandon à des maîtres intéressés à lui donner une tournure d'esprit spéciale.

Il était interdit à Richemont de faire allusion au sang du pauvre fol Charles VI coulant dans les veines du jeune homme, mais il lui aurait été permis d'appuyer sa défense sur toute une série de faits qui, s'unissant à des froissements d'amour-propre, à des blessures d'orgueil, à des constatations plus ou moins fondées d'intérêts lésés, dévoyèrent une âme ardente, généreuse, sensible, mais ombrageuse, jalouse et faible. Il ne le fit pas, car, oncle du prince régnant, il lui répugnait de mettre en cause la dynastie ducale, et bien mieux, la famille royale.

Ce qu'il dit suffit : l'éloquence du glorieux Breton a calmé le courroux du neveu. François s'approche du coupable, toujours à genoux ; il le relève. Gilles fait le serment de ne plus correspondre avec le roi d'Angleterre, ni avec aucun étranger hors du duché. Il se démet du gouvernement de Moncontour et de Saint-Malo, afin de donner toute garantie. François est heureux ; désormais, pense-t-il, est écarté le danger d'une rupture ; il offre à son frère, en souvenir de cet

accord mémorable, une coupe et un gobelet d'or, sans compter une pension de six cents livres.

Alors se produit un véritable coup de théâtre. Lorsque Gilles s'était senti menacé et avant que le bon oncle ne fût venu lui conseiller de se soumettre, il s'était adressé à son ami Henri VI ; il avait crié au secours. Henri avait entendu ; il avait désigné une ambassade pour aller plaider auprès du duc la cause de son frère. Cette mission arrive au moment précis où l'incident vient de se clore.

« Notre cher et très aimé cousin Gilles, déclarent les lettres du souverain anglais, n'est point coupable de ce dont on l'accuse et vous devez lui accorder, au nom de l'équité et de la justice, l'apanage breton qu'il réclame. On nous a raconté que vous n'avez pas été content qu'il soit allé s'esbattre dans notre duché de Normandie et qu'il eut à son service quelques-uns de nos sujets, de langue française ou autre ; nous en sommes vraiment surpris, car cela nous ferait croire que vous n'avez pas l'intention de vivre avec nous dans les mêmes termes que feu notre bel oncle, votre père. »

Cette lettre était déjà irritante par le ton comminatoire, mais elle pouvait s'admettre : Henri défendait son ami. Fait autrement grave, Henri avait joint une missive secrète à l'intention du seul Gilles.

Un des membres de l'ambassade, Geffroy

Pethm, confident de Gilles, resté après lui en Angleterre, pour y défendre ses intérêts, la portait cachée sur lui. Par cette lettre, Henri disait : « Soyez certain que nous favoriserons vos affaires de telle manière que vous verrez la bonne amour que nous avons pour vous¹. » Pethm lui présenta également un billet de Buckingham conçu dans le même sens.

A la lecture de ces documents riches en promesses énigmatiques, quelle lutte dut se livrer dans l'âme tumultueuse du jeune prince ! Il venait de conclure la paix avec son frère. Autour de lui, la joie rayonnait, joie unanime de tous les vieux serviteurs de la maison bretonne trop longtemps attristée par ces dissensions intestines. Justement de grandes fêtes avaient lieu à l'occasion de la réception de Catherine de Luxembourg, la nouvelle femme du connétable de Richemont. Gilles prenait part à ces réjouissances données autant en son honneur qu'en celui des nouveaux époux : on tuait le veau gras pour le retour de l'enfant prodigue ; le vin et l'hydromel coulaient à flots. Ces festins, ces tournois, ces illuminations, ce n'était pas l'apanage réclamé ; il demeurerait au soir du dernier gala, après le dernier hanap vidé, aussi dépouillé qu'auparavant.

L'intervention de l'ange pernicieux a produit

1. DOM MORICE donne le texte, *Preuves*, II, 1391 ; 25 octobre 1445.

son effet : de nouveau les vieilles rancunes, les désirs impétueux assiègent le cœur fluctuant de Gilles. Il lutte, il se ronge... Il cède. Il dit à son frère : « Je vais chercher ma femme pour qu'elle assiste à ces fêtes. » Il part et ne reviendra plus. Le Guildo, *quedum dolosum*, l'a repris. Le bon ange Richemont l'avait sauvé, le perfide le pousse à sa perte.

En attendant les secours promis, il se replonge dans les jeux, dans les orgies, dans les intrigues. Il épuise la pension anglaise ; il dépense les revenus de la dot de sa femme ; il dilapide les droits qu'il lève sur les navires entrant ou sortant du port du Guildo. Sa belle-mère, Catherine de Rohan, essaie de le retenir, de lui prêcher une conduite moins dispendieuse ; non seulement il ne l'écoute pas, mais il trouve le moyen de lui emprunter, à elle aussi, des sommes importantes. Il emprunte à la belle-mère pour pouvoir tromper la fille.

On connaît l'expression « *courir le guilledou* » qui signifie courir les mauvais lieux, la nuit. Ce dicton viendrait, d'après certains auteurs, du mot celte *Kildro*, errant ; d'après les autres, il serait une corruption du mot *Guilledin*, qui, en terme hippique, signifie un cheval *marchant l'amble*, c'est-à-dire déplaçant à la fois les deux pieds du même côté. Mais en Bretagne, on donne à cette expression une autre origine : on l'attribue aux expéditions nocturnes, aux courses joyeuses, aux

dévergondages de Gilles de Bretagne et de ses compagnons dans les campagnes autour du Guildo, anciennement Guilledo.

Gilles court le Guilledou.

Tous les historiens qui nous ont entretenus d'Henri VI ont laissé de lui un portrait édifiant. Ils se sont plu à vanter la droiture de son esprit et la candeur de ses intentions. Il avait promis aide et assistance à son petit camarade d'enfance, il ne manquera pas à sa parole. Malheureusement, il se verra souvent ligoté, arrêté dans les élans de sa bonne volonté par les desseins moins altruistes de son entourage. C'est la politique anglaise et l'intérêt anglais qu'il faut accuser, lorsque Henri paraîtra oublier son ami.

Tourmenté de scrupules, hésitant, nerveux, maladif, il se sentait heureusement soutenu dans ses résolutions par l'autorité toujours agissante de sa femme, Marguerite d'Anjou. La petite-fille du « bon roi René » avait été vendue, au sens propre du mot, par son père à Henri VI, moyen-

nant le retour du Maine et de l'Anjou. Les Anglais ne pardonnaient point à leur reine la perte de ces deux provinces qu'ils s'obstinaient à garder, d'ailleurs. Ils l'appelaient, « l'étrangère, la Française ». Ils reconnaissaient son intelligence supérieure, son goût de l'action, son courage et sa beauté, mais ils ne rencontraient pas en elle cette douceur, cette mansuétude dont se parait l'âme de son mari. Il possédait, lui, les qualités et les défauts d'une femme ; elle, ceux d'un homme. Dure, impitoyable, elle se montra aussi sanguinaire que n'importe lequel de ses capitaines.

Malgré l'hostilité de son pays d'adoption, elle pratiqua sincèrement sa politique nationale ; elle fut, dans toute l'acception du terme, une reine anglaise, et il est vraisemblable qu'elle étaya la volonté anémique de son mari même dans la question délicate du duché de Bretagne. Henri, avec toute sa droiture, voyait surtout l'ami d'enfance ; elle dut voir au delà, comme voyaient ses hommes d'Etat, ses généraux.

Les Archives anglaises ne nous semblent pas avoir conservé des traces bien marquées de cette activité diplomatique. Heureusement, les Bénédictins ont copié dans les Archives françaises et bretonnes les documents principaux intéressant l'histoire de Gilles de Bretagne, documents aujourd'hui disparus.

De la place d'Avranches, des messagers partaient sans cesse pour Le Guildo, portant des

lettres d'hommes bien placés dans la confiance royale : Thomas Hoo, chancelier ; Robert Roos, Thomelin Le Borne, sieur de Lislebonne, écuyer, maréchal d'Avranches, et surtout Mathieu Goth ou Gough, lieutenant de Somerset, personnage remuant, dont il est souvent question dans les récits de l'époque. Les chroniqueurs français le désignent communément par une contraction de ses deux noms assez évocatrice : *Matago*. Une telle appellation ne pouvait s'appliquer qu'à un aventurier.

Toutes ces lettres et tous ces messages concernent la dualité des buts. But royal : être agréable à Gilles ; but anglais : asservir la Bretagne. Un jour, Gilles voit venir Matago en personne ; il se présente au nom du duc d'York et dit : « Je t'amène un cheval et une haquenée. Tu montreras l'état du pays à un agent désigné par le duc. » Il s'agissait évidemment d'une mission d'espionnage ou de préparation stratégique.

Une autre fois, Gilles reçoit du chancelier Hoo une missive lui mandant : « Au moment de quitter l'Angleterre, le roi m'a commandé de me mettre en toutes manières possibles à votre disposition et de vous rendre tous les services que je pourrai. » Invitation à la désertion.

Enfin, trois jours plus tard, pour le mieux décider à partir, Goth écrit à Gilles : « Le roi a très bon désir et très grande affection de vous faire du bien et de vous donner plus de terre en son pays

que vous en avez en Bretagne, et spécialement le comté de Richemont¹. »

De nouveau, le fabuleux comté revient sur le tapis ; mais Gilles, cette fois, demeure sceptique. Il hésite ; il se refuse à couper les ponts derrière lui. Une crainte surtout l'arrête. Il vient d'apprendre que son frère François est parti pour Chinon, dans le but de faire hommage de son duché au roi de France. Le corollaire de cet accord ne sera-t-il pas une action commune contre lui ? La crainte conseille la sagesse.

Le 11 mars 1446, Gilles écrit à son frère une lettre pacifique : « Pour Dieu, Monseigneur, je suis et demeurerai votre loyal frère et serviteur. Vetez en vostre païs le plus tost que vous pourrez. Matdez-moi vos commandements et bon plaisir pour les accomplir selon mon pouvoir². »

Gilles avait raison de craindre : effectivement, François s'était résolu à accentuer le coup de barredonné à Montil-lez-Tours et à chercher un appui du côté des Français ; en cas de menace de ce côté, il serait toujours temps de revirer du bord et de s'écarter, pour sauver l'indépendance bretonne.

1. Dom M^RICE, II, 1382, 1392, 1397, 1398.

2. Dom M^RICE, *Preuves*, II, 1398, 1399. *La Borderie*, IV, 323. François demeura plus de deux mois à la Cour de France, tellement il attachait d'importance à cette affaire. « La conduite de Gilles fut examinée avec plus d'animosité que d'indulgence », écrit COSNEAU, dans *Le Connétable de Richemont*, 380.

Autour du duc, un état d'esprit nouveau s'était fait ; des fonctionnaires plus jeunes avaient remplacé les anciens serviteurs anglophiles de Jean V. Ils avaient vu certains de leurs frères, de leurs amis servir avec honneur sous les étendards français, ils se prononçaient hardiment pour l'orientation de la politique vers l'Est. Le 14 mars 1445, François accomplit l'acte pénible de l'hommage, différé jusqu'à ce jour par esprit d'indépendance.

Scène émouvante et très cordiale. François précise qu'il s'agit uniquement de l'hommage tel que ses prédécesseurs l'ont rendu aux rois de France, c'est-à-dire d'un hommage de pure déférence et correction. Charles VII répond qu'il l'entend bien ainsi. Mais à ce moment, le chancelier de France se scandalise. Il fait remarquer au duc qu'il prête serment, l'épée au côté, contrairement à ce que firent ses prédécesseurs.

— Qu'importe, proteste le roi, il est comme il doit, laissez-le. » Puis, il confirme les libertés bretonnes ; même il promet de les accépter¹. Preuve d'amitié particulière envers le duc, il lui fait don de l'hôtel de Nesle ; François aura un pied-à-terre à Paris.

Comme il faut que rien ne subsiste du passé douloureux, par lettre spéciale, le roi accorde

1. Hommage dans dom MORICE, *Preuves*, II, 309. Lettres d'amnistie, 1400. Autre raison du rapprochement de la Bretagne et de la France, la menace que faisaient peser sur la maison régnante les Penthièvre à qui le Parlement venait de donner raison. Cf. BOURDEAUT, 75.

amnistie pleine et entière pour tous les traités consentis aux Anglais par le feu duc Jean V, tandis que la France se battait pour sa liberté. Le navire portant en poupe la bannière aux noires hermines a quitté le sillage anglais ; il vogue dans les eaux françaises. La crainte de Gilles de Bretagne et de ses agissements a opéré ce revirement.

Cela ne suffit pas. Il faut, dans la pensée de François, que Gilles soit mis dans l'impossibilité de nuire. Après les concessions qu'il vient de faire, il ne doute pas que Charles VII n'abonde dans ses vues. Il lui conte ses angoisses, il lui dit la lettre adressée au roi d'Angleterre par l'entremise de Lesquen, la convocation du coupable, la sincérité improbable du repentir ; il invoque l'intérêt que la France a à ne pas permettre cette alliance d'un prince félon avec l'Angleterre, il l'implore pour une action commune. « Envoyez, je vous en prie, une troupe sur la frontière de mon duché pour m'aider à le protéger contre un coup de main possible de la part des Anglais. »

Le roi n'a rien à refuser à François ; il est trop heureux d'un fait aussi considérable : la France appelée au secours de cette nation bretonne qui, tant de siècles, vécut vis-à-vis d'elle dans une neutralité dépourvue de sympathie.

Le geste devait avoir beaucoup plus un sens symbolique qu'un résultat effectif. Aussi Charles ne prête-t-il au duc que quatre cents hommes seulement, mais solidement armés et montés. Il

les confie à Charles de Brezé, sénéchal du Poitou et à Renaud du Dresnay, gentilhomme breton, bailli de Sens. La troupe campe à la frontière bretonne, prête à entrer en action.

Gilles a donc été bien servi par ses pressentiments, lorsque, songeant qu'une entrevue entre le roi et son frère lui serait fatale, il écrivit à celui-ci pour lui demander un entretien et fiévreusement, attend son retour.

Mais le mauvais ange épie. La proie va-t-elle lui échapper ? Thomas Hoo et Robert Roos sont chargés de rassurer Gilles. Que peut-il craindre ? Le Guildo n'est-il pas à l'abri d'un coup de main ? Sans doute, la garnison est anglaise, elle a été prise dans celle d'Avranches ; peut-être demandera-t-elle à repartir. Mais que Monseigneur Gilles ne s'en trouble pas. « Nous pouvons, ajoutent les deux correspondants, si cela vous est agréable, les remplacer, en augmenter le nombre et les choisir parmi les plus vaillants¹. »

Gilles n'est pas convaincu, il hasarde : « La place du Guildo n'est pas des plus fortes. » — « C'est bien simple, répliquent les deux Anglais, mettez votre femme à l'abri. Nous serions navrés que vous fussiez pris au dépourvu. Nous vous offrons de vous retirer chez nous. Cela plairait à notre roi. »

1. Dom MORICE, II, 1400, Rouen, 15 mai 1446. La seconde lettre des mêmes est du 6 juin, *Preuves*, II, 1401. La lettre qui suit, de G. Roskill, 25 juin, même volume, 1403.

Lettre dans le même sens d'un autre émissaire Guillaume Roskill « Partez, sauvez-vous, car il est certain que prochainement vous serez attaqué. » Il y avait à la fois dans cette insistance et un désir sincère de sauver Gilles du courroux de son frère et la volonté de le compromettre irrémédiablement, par conséquent de s'attacher à la vie, à la mort le jeune prince breton.

Gilles est moins insensé qu'il le paraît. A des heures de colère et d'égarement, il a pu braver la France et renier la Bretagne ; il comprend fort bien la responsabilité de ses actes. Il s'en tient à sa décision : il ne veut prendre aucune résolution avant d'avoir vu son frère.

Celui-ci rentre de Chinon dans le courant de juin ; il se trouve auprès de Vannes, au château de Kerango. Gilles le rejoint. Il désire, déclare-t-il, une explication qui porte sur toutes les questions en litige, pour en finir. Il dit à François : « Donnez-moi un apanage en Bretagne et je me soumettrai. » François, durement, refuse et le repousse.

Eut-il raison ? Sans doute, connaissant le caractère inconstant de Gilles, il craignit qu'il ne fit un mauvais usage des châteaux qu'il lui confierait. Il est sage, pourtant, parfois, de faire preuve de confiance.

Gilles retourne au Guildo, mortifié, exaspéré, l'enfer dans son cœur, plus anglais que jamais. Ayant tenté vainement, sincèrement, de lui-même

une réconciliation, il ne croit plus les torts de son côté. Les événements suivront leur cours ; il arrivera ce qui doit arriver.

Ce qui arrivera, c'est son arrestation, car François, toujours plus prompt et plus résolu, a déjà pris ses mesures ; il a donné l'ordre à Coétivy d'arrêter le rebelle¹.

A cette nouvelle, Richemont court chez le roi. Il lui montre la gravité d'un tel acte, susceptible de déchaîner une guerre entre la Bretagne et l'Angleterre. « Les résultats en seraient aussi graves pour la France que pour la Bretagne. » Charles VII écoute son connétable. Le jour n'est pas venu de recommencer les luttes libératrices ; il faut savoir attendre. Charles répond : « Beau cousin, pourvoyez et faites diligence, car autrement la chose ira mal. »

Le connétable galope vers la Bretagne ; il arrive avant le départ de Coétivy pour Le Guildo. François pourrait-il, dans la situation nouvelle créée entre le duché et la France, manquer à la volonté royale ? A contre-cœur, il ordonne à son chambellan Jean Hingant, capitaine de Dinan, de porter à son frère ses lettres de pardon.

Le choix de l'ambassadeur semblait particulièrement heureux. Homme important, ex-enfant de chambre du duc Jean V, chargé par lui naguère d'aller à la Cour d'Ecosse demander la main de

1. L'ordre d'arrestation avait été donné à Razilly, le 19 juin. Cf. *Revue des Provinces de l'Ouest*, IV, 565.

la jeune Isabelle pour son fils François, Hingant possédait en outre cette intéressante particularité d'être le voisin de Gilles au Guildo ; Gilles pouvait, de son donjon, apercevoir à quelques centaines de mètres les tourelles plus modestes de la Hingandais.

Le messager, accompagné par un autre émissaire, Cardinet, atteint Le Guildo, le 21 juin 1446 au matin. Il trouve le prince en train de jouer à la boule avec un Anglais, dans le préau du château ; il lui présente les lettres ducales. Gilles, qui a sur le cœur la dure réception dont il fut offensé, les fourre dans sa manche, plus pressé de continuer la partie que de savoir ce qu'on lui veut.

Hingant demeure, décidé à accomplir sa mission jusqu'au bout. Les gens de la maison lui offrent une chambre, il s'y retire et patiente de longues heures. Enfin, Gilles, le jeu terminé, rentre dans ses appartements. Hingant et Cardinet se présentent à lui. Gilles ouvre les lettres et Hingant lui dit : « Consentez-vous à aller voir votre frère ; j'ai bon espoir qu'il vous accorde l'apanage réclamé. Le connétable sera avec vous et tout s'arrangera. »

Stupéfaction de Gilles. Quoi ! ce qu'il réclamait et ce qu'il se voyait refuser quelques jours auparavant lui est aujourd'hui accordé. Au fond, comme il a moins de tête que de cœur, il s'estime heureux de voir se terminer si élégamment une

aventure aussi grosse d'événements redoutables. Il s'apprête à donner une bonne réponse.

Mais alors pour la seconde fois le même coup de théâtre éclate. Deux Anglais d'origine française font leur entrée, le sieur de Lislebonne et Raoulin Le Parc. Gilles donne aussitôt à Hingant et à Cardinet l'impression d'un homme gêné, retenu par des liens secrets. Il change brusquement d'attitude : il diffère sa réponse.

Cependant, le soir est venu. On soupe, on danse ; la vie joyeuse a repris. Hingant croit devoir insister. « Attendez que mes hôtes soient partis, » répond Gilles. Ils partent, mais avant de s'en aller, ils ont dû styler sérieusement le jeune prince, car, lorsqu'il reçoit Hingant, en présence du Bâtard de Bretagne et de plusieurs autres témoins, Gilles déclare, très excité : « Me rendre auprès du duc, mon frère, il n'y faut pas compter. D'ailleurs, je n'ai aucune confiance dans le connétable ; je n'ai confiance en personne et je serai implacable. J'aurai mon droit, coûte que coûte. Je partirai d'ici avec ma femme et j'irai vers le roi d'Angleterre. Quant au duc, avant un an et demi, il me verra revenir dans ses villes ; tant pis pour lui si je l'y trouve.

— Vous ne ferez pas cela, proteste Hingant.

— Suis-je maître ou valet ? Vous-même, Hingant, où allez-vous ?

— Je me rends à Dinan.

— Gardez bien votre ville, car si je vous y

trouve avec votre pourpoint rouge, je vous l'écorcherai sur le dos. Je puis parler hardiment : lorsque je vais mettre le pied hors du Guildo, ce sera avec six ou sept cents chevaux. »

L'entretien est clos. Les assistants ont tous entendu ces menaces insensées. Ils disent : « Ce sont les Anglais qui ont tourné Gilles. » Hingant rentre dans sa chambre. Durant la nuit, on vient secrètement l'avertir : « Partez, sauvez-vous, votre vie est en danger. » De bon matin, il s'éloigne. Dans un rapport, il déclarera en manière de conclusion : « Je pense que Gilles fut aliéné, hors de sens ou enragé¹. »

A la suite de cette scène de violence, les amis du prince essaient de le calmer. Il en est un qu'il aimait tout particulièrement, son demi-frère Tanguy, Le Bâtard de Bretagne. Le dialogue échangé entre eux nous a été conservé.

— « Vous voulez donc, lui demande affectueusement Tanguy, vous élever contre le duc, notre frère ? Ne feriez-vous pas mieux d'avoir avec lui débat à l'amiable ?

— Quand j'aurai en ma compagnie cinq ou six mille Anglais, j'irai jusqu'à Saint-Mahé (la pointe Saint-Mathieu du Finistère), car qui a les champs a l'avantage.

— Mais en ce moment il y a trêve entre le roi d'Angleterre et le roi de France ; jamais le roi

1. Dom MORICE, *Preuves*, II, 13-8.

d'Angleterre ne rouvrira le conflit en se lançant contre le duc.

— La matière a été bien débattue et je sais à quoi m'en tenir, » réplique mystérieusement le jeune prince.

— Soit, mais vous ne trouverez aucun homme en Bretagne qui consente à combattre contre le duc. Moi-même, je serai à ses côtés.

— Très bien, mais, si je vous y rencontre, je vous romprai la tête. »

Il est tard dans la nuit et, malgré les paroles de menaces, les deux demi-frères s'endorment côte à côte, comme si rien n'était survenu entre eux.

Le lendemain, Gilles semble plus calme ; il n'en persiste pas moins à déclarer : « Si François me refuse mon droit, je m'en irai en Normandie avec ma femme ; les gens du roi d'Angleterre sauront bien me faire donner ce qui m'est dû. »

Bertrand Millon et Braisbrassu, deux autres de ses familiers, interviennent à leur tour ; ils le supplient, en pleurant, d'abandonner de tels projets.

Gilles est un grand garçon fougueux, dominé par une idée fixe, mais il est vibrant, il est sensible. Les discussions qu'il a eues la veille avec Hingant et son cher Tanguy, le nouvel assaut qu'il subit de la part de ses deux autres amis ébranlent ses nerfs. Il fond en larmes ; il embrasse Millon et Braisbrassu ; il charge le premier

et Roland de Couvrau de se rendre auprès du duc et de lui demander de le recevoir. De cette manière, il pourra faire entendre son « excusation ». Il rédige aussitôt une lettre. Les deux émissaires se préparent à partir.

A ce moment, le même coup de théâtre se reproduit pour la troisième fois ; le mauvais génie est là, sous la forme du Normand anglicisé Lislebonne. Lislebonne prend la lettre, la lit et la met en morceaux¹.

Le 23 juin, Hingant était de retour à Rennes ; il fournissait au duc un récit écrit et circonstancié de son entrevue mouvementée. Cette relation sera contresignée quelques jours plus tard par le Bâtard de Bretagne et Cardinet, tous deux témoins.

La patience de François cède ; il déclanche les vengeance jusque-là suspendues. Il ordonne à Coétivy de partir, à la tête des quatre cents Français envoyés précédemment par le roi. Coétivy prend la route du Guildo. Il arrive.

A l'intérieur, retentissent des rires, des cris joyeux. Gilles joue à la paume avec ses écuyers. « Au nom du roi de France, ouvrez. » Le nom de son oncle le roi opère immédiatement ; les portes s'ouvrent. « Soyez les bienvenus, fait

1. Le texte dit que l'idée du voyage fut toutefois reprise, mais les événements continuaient à s'accélérer. Dom MORICE, *Preuves*, II, 1407. *Extrait des informations faites contre Gilles de Bretagne.*

Gilles, donnez-moi, je vous prie, des nouvelles du roi. »

Celles qu'il apprit, écrit Lobineau, étaient bien différentes de celles qu'il attendait. Les Français lui dirent qu'ils étaient venus de sa part pour l'arrêter¹.

La jeune Françoise de Dinan, sa mère Catherine de Rohan, ainsi que plusieurs autres dames et demoiselles nobles, se trouvaient au château. Les soldats prirent les clés, toute la vaisselle précieuse, les bijoux de Françoise et ceux de sa mère, les écrins à fermoir d'or, diamants, perles pendantes, bagues enchâssant des rubis, fins colliers d'or rehaussés de saphirs, vieilles dentelles... Ils s'emparèrent des lettres compromettantes reproduites plus haut.

Les bijoux seront inventoriés et confiés à Jehan Lespervier, président de la Chambre des Comptes, qui aura la garde de la jeune femme. Puis, les Français « prirent au corps assez lourdement Monseigneur Gilles, le tyrèrent hors de la place » et l'emmenèrent à Dinan où se trouvait le duc.

L'Histoire ne nous a pas gardé les paroles prononcées par le prisonnier durant le voyage, mais il ne devait guère nourrir d'illusions. Pouvait-il même espérer que l'oncle qui, tant de fois, le protégea, le défendrait encore, maintenant qu'il avait si mal parlé de lui.

1. DOM LOBINEAU, *Hist. de Bretagne*, I., 627. GRUEL, *Chronique d'Arthur de Richemont*, 192. ALAIN BOUCHART, 195.

O surprise ! la première personne qu'il aperçoit, après avoir franchi le pont-levis de Dinan, c'est justement le connétable : Richemont n'a pas voulu abandonner son jeune fou de neveu. Gilles trouve aussi son frère Pierre, amical et rempli de pitié. Pierre s'adresse à François, il lui montre combien est pénible cette lutte intestine et combien néfaste à la maison de Bretagne, déjà tant de fois secouée dans le passé par des orages de famille.

Richemont invoque les mêmes raisons ; il songe à ses discussions, au temps de sa jeunesse, avec un frère à lui, qui s'appelait déjà Gilles de Bretagne et qui mourut en 1412, au siège de Bourges. Richemont soutenait la cause française, en attendant de s'enrôler, pour peu de mois, dans les troupes anglaises. Gilles servait le parti bourguignon. Il y eut entre eux des scènes violentes. Richemont ne pouvait se remémorer de telles querelles sans une amertume profonde.

Inutiles efforts, le duc est cuirassé désormais contre la miséricorde : il refuse d'écouter Pierre ; il refuse d'écouter Richemont ; il refuse d'écouter le coupable lui-même. Gilles se jette aux pieds de François ; il embrasse ses genoux. Vaines supplications. « Je demanderai, dit François, aux États de Bretagne de se prononcer sur le cas du coupable et de fixer son sort. »

Les États étaient une institution composée des principaux fonctionnaires de la Cour ducale, des

barons, des bannerets, d'un certain nombre de seigneurs hauts justiciers, des évêques, des abbés et de quelques autres grands personnages. Ils étaient consultés dans les affaires capitales : lors de la signature des traités, lorsqu'on révisait les lois, ou à propos de l'établissement des impôts. Sous le nom de Parlement, ils exerçaient le pouvoir judiciaire suprême, en certaines circonstances ; par exemple, ils jugeaient les crimes de lèse-patrie commis par des princes du sang. En 1420, ils avaient condamné à mort, par défaut, les Penthievre, coupables d'avoir invité le duc Jean V à venir les voir à Châteauceaux, de l'avoir arrêté en cours de route et de l'avoir interné à Palluau.

C'est à ce titre de Cour de justice souveraine que les États examineraient la cause de Gilles. Le duc, en prenant une telle décision, consentait nécessairement à s'en rapporter au verdict édicté : ou Gilles serait reconnu coupable et subirait sa peine, ou il serait déclaré innocent et remis en liberté.

Avant d'engager l'affaire, craignant de paraître agir en haine de son frère, il tient à éclairer son entourage sur la réalité des faits ; il veut également tâter l'opinion. Il réunit son conseil à Chantocé. Il y a là les plus hauts personnages de Bretagne : l'évêque de Saint-Brieuc, les deux Montauban, Robert d'Espinay, grand-maître de l'hôtel ducal ; Jean Hingant, le nouveau chance-

lier Louis de Rohan, sire de Guéméné-Guingamp, le président de Bretagne, Guillaume de la Lohérie et Loaisel, sénéchal de Rennes.

Les preuves sont sous leurs yeux, ce sont les lettres trouvées au Guildo. Mais les graves personnages assemblés n'ignorent rien des sentiments de Richemont. Aussi le réquisitoire du procureur général Olivier du Breil est-il terne, l'accusation imprécise. Il parle d'ingratitude à l'égard du duc, de trahison ; il n'articule aucun fait.

Les membres du conseil, en majorité, pourtant, ennemis de Gilles, tels les Montauban, se prononcent pour une culpabilité mitigée par les circonstances atténuantes : la jeunesse, l'étourderie. François est déçu, mais il espère plus de sévérité de la part des États. Il donne l'ordre à du Breil de rédiger l'acte d'accusation et, comme la cause intéresse non seulement la Bretagne, mais aussi la France, il sollicite du roi l'envoi de deux assesseurs. Il pense que les juges français entraîneront les juges bretons dans la voie rigoureuse.

Le 5 août 1446, les États se réunissent à Redon. Débats sensationnels s'il en fut : un duc de Bretagne accusant son frère de haute trahison. Le duc préside. Mais, au-dessus de la personne du duc apparaît celle du grand guerrier à qui la France est redevable, en partie, de sa libération. Comment les assesseurs français condamneraient-ils un prince dont Richemont s'affirme le pro-

tecteur, garantit l'innocence ? Quant aux juges bretons, ils n'éprouvent aucune fierté à étaler leurs misères intestines devant des Français. Personne ne se sent incliné à être inexorable.

L'accusation est portée. Le sénéchal Jean Loaisel est chargé d'en donner lecture... Il énumère les charges qui pèsent sur Gilles. L'accusé a voulu livrer à l'ennemi, non seulement la Bretagne, mais le royaume de France. Les deux causes sont liées. Les juges prennent connaissance des pièces de procédure. Elles sont d'importance.

A ce moment, Richemont demande la parole. Il parle de son neveu comme déjà il l'a fait, avec toute son âme. Puis, l'on passe au vote. Les délégués français émettent les premiers leur opinion, ils le font par l'organe du sieur Guéméné-Guinamp. Ils déclarent : « Les faits sont graves et justifient amplement l'arrestation du prince, mais, comme celui-ci n'a point comparu en personne, n'a pas fait entendre sa défense, la procédure est insuffisante. D'autre part, nous sollicitons vivement Monseigneur le duc de Bretagne d'avoir de la compassion pour son frère. »

Les Bretons n'entendent point condamner devant des étrangers qui l'ont à peu près absous un prince de leur race. Le sire de Combourg et l'abbé de Buzay, entre autres, prennent résolument sa défense.

« Jamais, proteste le second, nous n'accepterons de souscrire à une sentence de mort. Depuis

le retour d'outre-mer de Monseigneur Gilles, nous avons conversé, bu et mangé avec lui ; nous avons connu toutes ses secrètes entreprises, et nous savons les gens qui venaient vers lui et ceux qu'il envoyait au dehors. Oui, nous affirmons sur notre vie que, en toute cette assemblée, il n'existe point de meilleur Breton que lui ni qui plus parfaitement aime la couronne de France et le roi son oncle¹. »

Cette assertion audacieuse de la part de l'abbé de l'important monastère cistercien situé à quelques lieues au-dessous de Nantes, sur la Loire, est l'origine d'une légende qui survivra aux siècles et qui dure toujours : l'innocence de Gilles de Bretagne.

De telles paroles prononcées au nom des partisans de l'accusé entraînent ceux des juges disposés à condamner. Ils adoptent l'avis des Français : la procédure est incomplète ; nous ne pouvons juger Monseigneur Gilles.

Croyant agir pour le mieux, les États viennent, sans s'en douter, de causer le malheur du prince. Une sentence de culpabilité aurait mieux valu, car venant d'eux, elle aurait certainement été atténuée. Ce refus de le juger va faire de Gilles un prisonnier d'État à perpétuité.

Le dépt du duc est profond. François regarde la décision des États comme une humiliation per-

1. Alain ROUCHART, *Les Grandes Chroniques*, 197.

sonnelle. Résultat : au lieu d'abandonner l'affaire, il s'acharne. Il court vers Charles VII ; il le rencontre à Razilly. Il a amené avec lui Olivier du Breil, Hingant et Arthur de Montauban, ces deux derniers ennemis jurés de Gilles. Il démontre au roi que l'honneur de la monarchie française qui avait envoyé deux assesseurs à Redon est atteint.

Charles réunit le dauphin, le roi de Sicile, les ducs d'Alençon, de Bourbon, d'Orléans, les comtes du Maine et de Nevers : cette grave affaire n'intéresse-t-elle pas toute la famille royale ? Après la carence des États bretons, c'est un second tribunal suprême, un tribunal français qui est appelé, cette fois, à se prononcer sur la trahison de Gilles de Bretagne, on s'attend à une condamnation sévère.

A cet instant, un homme fait son entrée. Petit, trapu, le nez busqué, la lèvre inférieure formant une grosse lippe, aussi laid que du Guesclin dont il suit les traces, les assistants ont reconnu Richemont. Ils le sentent, le débat va s'amplifier. Le roi pourrait-il refuser quelque chose à son connétable, au Breton qui, après avoir servi la cause de l'Angleterre, se rallia au parti français et secourut si glorieusement la monarchie ?

Richemont prend la parole. De nouveau, il invoque la jeunesse de son neveu ; il affirme son repentir ; il essaie de convaincre, d'attendrir.

Un double sentiment combat dans l'âme de Charles VII : par nature, il penche vers l'indulgence ; mais, successeur d'une innombrable lignée de rois qui n'eurent qu'un souci, qu'un objectif, malgré, souvent, leurs faiblesses ou leurs fautes, sauvegarder, agrandir l'héritage national, il ne peut laisser peser sur l'avenir de la France la menace d'une union de la Bretagne avec l'Angleterre. Cette dernière considération l'emporte ; il déclare : « Une condamnation s'impose, Monseigneur Gilles doit être remis aux mains des juges. »

Richemont, cette fois, a perdu la partie ; François a obtenu ce qu'il désirait. Il s'en revient. Il assemble, à Châteaubriant, son Conseil. La plupart des membres l'engagent à reprendre l'enquête.

Elle est reprise. Mais le procureur du Breil est un homme prudent. Il a pu voir l'affection agissante de Richemont envers Gilles. De plus, il peut supposer que les membres des États de Bretagne ne voudront pas se déjuger ; il désire éviter une nouvelle défaite.

Au mois de juin 1447, le dossier achevé, il se présente devant le duc : « Monseigneur, lui dit-il, j'ai relevé assez de charges pour légitimer l'internement de Monseigneur Gilles. » François manifesta un mouvement de dépit ; il escomptait davantage : la peine de mort. Cela aurait mis fin aux intrigues anglaises. Il répond à du Breil :

« L'internement ! mais ne voulez-vous pas aller plus loin ? »

Du Breil cherche un faux-fuyant ; il déclare qu'aux termes du droit breton, le duc n'a point pouvoir de juridiction criminelle sur son frère cadet¹.

François pense peut-être qu'on a mis bien du temps à trouver cette raison, mais il voit qu'il lui faut s'incliner. Il abandonne donc l'idée d'une comparution devant des juges. Gilles restera en prison. Ni mise en jugement, ni mise en liberté : solution hypocrite dont l'opinion publique ne va pas tarder à s'émouvoir. N'ayant pas en main les documents secrets qui ont motivé l'arrestation, — même si elle les possédait, y croirait-elle ? — elle prend fait et cause pour Gilles, pour ce jeune prince gai, exubérant, séduisant, qu'elle a aperçu, un jour ou l'autre dans quelque ville bretonne, la joie aux yeux, le rire aux lèvres et dont elle connaît les succès outre-mer.

On a dit l'âme des foules généralement haineuse et hostile ; aux siècles anciens, aux siècles de sentimentalisme pieux, de grands fleuves de bonté circulaient dans cette âme ; une sorte de magnétisme de pitié la secouait, lui faisait voir des victimes là où il y avait des coupables, parce

1. DOM TAILLANDIER, *Hist. de Bretagne*, II, 16. Le bénédictin ajoute, nettement hostile au duc : « C'est alors, vraisemblablement, qu'il prit le parti de le laisser périr dans les prisons. »

que, trop souvent, il y avait des victimes qu'on voulait transformer en coupables.

Bientôt toute la Bretagne se passionne pour l'illustre prisonnier. De Saint-Malo à Nantes, de Rennes à la mer, il n'est bruit dans les villes, dans les bourgs, jusqu'au sein des villages perdus, que de Monseigneur Gilles, que persécute et veut faire périr de male mort, entre les quatre murs d'un sombre château, le méchant duc, son frère.

VI

GILLES CAUSE DE LA REPRISE DE LA GUERRE DE CENT ANS

A peine Gilles était-il arrêté que l'un de ses domestiques fidèles s'élançait au galop vers la frontière normande, puis passait en Angleterre. Il atteignait Westminster et se présentait devant le roi. « Sire, lui dit-il, mon maître que vous aimez est victime de son amitié pour vous et pour votre peuple. — Je te fais chevalier de mon ordre, répondit le monarque ; voici pour toi. Quant à ton maître, sois assuré que je ne l'abandonnerai pas ¹. »

La paix règne entre la France et l'Angleterre. Aux yeux des dirigeants anglais, le moment n'est pas venu de la rompre. Henri emploiera

1. DOM TAILLANDIER, *Hist. de Bret.*, II, 16.

d'abord les moyens de douceur, les seuls, à vrai dire, conformes à sa pensée pacifique. Amicalement, à quatre reprises, il tâchera de faire fléchir le duc François.

Il lui envoie une ambassade. François écoute les messagers, les comble de présents et leur remet le collier de l'ordre de l'*Épi*, ordre nouvellement créé. Les Anglais, étourdis par tant d'honneurs, oublient l'objet de leur mission et l'affaire suit son cours.

Un peu plus tard, lorsque les juges refusent de juger Gilles et que celui-ci est maintenu en prison, le même dévoué serviteur retourne à Londres. De nouveau Henri intervient. Il intervient encore inutilement ¹.

Troisième tentative : Henri essaie d'intéresser le roi de France à la cause du prisonnier. Il lui écrit : « Mes envoyés se rendent auprès du duc ; ils passent chez vous d'abord. Intervenez, je vous prie, pour que le prince soit mis en liberté. »

L'Anglais se montrait généreux, il eût été impolitique pour la France de faire moins ! Toutefois, avec un gaillard de la trempe de Gilles, capable de brouiller toutes les cartes et de tenter les plus mauvais coups, des précautions minutieuses s'imposaient. Charles VII adressa à Fran-

1. C'est vers ce temps, 1447, qu'un nommé Le Camus, qui commandait une troupe d'armes en Normandie, songea à délivrer Gilles par un coup de main. Ses préparatifs furent découverts, des mesures furent prises. Il abandonna son dessein.

çois une lettre bien curieuse, révélatrice de ce double état d'une âme portée à la miséricorde et tremblant qu'elle ne fût dangereuse.

« Si j'accepte, lui écrit-il, cette mission, ce n'est point pour me rendre au désir du roi d'Angleterre, mais uniquement dans votre intérêt. Maintenant, un conseil : au cas où vous libéreriez votre frère, prenez toutes les sûretés possibles, serments solennels, lettres signées et scellées, censures ecclésiastiques et autres, pour que nul ne soutienne Gilles, au cas d'une nouvelle rébellion. Faites jurer votre frère Pierre ; faites jurer les barons du duché ; faites jurer le roi d'Angleterre lui-même. Sollicitez du pape des bulles de condamnation frappant les transgresseurs de ces conventions¹. »

De telles prescriptions, en amplifiant si manifestement la puissance de nuire du jeune prince, étaient plus faites pour épouvanter le duc sur les conséquences d'une libération que pour l'encourager à l'indulgence. Il n'était déjà que trop porté à voir dans son frère un ennemi redoutable. Il se dit que si, pour le délier, il fallait une coalition pareille : pape, roi de France, évêques, barons du duché..., il était bien plus simple de le laisser à l'ombre.

Des semaines passent... Henri n'est pas davantage disposé à rouvrir l'ère des luttes sanglantes

1. Dom MORICE, *Preuves*, II, 1472.

et il est toujours aussi résolu à sauver son ami¹. Le 20 août, quatrième tentative. Il essaie encore de faire intervenir Charles VII ; il lui confirme « le parfait amour » qu'il a pour la personne de Gilles de Bretagne. » Réponse évasive du roi : C'est au duc de décider ; je ne puis rien, rien.

Henri a épuisé tous les moyens de conciliation². Il perd patience. Poussé sans doute par son entourage et stimulé par l'impétueuse Marguerite d'Anjou, il songe à frapper un grand coup. Il lui faut pour cela un homme à tous crins. On songe à l'un de ces aventuriers qu'une soif assez

1. Dom MORICE, *Preuves*, II, 1479.

2. Il avait eu une belle occasion de rouvrir les hostilités s'il l'avait voulu. Comme il gardait le Maine, malgré la promesse faite de le rendre au roi René, père de sa femme, le 16 mars, Richemont chassa les troupes anglaises du Mans ; Henri, toujours pacifique, accepta que cette affaire serait un fait isolé, n'interromprait pas la paix. Lors de la remise du Mans aux troupes françaises, il se produisit un fait curieux, très révélateur des arrière-pensées anglaises sur la Bretagne.

Le duc, compris dans le pacte, figurait sur la minute de l'acte de reddition avec la dénomination de « sujet allié du roi de France ». Cette mention ne pouvait être du goût des Anglais ; ils ne protestèrent pas ouvertement, mais ils firent cette déclaration étrange : « Nous ne pouvons vous livrer la place que de nuit ; c'est alors que nous ferons l'échange de la convention écrite, au sujet de laquelle nous venons de nous entendre. »

Pourquoi de nuit ? Un piège était tendu ; c'était l'évidence même. Pourtant, les ambassadeurs français y tombèrent. La nuit venue, les Anglais écrivirent sur la transcription officielle de l'accord, à la suite des mots « François, duc de Bretagne », ceux-ci : « sujet du roi d'Angleterre ». Le document, ainsi truqué, fut remis aux négociateurs, qui ne s'en aperçurent qu'au lever du jour, lorsqu'il n'était plus temps de rejeter l'accord.

trouble de pillage et de gloire mêlés jetait, fréquemment, en ces temps agités, hors de leur pays.

Il s'appelait François de Surienne ; on le nommait plus communément l'*Aragonais*, à cause de sa contrée natale. A la solde de l'Angleterre, il avait combattu dans de multiples batailles, pris trente-deux villes et acquis, à ce titre, une véritable renommée. Toutefois, aussi avide de butins profitables que de lauriers stériles, il n'omettait jamais de piller et rançonner les villes occupées.

Suffolk connaît le faible de l'Aragonais ; il le fait venir de France à Londres : « Je te nomme chevalier de la Jarretière et te promets une fortune si tu réussis. Notre ami, monseigneur Gilles de Bretagne, est prisonnier de son frère, le duc François. Pars ; prends la ville qu'il te plaira — Laval, Vitré, Fougères. — Nous pourrons ensuite parler d'égal à égal, nous maîtres de la place, lui maître du prince Gilles.

Ainsi appâté, Surienne part. Entre les villes indiquées, il choisit Fougères, plus accessible et qui était, dit le chroniqueur Le Baud, « une très riche ville, bien peuplée de gens notables et de moult grant renommée ».

L'aventurier sait qu'il ne faut rien précipiter. Près d'un an, il étudie les abords de la place. Un de ses lieutenants, déguisé en marchand taillandier, s'y introduit ; quelques Bretons achetés à prix d'argent lui promettent leur concours.

François est avisé des préparatifs anglais, mais il ne sait sur quelle ville portera l'attaque. Il renforce les garnisons de la frontière. La garde de Châteaubriant, où Gilles est enfermé, est confiée au chancelier Louis de Rohan.

Lorsqu'il se croit sûr de réussir, dans la nuit du 24 mars 1449, à la tête de six cents hommes d'armes, Surienne escalade, à l'aide d'échelles prêtées par les complices, les murs d'enceinte. La garde sommeille et, en un instant, la ville est prise. Nul cyclone humain plus terrible ne pouvait s'abattre sur elle : le sang coule à flots, les femmes deviennent la proie des vainqueurs ; les églises, les maisons particulières sont pillées ; on y prit, dit la *Chronique* de Mathieu d'Escouchy, « très grand finances d'or, d'argent, riches joyaux et autres biens sans nombre ». Le montant du pillage sera évalué à plus de deux millions d'écus. Les marchands de draps et de laine qui peuplaient la petite cité furent absolument ruinés¹.

La nouvelle de l'attentat arrive à François au moment où il sort d'un grand bal, à Rennes. Il s'affole ; il croit déjà entendre le galop des che-

1. Arch. de la L.-I., E 157. François I^{er} exempté pendant vingt ans les bourgeois et habitants de la ville de Fougères qui est toute dépeuplée et ruinée, dans laquelle il voudrait rétablir le commerce et surtout les draperies qui faisaient vivre une quantité de marchands, de tout impôt sur les vins et boissons, de toute taille, de tout emprunt, etc. Dinan, 22 décembre 1449.

vaux anglais. Précipitamment, suivi de trois cavaliers, il fuit vers Vannes. Au bout d'une semaine, ne voyant rien venir, il regagne sa capitale. Il s'adresse au roi de France. La Bretagne implorant la monarchie française, fait nouveau. Charles VII entend clair ; il expédie au secours de Fougères l'amiral de Coëtivy et le maréchal de Lohéac avec quatre cents hommes d'armes. Coëtivy est également chargé d'une autre mission ; il devra plaider auprès du duc la libération de Gilles, ce qui terminerait peut-être le différend.

Fort de cet espoir d'une intervention française, le duc écrit à Somerset, à Rouen ; il exige une réparation. Somerset joue l'étonnement : « Quelle histoire ! fait-il, je ne comprends rien à cela et je ne soutiendrai pas les coupables. » Oui, mais il ne leur donne pas l'ordre de lâcher Fougères.

François se tourne vers Surienne. Il lui délègue l'un de ses conseillers les plus avisés, Michel de Parthenay, connétable de Rennes. L'Aragonais se montre aussi ambigu, aussi fermé que Somerset.

« On raconte, questionne Parthenay, que vous avez pris Fougères pour obtenir messire Gilles ; si on vous le rendait... avec un honnête pot de vin pour vous, seriez-vous satisfait ?

« — J'ai pouvoir de prendre et non de rendre », fait l'aventurier.

François ne peut plus douter que, derrière le

prétexte de la libération de son frère, se masque des buts inquiétants pour le duché.

Charles VII aussi sera édifié sur ces ténébreux desseins. Ayant délégué auprès du roi d'Angleterre son écuyer tranchant Havart, afin de demander la raison de l'attentat, il reçoit cette laconique et insuffisante réponse : « Je réproouve la prise de Fougères... Adressez-vous à Somerset. »

Somerset va se charger de lui communiquer la réponse anglaise. Il lui envoie à cette intention deux messagers. Ceux-ci, introduits à la Cour, font cette déclaration énorme :

« Mettre fin au conflit actuellement existant est chose facile. *Le duc de Bretagne est vassal du roi d'Angleterre.* En tant que vassal, il eut tort d'arrêter monseigneur Gilles ; mais, qu'il consente à s'adresser à notre roi, comme à son souverain seigneur, et les torts dont il se plaint seront aussitôt réparés ; Fougères lui sera rendue. »

En entendant cette affirmation, « la Bretagne fief anglais », Charles VII est pénétré d'une vive indignation. Il les connaissait bien, ces prétentions d'outre-mer à une soi-disant vassalité bretonne, mais jamais on n'avait osé les formuler en face, avec une pareille impudence. Il convoque aussitôt ses ministres, ses maréchaux, et là, devant les deux députés britanniques, il ordonne de lire une protestation aussi formelle que solennelle.

« Nous déclarons que, depuis Clotaire I^{er}, le duché de Bretagne est soumis à la couronne de France ; que, depuis Philippe-Auguste, tous les comtes et ducs de Bretagne ont fait hommage à ses rois... »

Plus d'espoir d'entente. La question débattue dépasse de beaucoup la pauvre petite personne du prisonnier, cause initiale du débat. C'est l'avenir de la Bretagne, c'est l'intérêt de la France qui sont en jeu. Des mesures énergiques s'imposent, dans le double intérêt français et breton liés désormais l'un à l'autre par la communauté du danger. Les faits d'eux-mêmes s'amplifient. François avait commencé par prêter l'hommage au roi de France ; ensuite il avait sollicité son aide, et Charles avait envoyé quatre cents hommes — appui moral — à son secours. Aujourd'hui, tout cela ne suffit plus : une alliance en bonne et due forme est nécessaire.

Le 27 juin 1449, un accord est signé, aux termes duquel il est déclaré que Gilles ne sera pas libéré et que Fougères sera emportée par la force¹.

Alliance véritable. Disons-le, ce n'est pas la Bretagne qui le plus en bénéficiera, c'est la France, la France encore envahie dans quelques-unes de ses provinces.

La Bretagne est sortie de sa neutralité pour se

1. DOM MORICE, *Preuves*, II, 1451, 1508.

jeter éperdument dans la lutte où vont achever de triompher les destinées de la Patrie. Ce ne sont plus seulement quelques héros individuels, routiers ou grands capitaines, mais tout le peuple de la vieille et irréductible Armorique, son duc en tête, qui milite pour la victoire française.

Deux buts sont assignés à l'armée bretonne : la reprise de Fougères d'abord, ensuite la libération de la Basse-Normandie, le Cotentin. Sous la bannière des ducs de Bretagne marchent des troupes françaises, fait significatif.

De longues semaines, Surienne se défend dans Fougères avec une énergie frénétique ; il sait quelle responsabilité il a encourue aux yeux des Français et des Bretons, lui, l'assaillant, en pleine paix, de la ville bretonne. Les Bretons ont juré de ne lui accorder aucune composition : la tête de Surienne, ils veulent la tête de Surienne. A l'aide de grosses bombardes, ils battent les murailles ; mais les assiégés, sous la conduite de leur chef, font une sortie et dispersent les artilleurs.

Cependant, l'on campe dans la boue humide ; le froid sévit ; la pluie s'acharne. La peste fait son apparition, décime les combattants. Les cadavres vicient l'atmosphère, augmentant le fléau. Le vicomte de Rohan figure parmi les morts. Les Bretons le comprennent : s'ils veulent éviter un désastre il leur faut perdre de leur intransigeance. Le 4 novembre 1449, ils accor-

dent à l'Aragonais de sortir de la place et de gagner la Normandie avec ce qui lui reste d'hommes, portant chacun un fardeau de ses hardes seulement.

Surienne a sauvé l'honneur ; il a ajouté une branche de plus à ses lauriers. Mais il n'oublie point, selon ses habitudes, des profits plus matériels. Ayant touché le prix convenu pour son coup d'audace, il n'attend plus rien du roi d'Angleterre. Il acceptera bientôt la douce violence que lui fera subir l'or du roi de France ; il passera à sa solde. C'est à qui offrirait de l'or ou tendrait la main. Jamais aucune époque ne fut plus navrante, plus triste moralement que cette extrême fin de la guerre de Cent Ans. Les âmes sont fatiguées, veules ; beaucoup deviennent infâmes.

Comme tant d'autres, Gilles de Bretagne s'est vendu ; il a voulu vendre son pays. Jusqu'à quel point, pourtant ? Il est probable qu'il entrevoyait surtout l'espoir d'être, un jour, imposé à la Bretagne par l'Angleterre, à la place de son frère, l'indépendance nationale dût-elle être diminuée.

Quoi qu'il en soit, il fut la cause indirecte de la reprise de la guerre de Cent Ans. Sa trahison nécessita son arrestation ; son internement provoqua l'attaque de Fougères par les Anglais ; la prise de cette ville suscita l'alliance franco-bretonne. Enchaînement logique des événements.

Une nouvelle période de la guerre de Cent Ans s'ouvrait : la dernière.

Le duc, ayant sous ses ordres le maréchal Jean de Montauban, le maréchal André de Laval-Lohéac, l'amiral Prigent de Coëtivy, les sires d'Estouteville, de Raiz, de Malestroit reprend St-Aubin-du-Cormier, St-James-du-Beuvron. Il passe en Normandie ; Coutances tombe, puis St-Lô, Carentan, Valognes. Pendant ce temps, trois autres armées, des armées uniquement françaises, placées sous les ordres de Richemont, de Dunois et du duc d'Alençon, pourchassent les troupes anglaises à travers les campagnes de la Haute-Normandie.

Ce n'est qu'un début. Demain, ce sera la grande victoire française de Formigny ; demain l'œuvre commencée par Jeanne d'Arc sera accomplie, grâce pour beaucoup à la valeur du Breton Richemont. Le dévouement de l'oncle rachète les faiblesses du neveu.

Mais le neveu va payer de sa vie un crime dont les conséquences, en somme, auront été infiniment heureuses.

VII

LES PRISONS DE GILLES DE BRETAGNE

Le dépit d'Arthur de Montauban, à la suite de l'enlèvement de Françoise par Gilles de Bretagne, avait été profond, son ressentiment inexorable. Sa joie fut grande quand il vit le ravisseur s'égarer dans des complots de trahison où il jouait sa tête. Avec une volupté féroce, il ne manquait pas de signaler au duc les folies de son frère ; il insistait sur les dangers de cette alliance occulte d'un prince breton avec un gouvernement dont le but était, sinon la mainmise sur le duché, du moins son inféodation.

Nulle personne n'était mieux placée pour nuire à Gilles qu'Arthur de Montauban. La famille des Montauban jouissait d'une influence extraordinaire à la cour ducale. Elle apparaissait très ancienne ; d'après certains auteurs, elle était issue des Rohan ; d'après certains autres, des Montfort-Gaël, deux sources descendant d'un

passé lointain. Ses domaines s'étendaient sur neuf paroisses : Quédillac, Landujan, Irodouër, Saint-Mervon. La Chapelle-du-Loû, Le Loû, Montauban, Saint-Uniac, Bois-Gervili, toutes situées dans l'actuel département des Côtes-du-Nord. Ses armoiries portaient de gueules à sept ou neuf mâcles d'or, au lambel de quatre pendants d'argent.

Elle était, à l'époque qui nous occupe, représentée par Jean III et Arthur de Montauban. Jean, chevalier banneret, chambellan du duc de Bretagne, chambellan de Charles VII, maréchal de Bretagne, succédera, comme amiral de France, à André de Laval-Lohéac. Il sera le conseiller intime du dauphin Louis, futur Louis XI.

Les états de service de Jean de Montauban ne se peuvent oublier : il mena ses troupes à la reconquête de la Normandie, en 1449, et plus tard, il se conduisit merveilleusement à la bataille de Castillon, en Guyenne. Pourtant, certains auteurs ont vu en lui le complice d'un grand crime.

L'auteur principal de ce crime fut son frère Arthur. Il ne bénéficiait pas d'une pareille situation officielle, mais son influence était extrême, à cause de son intimité avec le duc. Il sera bailli du Cotentin pendant la conquête de ce pays.

Au dire de ses contemporains, Arthur de Montauban était un homme d'une beauté impressionnante. Alain Bouchart écrit à son sujet : « Il

estoit si très beau que nul autre n'en approchoit en beaulté. » Un acte de 1449 le dépeint « grand et bel homme, d'une admirable physionomie, de manières élégantes, d'une rare intelligence et d'une éducation distinguée. »

Ses qualités morales n'égalaien malheureusement pas ses qualités physiques. Intelligent, instruit, raffiné, on le disait profondément dissolu ; on l'accusait de mœurs déplorables. Le chroniqueur Alain Bouchart affirme méchamment qu'Arthur était l'amant de la duchesse et que c'est pour cette raison que François écarta du trône ses deux filles, incertain de leur origine¹.

Quoiqu'il en soit, Montauban joignait à l'entêtement de la race bretonne la dissimulation et la fourberie des Italiens. Sa mère, en effet, était Bonne de Visconti de Milan, laquelle était la tante d'Isabeau de Bavière, de si fâcheuse mémoire. Son père, Guillaume de Montauban, veuf de Marguerite de La Roche-Bernard, avait épousé Bonne de Visconti en secondes noces. Cette hérédité explique suffisamment l'âme avide, le tempérament violent, le caractère vindicatif d'Arthur de Montauban.

Jean et Arthur, de par leurs fonctions, de par leur situation de famille, vivaient dans l'intimité

1. Il va jusqu'à écrire : « Le duc l'avoit si avant fiché dans sa grâce, voire plus que raison et nature ne permettoient. » Mais cette « indécente amour » semble bien une invention gratuite du chroniqueur, furieux ennemi de François.

du duc François I^{er}, comme ils avaient vécu dans celle de Jean V. Leurs proches n'étaient pas moins favorisés ; le chancelier de Bretagne était leur propre neveu, Louis de Rohan-Guéméné ; le grand-maître de l'hôtel ducal, Robert d'Épinay, était le beau-père de leur sœur Béatrice. Leur nièce était Françoise d'Amboise, future duchesse de Bretagne, par son mariage avec Pierre II. Arthur avait peuplé le Conseil du roi de ses créatures ; il régnait en maître sur la pensée du souverain.

Jean V, comme François I^{er}, n'avait cessé de combler les Montauban et leur entourage de cadeaux précieux. Un jour, c'est l'offre à Arthur d'une aiguière d'argent pesant douze marcs ; une autre fois, c'est le don d'une aiguière de même valeur à leur sœur Isabelle. Les fournisseurs de cette puissante famille eux-mêmes ont part à la distribution ; ils reçoivent lettres d'affranchissement d'impôts et lettres d'anoblissement¹.

La haine des Montauban apparaissait donc extrêmement dangereuse. Si le malheureux Gilles s'était contenté de trahir son pays, il se serait peut-être tiré d'affaire, mais il avait enlevé l'héritière convoitée par Arthur de Montauban, son cas s'aggravait terriblement.

Avec quels frémissements de tout son être Ar-

1. Arch. de la Loire-Inférieure, B 126, 9 janv., 24 janv., 6 déc. 1446.

thur avait vu les États de Bretagne se réunir pour juger le coupable ! Il le savait bien, la peine d'un acte d'aussi haute trahison était la mort : Gilles supplicié, la jeune femme devenait libre...

Le résultat négatif de cette session extraordinaire des États lui causa une amère déception. Pourtant, tout d'abord, il ne perdit pas confiance : Gilles demeurait en prison et sous le coup d'une autre mise en jugement possible. Des mois encore passèrent. L'impatience de Montauban croissait. Il est probable, l'historien d'Argentré l'affirme, que des actes de coquetterie innocente de la jeune femme ne firent qu'exciter ses sens bouleversés : Françoise aurait « depuis de longues années pénétré dans son affection ».

Il s'énervait, il se rongait. Il finit par craindre qu'un événement fortuit, une influence étrangère, la pitié du duc, l'intervention armée d'amis dévoués, ne vint rendre Gilles à son épouse, anéantir ses propres espoirs. Une pensée horrible germa dans son esprit. Cette peine de mort qui n'avait pas été portée par les États, cette peine de mort qu'il avait si âprement désirée pour son rival, pourquoi ne la prononcerait-il pas, ne la ferait-il pas exécuter lui-même ?

Il connaissait bien la lassitude de François à cause d'un frère qu'il ne pouvait ni faire condamner ni libérer. Certes, il ne fallait pas compter sur la complicité active du duc pour

commettre un tel crime, mais, ce crime exécuté, François ne se donnerait vraisemblablement pas la peine d'en rechercher l'auteur. De plus, la belle-mère de Gilles, Catherine de Rohan, qui avait, durant le séjour de son gendre au Guildo, vainement tenté de modérer ses passions, venait de se remarier avec Jean d'Albret, grand seigneur gascon ; elle avait suivi son mari au fond de la Guyenne. Elle se désintéresserait forcément d'un homme dont elle avait eu tant à se plaindre.

Le jeune prince avait été interné à Châteaubriant, une des nombreuses places de Catherine de Dinan. Au début, son existence ne fut pas malheureuse. Des lettres d'amis lui parvenaient, de France ou d'Angleterre ; la trésorerie de Bretagne continuait à lui payer sa pension. Bien plus, il recevait de son cher Henri VI des sommes importantes.

Bientôt Châteaubriant, situé aux frontières de la Bretagne et de l'Anjou, parut trop à la merci d'un coup de force. Le projet manqué de Le Camus pour délivrer le captif donna à réfléchir. Malgré les larges douves qui protégeaient le château à l'ouest, au sud et à l'est ; malgré ses onze tours massives, malgré l'étang qui s'étendait à ses pieds, du côté nord, il n'offrait pas une résistance invincible, et la personne du prisonnier était trop précieuse pour qu'on ne prit pas toutes les précautions désirables. Cette demeure qui, par la suite sera la résidence de la belle Françoise de

Foix, comtesse de Châteaubriant, dame d'honneur de la reine Claude et maîtresse de François I^{er}, n'abrita pas longtemps Gilles de Bretagne.

Il existait, à six lieues de Saint-Brieuc, dans les terres, un énorme château appartenant à sa femme, le château de Moncontour. Il en demeure d'imposants vestiges, au sein d'un site remarquable. C'était alors une place forte de tout repos, à l'abri d'une agression du dehors. Vers octobre 1448, on y conduisit le prisonnier. Comme par hasard, le capitaine du château se trouvait être un homme dévoué corps et âme au maréchal, son vassal Olivier de Méel, sieur du Loû du Lac, terre située non loin de la demeure de Montauban.

Aux côtés de Méel, on est surpris de trouver un autre individu, Jean Hingant, au rôle assez mal défini. Cet ex-familier de Jean V, devenu capitaine de Morlaix, était-il là au titre de lieutenant militaire, au titre de geôlier auxiliaire, ou pour surveiller Méel lui-même, pour l'exhorter dans sa besogne ? On ne sait, mais il gardait au cœur une vilaine rancune. Lors de l'entrevue qu'il avait eue avec Gilles, au Guildo, au nom du duc de Bretagne, Gilles, on se le rappelle, l'avait « maltraité en paroles », et Hingant avait associé son misérable ressentiment à la haine implacable d'Arthur de Montauban.

Pourtant, il ne possédait pas une âme aussi

noire. Il se rendit vite compte combien le supplice infligé au prisonnier dépassait l'étendue de la faute qu'on lui reprochait. A Châteaubriant, Gilles avait été traité comme l'exigeait sa qualité de prince du sang. A peine eut-il franchi le pont-levis de Moncontour que tout changea. Aucune brutalité, aucun ignominie ne lui fut épargnée ; on l'abreuva d'outrages ; on le frappa même. Et Hingant éprouvait des remords. Il eut honte de collaborer à cette œuvre de tortionnaire ; il se refusa à voir plus longtemps maltraiter un prisonnier sans défense. Il gagna Rennes, il se jeta aux genoux du duc ; il confessa ses propres cruautés ; il supplia François de pardonner à un frère dont les fautes étaient largement expiées.

Pardonner, relâcher Gilles, le rendre à ses amitiés britanniques, François refusa d'envisager une pareille conclusion à cette grosse affaire. Il entra en fureur, tempêta, menaça Hingant de sa dague. Hingant, saisi de crainte, retourna à Moncontour, et les sévices continuèrent, s'aggravèrent.

Gilles ignorait, dans son cachot, les efforts de son ami Henri VI pour l'arracher à son affreuse situation ; il ne savait pas que le roi d'Angleterre multipliait les tentatives — quatre tentatives — auprès du duc et auprès du roi de France. S'il l'avait su, aurait-il essayé d'intéresser Charles VII à son sort ?

Un jour, au début de décembre 1448, las de souffrance et d'opprobre, ne voyant pas venir l'aide anglaise, il prend le parti de recourir, non plus à Henri, mais au roi de France, son juge, « souverain seigneur et oncle¹. » Il parvient à remettre une lettre suppliante à un Breton dévoué à sa cause, un de ceux très nombreux qui croient à son innocence, Guillaume Rosnyviven du Plessy-Guerry.

Rosnyviven jouissait d'une certaine influence. Issu d'une vieille famille originaire du pays de Léon, paroisse de Plouider, simple cadet, il ne s'était pas, comme Gilles, confiné dans un dépit malsain. Il était parti pour la France tout jeune, à la conquête des emplois. Il n'avait pas trop mal réussi, ayant obtenu trois offices à la fois, à la place de son oncle, Jean de Rosnyviven : ceux de premier échanson et de maréchal des logis du roi, celui de réformateur des Eaux et Forêts.

En lui confiant sa cause, Gilles était donc fondé à croire qu'il la ferait triompher. La devise de Rosnyviven était : « Défends-toi ». Ce n'est pas lui-même que le brave officier allait défendre, mais un malheureux désarmé et tourmenté².

Il porta la lettre de Gilles à Charles VII. Il in-

1. Dom MORICE, *Preuves*, II, 1439.

2. Les armes de Rosnyviven étaient : d'or à la hure de sanglier de sable, arrachée de gueules et défendue d'argent. Le dernier Rosnyviven, le Mis de Piré, mourut en 1885. Cf. *Mém. Soc. Hist. et Arch. de Bret.*, 1923, *Guillemette de Rosnyviven*, par M. MONTIGNY.

forma également le connétable de Richemont ; il lui décrivit la misère dans laquelle languissait son neveu, les mauvais traitements dont il était l'objet. Le bon Rosnyviven mit dans son plaidoyer tout son cœur ; avec une générosité, une grandeur d'âme vraiment bretonnes, il se porta caution vis-à-vis des membres du Conseil Royal pour la somme de dix mille cinq cents écus ; cela, afin de les engager à faire remettre Gilles en liberté.

Charles VII qui, jusqu'alors, avait écouté sceptique et dur les raisons de son connétable Richemont, défenseur, pour ainsi dire, naturel de Gilles, parut céder aux instances de cet homme désintéressé et chevaleresque qu'était Rosnyviven. Avec plus d'attention, semble-t-il, il entendit le récit des tortures infligées à un prince, coupable sans doute, mais aimable et sympathique. Laissera-t-il échapper les mots miséricordieux qui le sauveront ? Rosnyviven, un moment l'espéra. Il se trompait. Charles VII se ressaisit, refoula la pitié qui montait dans son cœur et... se tut. Rosnyviven prit congé. Il rapporta au prisonnier la négative et silencieuse réponse¹.

Les jours, les semaines, les mois continuèrent à passer, monotones, tristes, sans éclaircie. Le jeune homme, entraîné aux longues courses, rompu aux sports, aux jeux de l'arc, de la boule,

1. Dom LOBINEAU, *Hist. de Bret.*, I, 637 ; dom TAILLANDIER, *Hist. de Bret.*, II, 31.

excellent cavalier, chasseur ardent, languit. Le désœuvrement amollit ses muscles, assombrit son caractère, anémia tout son être physique et moral. Il commença à s'inquiéter de cet emprisonnement où il n'avait vu d'abord qu'une détention préventive, au seuil d'un procès définitif. Le désespoir s'empara de lui.

Un jour, pourtant, une grande clarté traversa les ténèbres qui l'environnaient. Plus fort que l'éloquence de Rosnyvinen, le coup de tonnerre de l'attaque de Fougères allait faire changer l'attitude de Charles VII. Nous avons raconté comment le roi, lorsque les deux ambassadeurs du duc l'eurent rejoint à Chinon, chargea l'amiral de Coëtivy et le maréchal de Lohéac de voler avec quatre cents lances au secours de la ville. Il prescrivait en même temps à l'amiral de plaider pour le prince prisonnier : « Parle au duc, informe-le de mon désir de le voir tirer des fers mon beau neveu Gilles... Sa détention me déplaît fort. »

François n'avait point voulu fléchir sous la pression anglaise ; il s'incline de bon gré ou contraint devant l'injonction royale. Il prie Coëtivy qui, naguère, avait reçu la mission d'arrêter Gilles, d'aller maintenant le remettre en liberté.

Coëtivy s'élance sur la route de Moncontour ; le voici aux abords du château. De sa prison, Gilles entend le galop des chevaux. Qui vient ?

Un ami ? Un ennemi porteur d'un ordre de mort ? L'huis tourne sur ses gonds, le captif reconnaît Coëtivy que suivent Méel et Hingant. Coëtivy lit les lettres ducales et ajoute « Monseigneur Gilles, vous être libre ; que d'ici deux jours des chevaux soient prêts ; nous vous conduirons auprès du duc, votre frère, et, de là, auprès du roi de France. »

Gilles se demande s'il rêve, s'il n'est pas le jouet d'une hallucination. Hélas ! ce n'est qu'un songe, en effet. Soudain, tout change. Un courrier arrive, bride abattue ; il apporte un contre-ordre ; Gilles est replongé dans sa geôle.

Le mystère n'a pas été percé qui recouvre les dessous de ce coup de théâtre. Les auteurs anciens ont prétendu qu'Arthur de Montauban, furieux de voir s'évanouir ses espérances criminelles, eut recours aux bons offices d'un homme de la suite du duc, nommé Pierre Roze ou de La Roze qui longtemps avait servi de secrétaire au roi d'Angleterre et « scavoit moult subtilement son saing et son scel contrefaire. » Montauban lui ordonna d'écrire une lettre soi-disant du roi Henri VI au duc, et les termes de cette lettre étaient systématiquement outrageants pour François. « Vous détenez prisonnier, disait-elle, en haine de moi, monseigneur Gilles. Si vous ne le faites délivrer, j'enverrai en Bretagne trente mille Anglais en armes qui se chargeront de le faire et d'obtenir réparation de l'injure que vous lui avez causée

et dont Gilles s'est plaint plusieurs fois à moi. »

Cette missive offensante produisit le résultat cherché par le faussaire ; le duc entra dans une violente colère ; il appela Montfort : « Va, cours sur les traces de Coétivy ; empêche l'exécution de mes premières lettres¹. »

Coétivy fut « moult triste et dolent ; mais quand, de retour à Vannes, on lui mit sous les yeux la lettre du roi d'Angleterre, il fut à son tour, dit le chroniqueur Le Baud, bien esbahi. » Il se chargea de la mission d'avertir Charles VII, car celui-ci n'aurait pas manqué de s'irriter à la nouvelle qu'il n'avait pas été fait selon ses désirs. Il lui montra la lettre du roi d'Angleterre. Charles VII et les membres du Conseil furent, à leur tour, très étonnés et très indignés.

Telle est, d'après les historiens anciens, l'explication de ce revirement dramatique. Les auteurs modernes ont qualifié d'hypothétique l'existence même de cette lettre. Ils ont supposé que, malgré ses tares, Montauban n'était pas capable d'une pareille scélératesse. Nous verrons bientôt que celui qui commit l'un des crimes les plus atroces de l'histoire bretonne était capable de cette vilénie, pour maintenir son ennemi entre quatre murs. Ils ont dit qu'on n'a jamais retrouvé cette lettre. C'est possible ; mais tant d'autres documents de valeur, détruits par des

1. DOM LOBINEAU, *Hist. de Bret.*, I, 631 ; ALAIN BOUCHART, 177, LE BAUD, 496.

personnes intéressées à leur disparition, anéantis par le hasard des guerres, des saccages, des incendies, par la dent des rongeurs ou l'action constante et sûre des agents atmosphériques, n'ont pu traverser l'abîme des siècles.

Ils ont ajouté : « Dans cette lettre, le roi d'Angleterre appelait Gilles « son connétable et chevalier de son ordre de la Jarrettière », ce qui aurait dû mettre François I^{er} en éveil, car Gilles n'était ni l'un ni l'autre. — Objection futile : les Anglais n'étaient-ils pas coutumiers d'affirmations aussi fantaisistes ; quand, par exemple, ils déclaraient la Bretagne vassale de leur pays ? Non, ce n'était pas ce détail erroné qui pouvait démontrer nettement au duc de Bretagne, au roi de France, à son conseil que cette lettre était un faux.

Pour conclure, la lettre dictée à Pierre de la Roze a pu — a dû — exister ; elle a été affirmée par les contemporains et nous n'avons aucune raison de laver Montauban du crime de l'avoir imaginée.

S'il faut en rejeter la réalité, le mystère du revirement de François I^{er} persiste. On a voulu expliquer ce revirement par le refus de Somerset de rendre Fougères¹ ; mais, et cela paraît de toute évidence, si la délivrance de Gilles avait dû être la conséquence de la reddition de Fou-

1. BOURDRAUT, *Gilles de Bretagne*, 110.

gères, le duc aurait nécessairement attendu cette reddition avant d'ordonner à Coëtivy de partir libérer Gilles.

Dernière lueur d'espoir, aussitôt éteinte, dans l'âme du malheureux prince. Désormais, le duc ne parlera plus de le mettre en liberté, malgré le mécontentement qui s'accroît et gronde dans le duché.

Les murailles de Moncontour ne sont pas assez épaisses ni les geôles assez profondes pour empêcher le bruit d'une pareille infortune de percer au dehors, de se répandre, emporté par le grand vent de la pitié à travers les campagnes bretonnes. Les populations plaignent le jeune prisonnier, dont elles ignorent, d'ailleurs, les fautes. Elles font des vœux pour sa libération ; elles blâment ouvertement la conduite de leur duc implacable.

Celui-ci voudrait bien ne pas avoir la charge d'une détention aussi préjudiciable à sa popularité. Il essaie de convaincre Charles VII, presque aussi intéressé que lui à tenir le coupable sous les verrous, des avantages qu'il y aurait à l'incarcérer dans une prison française. Gilles a été transféré de Moncontour à Touffou, à trois lieues de Nantes, sur la rive gauche de la Loire, par conséquent, sur la ligne de Bretagne en France, pour le cas où le roi accepterait de le recevoir. Méel et Hingant l'ont accompagné, boulets rivés à sa misère.

Touffou était une châellenie importante, d'abord membre du domaine des anciens comtes de Nantes, puis plus tard de celui des ducs. Une épaisse forêt la recouvrait en grande partie ; il n'en demeure aujourd'hui que des taillis épars. Le château se trouvait situé dans la paroisse du Bignon. En 1639, les fortifications en furent détruites, à la demande des États de Bretagne. Il n'en reste aucun vestige.

Lorsque Gilles reconnut ce château où il avait maintes fois séjourné pour des parties de chasse, un rayon brilla sans doute dans sa désolation. Pourquoi son frère le faisait-il venir aussi près de Nantes, si ce n'était dans l'intention de le traduire définitivement en justice ? Il ne soupçonnait certainement pas le projet de François, projet hypocrite : le livrer à la France.

Or le roi Charles VII ne se souciait pas davantage d'être le bouc émissaire du mécontentement public. Il fit connaître sa réponse : « Ce n'est pas à moi de prendre en charge un prince breton coupable de haute trahison envers sa patrie. » François, dépité, s'énerve davantage encore. Il pense : « En le faisant arrêter, je n'ai agi que dans l'intérêt du duché et voici que mon peuple se dresse contre moi, m'accuse d'injustice et de rigueur. Pourquoi cette sympathie pour un traître. Quoi ? le roi de France, le roi d'Angleterre ont pris tour à tour sa défense ! Quoi, Richemont ne cesse de plaider en sa faveur. Et moi, je suis

tenu de subir la discrétion de ce rôle de geôlier ; les Français n'étaient-ils pas aussi menacés par Gilles que je l'étais moi-même ? »

Gilles lui devient de plus en plus odieux ; il cherche à le bannir de sa pensée. Il dit : « Je ne veux plus entendre parler de lui. » Un jour, des archers pénètrent dans sa prison, s'emparent de ce détenu encombrant et l'emmènent. On marche plusieurs jours, on traverse tout le comté Nantais, tout le pays de Vannes et de Léon ; on aborde une grande forêt que Gilles reconnaît, car elle est du domaine de sa femme, la forêt de Merdrignac, commune de Saint-Launeuc, actuellement département des Côtes-du-Nord ; on arrive enfin à un château perdu, le château de La Hardouinaie.

Il n'en subsiste que des débris de murailles escaladées par les cohortes sérieusement armées des orties, des épines noires et des ronces. Lors de la construction de l'église de Corseul, on trouva dans ces ruines une carrière facile. Il y a quelques années, on signalait encore l'existence d'une petite chambre voûtée ; mais la ferme qui, tout près, montre ses murs massifs construits avec des pierres de plus de trois mètres de largeur, a achevé l'œuvre inexorable des siècles. Le puissant donjon édifié par les hautains seigneurs de Dinan a fourni ainsi des matériaux fastueux aux descendants des vassaux qui vivaient et mouraient dans son ombre.

Tout est lugubre aux abords de ces ruines. La forêt s'est écartée, pour faire place à des cultures ; mais les douves protectrices sont devenues des étangs troubles et limoneux dont les eaux semblent vouloir se cacher dans le mystère des arbustes penchés au-dessus d'elles. Pas de routes. Quelques rares chemins ravinés menaient à ces lieux inquiétants que le voyageur fuyait. Encore aujourd'hui, il n'est pas facile d'y accéder.

Voici Gilles sur le seuil de sa nouvelle résidence. Les mêmes geôliers qu'à Moncontour et à Touffou sont là, qui l'attendent : Méel et Hingant. Gilles sait bien que Méel est l'âme damnée d'Arthur de Montauban. La persécution contre Gilles, son envoi dans ce désert de La Hardouinaie, c'est le triomphe de Montauban. Désormais Gilles lui appartient. Vivant dans l'intimité du duc, Montauban n'ignore rien de ses dépits, de ses rancunes. Il sait que François abandonne de plus en plus son frère ; il lui en veut d'exister encore, de le poursuivre de son souvenir. Il voudrait se venger, le tourmenter.

François, en effet, fait venir Méel et Hingant ; il leur déclare : « Je ne veux plus que l'on continue de promener mon frère de château en château et qu'il ait des officiers pour le servir. Enfermez-le au fond d'une prison où il y a de l'eau. »

Méel lui-même croit devoir protester ; il s'y

hasarde avec déférence. « Si vous ne voulez pas le clore en une chambre de cette sorte, réplique durement François, d'autres l'y mettront. » Et Méel s'en revient ; il renvoie les officiers de Gilles et enferme le détenu en une pièce étroite dont le sol est situé au-dessous du niveau des eaux extérieures. Des infiltrations y stagnent sans cesse. Quelques jours après, Méel retourne à Rennes et dit au duc : « C'est fait. »

C'est fait ; le martyre véritable commence. Précédemment, Gilles avait subi divers outrages, mais on avait parfois encore certains égards pour lui, pour le prince Gilles de Bretagne, pour le fils de Jean V, pour le frère du duc régnant ! Désormais, il sera un maudit, un pestiféré, dont la vie est insupportable aux autres, surtout au duc, son frère.

Les chroniqueurs anciens nous ont montré le prisonnier dans une chambre basse. Il est là, courbé sous la voûte massive qui semble écrasée par le poids de la lourde construction qu'elle supporte. Une obscurité presque complète règne dans la pièce. Déjà filtrée par les arbres de la forêt, la lumière n'y pénètre que faiblement par une fente taillée dans la muraille et mince comme une balafre. Jamais la joie d'un rayon de soleil n'y pénètre.

Tout près de cette fenêtre parcimonieuse, Gilles est assis ou couché. Ardemment, il cherche à percevoir quelques bruits du dehors, à aspirer

les effluves de la terre, les odeurs du printemps, bref, à saisir un peu de cette vie si bonne, si désirable qui continue à la clarté du ciel, tandis que lui, il se meurt d'ennui et de privations en ce tombeau glacé.

Les mêmes chroniqueurs nous le dépeignent tirant d'une flûte champêtre, qu'on lui a laissée ou donnée, des sons mélancoliques. Avec quelle passion il adorait la musique au temps libre et bruyant de Londres ! Mais alors, celle qu'il aimait était joyeuse comme son âme ; aujourd'hui, c'est une plainte de mort qu'il fait retentir dans sa solitude. Et les manants d'alentour, les bûcherons de la forêt s'attardent à écouter ce concert mélancolique dont le bruit leur arrive faiblement par l'étroite ouverture. Et ils se disent entre eux : « Grâce à Dieu, monseigneur Gilles n'est pas encore défunt. »

Excédé de cette existence qui se prolonge, François appelle une seconde fois Méel et Hingant auprès de lui. Au cours de la conversation, il leur dit, avec un geste d'immense lassitude : « Ah ! ce Gilles, je le voudrais bien en paradis. De tous côtés, on me reproche de le garder trop longtemps. C'est Coëtivy, c'est d'Estouteville, c'est toute la Cour qui se moque de moi.

— Mais, hasarda Méel, si vous le faites mourir, il en pourrait sortir un débat entre le roi et vous.

— Je suis en bons termes avec le roi, répondit François ; il sait que monseigneur Gilles est

un mauvais homme et il ne serait pas fâché que justice fût faite¹. »

Pour défendre le duc, certains auteurs ont avancé : « Je voudrais mon frère en paradis », cette parole en l'air ne signifie rien, sinon un peu d'impatience. C'est possible, mais l'évocation du roi de France, qui serait heureux que justice fût faite, semble bien préciser davantage : un désir de mort de la part de François, à défaut d'une volonté très nette de la donner.

Montauban connaît ce souhait terrible, tenu au courant de tout par ses deux lieutenants. Il les mande à une entrevue nocturne, aux portes de Rennes, dans une vigne appartenant aux Jacobins. Il a auprès de lui son frère, le maréchal². Il dit à Méel : « Une délibération a eu lieu à laquelle nous prenions part, et il a été décidé que monseigneur Gilles serait mis à mort. » Des personnes qui se trouvaient à cette délibération, il ne parle pas ; réticence destinée à laisser croire à Méel et à Hingant que le duc y assistait, adhérerait aux mesures rigoureuses, les avait peut-être prescrites. Il n'aurait pu le nommer sans commettre un mensonge dangereux, car François, demeuré étranger à cette réunion, avait seulement manifesté un vœu, non un ordre.

1. Dom MORICE, *Preuves*, II, 1551.

2. D'après *La Chronique de Richemont*, 203, le maréchal Jean de Montauban, loin d'être complice du crime qui se prépare, courra, aussitôt après l'entretien nocturne, chez le connétable, pour l'avertir.

Montauban continue : « On a résolu de faire disparaître Gilles mystérieusement, afin de susciter le moins d'esclandre possible. Sachez aussi que le duc m'a déclaré : En cas de décès de mon frère, vous épouserez sa veuve et deviendrez seigneur de Châteaubriant. Vous, Méel, je vous récompenserai en vous nommant capitaine de cette même place de Châteaubriant, sans parler d'autres offices que j'obtiendrai pour vous du duc. »

Méel était de la race de ces timides qui ne font pas le mal sans avoir regimbé ou ne le font qu'à demi, afin de se ménager une porte de sortie, une échappatoire. Il répondit : « Ce n'est point à moi de décider comment monseigneur Gilles doit être mis à mort, arrangez-vous avec le duc.

— Voici ce qui a été décidé, complète Arthur. Jehan Rajart, mon maître d'hôtel, garde par devers lui certains poisons. Il te les portera ; tu pourras les administrer à Gilles pour le faire périr.

— Je ne donnerai point ces poisons, réplique Méel inquiet. Cherchez quelqu'un pour cette besogne. Je consens seulement à laisser faire. Quant aux offices que vous m'offrez, je n'en ai cure.

— Soit, riposte Arthur de Montauban, on trouvera bien des gens pour verser les poisons. Et si les poisons ne suffisent pas, ces personnes-là emploieront d'autres moyens pour expédier

monseigneur Gilles en l'autre monde. » Et il ajoute : « J'ai à ma disposition quelques solides larrons fort capables de mener à bien l'opération. »

— Mais, questionne Méel, jamais le duc ne m'a parlé ni écrit au sujet de ces poisons. »

Pas de réponse. L'entretien se termina sur ces mots. Le prudent Méel n'est point convaincu que l'exécution sera un acte de justice ordonné par le duc, à la suite d'une délibération régulière. Il refuse, en conséquence, de participer directement au meurtre. Cependant, comme il est le vassal et l'obligé des Montauban, qu'il a besoin d'eux, que sa carrière est entre leurs mains, il n'interdira pas l'accès de La Hardouinaie aux exécuteurs. La petite portion de sa conscience demeurée non contaminée ne le pousse pas jusqu'au sacrifice de ses intérêts.

Montauban ne demande rien davantage. Le geôlier ouvrira les portes et l'on pourra... rendre visite à monseigneur Gilles dans sa prison.

VIII

LE DRAME DE LA HARDOUINAIE

La fin tragique de Gilles de Bretagne ressemble à ces peintures d'horreur ou de carnage qu'entoure, dans les vieux manuscrits, un cadre de guirlandes fleuries ou de feuillages richement coloriés ; elle est tout enveloppée de mystères captivants et de légendes merveilleuses. Au travers de ces ornements, il n'est pas toujours facile d'apercevoir la vérité.

Les contemporains compatissants ont décrit Gilles râlant de faim et de soif. Il est là, n'ayant bientôt plus la force ni le courage de tirer de sa flûte les sons religieux ou mélancoliques que les paysans des environs se plaisaient à entendre. Il est là, songeant peut-être à la jeune femme qu'il a tant négligée et qu'un autre, son ennemi implacable, convoite. Il est là se rappelant aussi

son camarade des jours heureux d'Angleterre, le roi Henri. C'est bien un peu à cause de lui, à cause de cette amitié pernicieuse qu'il va mourir. Mourir ? Est-ce possible ? Personne ne viendrait-il briser les portes de sa geôle ?

Il se remémore les drames mystérieux de l'histoire bretonne, celui du fameux duc Arthur, d'abord. Pris par son oncle, Jean-sans-Terre, ce héros avait été enfermé dans la tour de Rouen. Vingt-deux de ses compagnons avaient péri de faim. Arthur, pressé de renoncer à ses droits, refusait toujours, refusait obstinément. Une nuit, on vint le chercher. Une barque attendait au pied de la tour. Dans la barque, se trouvait Jean-sans-Terre, qui dit à Pierre de Maulac : « Égorge-le. » Maulac n'osa, pitié ou défaillance. Alors, l'oncle farouche, saisissant lui-même, dit-on, son neveu par les cheveux, lui enfonça sa dague dans la gorge. Et le fleuve emporta le cadavre.

Gilles pense certainement à une autre mort, plus récente, — elle a eu lieu en 1439, — celle du maréchal de Rieux, décédé en prison, de misère, de délabrement, de mauvais traitements. Gilles évoque ces souvenirs et d'autres du même genre. Il s'épouvante. La vie était si bonne, naguère. Il est jeune. Parce qu'il a goûté aux coupes les plus enivrantes, à celles de la fortune, de la gloire, de l'amour, de l'espérance, il apprécie davantage le prix de l'existence.

Il lutte contre l'épuisement qui le mine ; il

appelle. Par l'étroite meurtrière, sa plainte parvient, nous content les anciens écrivains, à l'oreille d'une vieille femme qui, malgré les satellites rôdant autour du château, ou plus vraisemblablement avec leur complicité, s'approche des fossés, réussit à y descendre. Elle pose sur l'étroite fenêtre du prisonnier de l'eau et du pain grossier, celui dont elle se nourrit elle-même. Cet artifice aurait prolongé six semaines la vie de Gilles¹.

Le corps n'est pas tout ; « l'homme ne se nourrit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu ». A cette époque, où le fond des âmes, même des plus abandonnées et des plus perverses, était essentiellement chrétien, la pensée d'une mort sans confession épouvantait. Gilles supposait bien que ceux qui voulaient le faire périr ne lui accorderaient pas la suprême consolation de recevoir un prêtre. Il supplia la vieille femme, après avoir pris soin de son corps, de prendre soin de son âme.

Elle lui amena un religieux de l'ordre de Saint-François, un cordelier auquel Gilles récita son piteux traitement. « Bon père, lui dit-il, mes ennemis ont résolu de me faire mourir sans confession ; je vous prie de me confesser et de m'absoudre. » A travers l'étroite fente par où passaient le pain et l'eau passèrent les aveux

1. DOM LOBINEAU, I, 643 ; DOM TAILLANDIER, II, 32.

du pénitent et les paroles réconfortantes du moine.

« Maintenant, ajouta le prisonnier, je sollicite une grâce. Je n'ai pas pour bien longtemps à vivre. Lorsque vous serez averti de mon décès, allez trouver le duc, mon frère, en quelque endroit qu'il se trouve, et en mon nom assignez-le de comparaître en personne devant Dieu cinquante jours après. Je veux obtenir réparation au tribunal du Christ de l'injuste mort à laquelle il me condamne. » Le cordelier jura au malheureux d'exécuter ses dernières volontés.

Certains historiens modernes ont nié l'entretien poétique et touchant du moribond avec le religieux, comme ils ont nié l'intervention de la vieille mendicante. D'après eux, Gilles serait mort sans confession. Ils ont nié, parce que les historiens primitifs qui ont rapporté le drame ne sont pas toujours véridiques ; mais, s'ils ne l'étaient jamais, pourquoi se servir de leurs écrits pour le reste de l'histoire de Gilles ? Ils ont nié encore, parce que d'après eux les châteaux-forts, au xv^e siècle, étaient trop bien gardés, murés, ceints de fossés. Cependant, tout arrive ; l'Histoire nous conte, en matière de prisons, d'évasions, de communications avec les prisonniers, des faits bien plus invraisemblables encore.

Aucune preuve n'autorise à contester les entrevues de la mendicante et du moine avec Gilles.

Toutefois, on peut admettre que l'imagination bretonne, si fertile et si généreuse, a pu enjoliver les faits et peut-être même les inventer de toutes pièces. A vrai dire, nous n'en savons rien, et on a le droit de croire ou de nier.

L'infortuné prince sent de plus en plus ses forces décliner ; les ombres de la mort s'épaississent autour de lui. Il suppose bien qu'un jour ou l'autre les ruses si habiles de la vieille Bretonne seront éventées et son dévouement puni, et que, de toutes façons, ses bourreaux trouveront un autre moyen pour accomplir leur œuvre. Il fait prier Méel de descendre dans son cachot. Il lui parle en ces termes : « Je vous en supplie, allez auprès du duc, implorez-le pour moi, dites-lui que je lui demande des juges ou la liberté, sinon je me tuerai. »

Méel court à Dinan où se trouve le duc ; il lui rapporte les paroles de son frère. Mais François garde son cœur fermé. Il répond : « Retourne auprès de ton prisonnier ; déclare-lui que jamais, jamais je ne le délivrerai et que pas davantage je ne le ferai passer en justice. S'il se tue, je t'en rends responsable¹. »

Cette réponse est la preuve que si François se désintéresse de son frère, s'il désire sa disparition naturelle, il n'entend pas le faire périr lui-même. Il devait bien supposer qu'en fermant

1. DOM TAILLANDIER, *Hist. de Bret.*, II, 23.

les yeux sur son sort, il le livrait à ses ennemis. Averti maintenant de ce qui se passe, de la cruauté qui se prolonge, de l'agonie lente, il n'a plus d'excuse, il devient implicitement complice. La raison d'État est-elle si haute, si impérieuse qu'elle puisse contraindre à considérer un frère coupable, mais repentant, comme coupable éternellement et sans rémission ? Un souverain est-il forcément réduit, par cette même raison d'État, à perdre le droit aux larmes, à la pitié, à renier son sang, à s'arracher le cœur ?

Les auteurs bretons d'autrefois, outrés de cette rigueur, ont chargé davantage encore la responsabilité de François ; ils lui ont attribué un rôle plus actif dans ce drame de la mort, et ils ont voulu compromettre aussi tout son entourage immédiat. Pour en finir, ont-ils dit, pour mettre fin à une situation exaspérante, le chancelier Louis de Rohan, époux de la nièce d'Arthur de Montauban, « chef de cette intrigue diabolique, ne rougit pas de prostituer son ministère aux vues criminelles de ce seigneur » : il dressa l'arrêt de mort, mais le Garde des Sceaux, Eon Baudouin, plein d'honneur et de probité, ne voulut point se prêter à une action aussi noire et refusa de sceller le dit arrêt. Le chancelier le priva de son office et scella l'acte lui-même.

Pure invention ; nulle action du chancelier n'apparaît et il ne signa pas un tel document. Montauban, déclarons-le, n'avait pas besoin de

s'appuyer sur d'aussi hauts personnages pour l'exécution du forfait. Il possédait les complices désirés. Outre son serviteur dévoué jusqu'aux plus infâmes besognes, Rajart, il avait mis dans son jeu d'abominables escarpes, dont les noms témoignent, pour deux au moins, Maletouche et Oreille Pelue, des bas-fonds d'où il les tira. Il s'était également assuré les services de jeunes nobles corrompus de son entourage et ses obligés, tels Robert Roussel, probablement fils du seigneur de Moron, en la Chapelle du Lou, près de Montauban de Bretagne ; Jehan de la Chaize, de la famille Robin, qui possédait la Chaize, en Plélan ; Raoul de Breilrond, d'Irodouër, aussi près de Montauban ; Pierre Salmon, fils de Jean, seigneur de Brandeceux, en Concoret, encore près de Montauban ; Gaspersn, peut-être de la famille des Gaspersn, en Plougouven... Montauban pouvait compter sur eux.

Naguère, pour nous servir des termes d'un écrivain anonyme du xvii^e siècle, « il avait envoyé un homme à l'école des parricides et à l'Académie des empoisonneurs, c'est-à-dire en Italie ; exactement en Lombardie, la province de ce pays la plus sanguinaire et la plus cruelle après la Sicile, qui était la terre natale de notre infâme ministre (Montauban), terre, dis-je, où se fait le plus grand trafic des venins et où les baisers memes empoisonnent, enfin où les hommes sont autant de basilics qui poignardent de leurs

regards et où la poudre mortelle est autrement assurée que celle des armes à feu ¹. »

Un jour, Rajart se rendit dans la forêt de la Hardouinaie, non loin du château ; il fit venir Méel, en présence de Jean Hingant. Il s'exprima en ces termes : « J'ai sur moi, depuis deux ans, un paquet de poisons. C'est un nommé Marc, bâtard de Milan, qui l'a apporté à messire Arthur de Montauban, son parent. » Ceci dit, il montra les poisons. Il y en avait de trois sortes, bien enfermés dans des sachets. Sur l'un des sachets, on lisait : *fort* ; sur le second : *plus fort* ; sur le troisième : *encore plus fort*. Le tout pouvait peser environ une demi-livre.

Le lendemain, Méel ayant oublié la manière de se servir de ces poisons, écrivit à Rajart qui la lui envoya par écrit. Méel et les autres sicaires délibérèrent. Il fut décidé que La Chaize se chargerait de l'opération.

Afin de « toxionner » monseigneur Gilles et de le faire plus « occultement mourir », on tint à essayer les poisons sur un chien et sur un chapon. On en saupoudra les viandes qui leur furent données. Dès qu'elles y eurent goûté, les deux bêtes s'écroulèrent foudroyées.

Certains de la vertu de cette « damnée marchandie », La Chaize alla trouver le prisonnier et lui dit : « Nous nous excusons de ce que le ser-

1. *Hist. lamentable de Gilles, seigneur de Châteaubriant*, 16.

viteur chargé de vous nourrir vous ait laissé languir de faim ; mais vous serez récompensé et c'est deux fois par jour désormais que nous vous donnerons vos repas. Mangez et buvez à votre aise tout ce qu'il vous plaira. »

L'Histoire ne nous a point révélé la composition de cette substance mortelle, rapportée par le bâtard de Milan, mais nous savons la nature ordinaire des poisons italiens. Qu'il s'agisse de la fameuse *Acqua Tofana*, ainsi appelée du nom d'une femme rendue célèbre par les services qu'elle rendit aux épouses désireuses de changer de maris, aux maris désireux de changer de femmes, aux héritiers impatients, aux vindicatifs, aux politiques forcenés, et cela gratuitement, pour une maigre aumône, « par charité » — qu'il s'agisse du poison Borgia la *Cantarella*, la base en était invariablement l'arsenic, l'arsenic jaune ou orpiment. Les marchands se le procuraient sans grands frais en Allemagne. L'arsenic blanc, au contraire, l'oxyde d'arsenic, parvenait d'Orient, et les intermédiaires vénitiens faisaient payer très cher les frais de courtage et de transport.

Ces poisons étaient ensuite plus ou moins travaillés, mêlés à d'autres substances, à l'alcool, à l'eau distillée, à des matières colorantes. De ces alliages, de ces transformations, ils tiraient leurs caractères secrets, leurs différences distinctives. Ils servaient aussi bien en pharmacie que pour

des buts toxiques ; ils donnaient la vie ou la mort, suivant l'objectif et les doses.

Giambattista Porta, auteur de la *Magie Naturelle*, avait fondé une Académie, où l'on s'occupait, sous couvert de pharmacie, de toxicologie. Le pape Paul IV la supprima. Porta étudia surtout les narcotiques, le stramonium, la jusquiame, la belladone. Il montre comment ces substances peuvent produire à volonté la somnolence ou un sommeil profond, des hallucinations furieuses ou la folie et la mort. Les spécialistes ne négligeaient ni la manière d'administrer ces toxiques dans les viandes, dans les fruits, dans les confitures ; — c'est pour avoir absorbé de ces confitures que mourut la reine de Navarre, — ni le souci prudent de faire attribuer à une cause naturelle la mort de la personne supprimée. De là, des études techniques, des manipulations savantes qui créaient aux chimistes les plus habiles une vaste réputation. De toute l'Europe on accourait vers eux, on les comblait d'or et de cadeaux.

Pour en revenir à Gilles, délabré et anémié comme il l'était, le poison n'avait pas besoin d'être de ceux dont les effets simulent une mort naturelle ; il pouvait agir brutalement ; nul n'aurait de doute.

On mélangea la poudre à une « soupe de viande », d'aspect appétissant et d'odeur agréable. Sans méfiance, le prince, condamné depuis quel-

ques semaines à peu près uniquement au pain dur et rare de la fidèle mendicante, se jeta sur ce potage alléchant. Pendant la nuit, il fut très malade, mais il rendit tout ce qu'il avait dans le corps, et cela le sauva.

Les assassins recommencèrent, et plusieurs fois encore Gilles rejeta la nourriture et le poison, « ce dont les misérables furent moult espouventez. » Ils refirent l'épreuve sur des bêtes, « lesquelles, raconte Alain Bouchart, tout incontinent qu'elles en avoient dedans le corps, enfloient soudainement et mouroient ». Gilles, lui, ne mourait pas. Le poison était-il trop vieux ou était-ce un produit de fabrication imparfaite ? Ou encore, était-il trop violent, produisait-il d'irrésistibles mouvements de l'estomac ? On ne sait¹.

En apprenant l'échec, Méel ressentit une amère déception et une vive crainte, car il redoutait la colère de Montauban, son maître. Il ordonna de jeter la drogue dans les fossés du château.

Tandis qu'il se tourmentait, Roussel, Oreille Pelue, La Chaize et Maletouche lui parlèrent ainsi : « Les poisons n'ont rien donné ; cela importe peu. Nous ferons périr Gilles quand même. — Fort bien, répondit Méel ; je m'en réjouis,

1. L'exemple est fréquent de poisons n'agissant pas. Qu'on lise le récit récent de la mort du trop fameux moine Raspoutine, récit fait par le meurtrier lui-même, le prince Yousouppoff. Des doses énormes et répétées de cyanure, qui auraient dû foudroyer Raspoutine en quelques secondes, n'eurent aucun effet et il fallut l'abattre d'un coup de revolver.

mais, quant à moi, je n'y veux prendre part. » C'était sa façon habituelle de se tenir dans une prudente réserve.

Les sicaires convinrent d'entrer, la nuit, dans le cachot du prisonnier ; « ils l'estindroient ». Effectivement, durant la nuit du 24 avril 1450, ils pénétrèrent dans la chambre de Gilles et une scène atroce se déroula. Gilles reposait sur sa couche. Ils se jetèrent sur lui, lui passèrent au cou une longue serviette et l'un « tiroit decza et l'autre de là, de toutes leurs forces, les deux autres tenoient le corps ».

Le prince, réveillé en sursaut, parvint, malgré sa faiblesse et malgré les bras qui le serraient, à se redresser à demi ; il s'empara d'un levier de bois placé à côté du lit. L'instinct de la conservation lui redonna de l'énergie ; l'un des assaillants fut à moitié assommé dans les ténèbres. Alors les scélérats saisirent un matelas, le jetèrent sur Gilles et se couchèrent dessus. Ils le pressèrent tellement que, « entre leurs mains, le jeune seigneur rendit l'esprit ». Il avait les yeux tuméfiés et sanglants ; le sang coulait par la bouche, par le nez, par les oreilles et « aussi par les autres conduits du corps ».

Olivier de Méel, complice hypocrite et, par conséquent plus odieux, s'approcha quand tout fut terminé. Il dénoua le linge enroulé autour du cou, tandis que ses compagnons sinistres lavaient avec soin le cadavre, pour faire disparaître toute

trace de sang. Ils le déposèrent sur le lit refait et orné par leurs soins.

Cette mise en scène accomplie, ils se hâtèrent de sortir. Ils allèrent à la chasse, comme ils avaient l'habitude, en compagnie d'une douzaine de nobles des environs. Ils leur contèrent que cinq ou six jours auparavant, Mgr Gilles de Bretagne s'était trouvé « tout mal disposé ». Ils ignoraient sa maladie et demandaient s'ils ne devaient pas aller jusqu'à Rennes chercher le médecin.

Ils giboyèrent ainsi depuis le soleil levant et on était dans l'après-midi, lorsqu'accourut vers eux un serviteur de la Hardouinaie qui, tout éploré, leur conta que Monseigneur Gilles était mort, une heure à peine auparavant. Les quatre bandits feignirent l'étonnement et la douleur. Ils supplièrent les gentilshommes de venir voir comment il avait décédé. Mais les gentilshommes, se doutant qu'un crime avait été commis, ne voulurent point s'y rendre, de peur d'être mêlés à une vilaine affaire. Ils s'excusèrent.

Les meurtriers, saisis de crainte, demandèrent : « Or ça, Messeigneurs, nous vous en prions bien instamment, s'il se produit quelque scandale, souvenez-vous qu'à l'heure où Monseigneur Gilles trépassa, nous n'y étions pas ; nous étions avec vous et même nous vous avons narré comment il étoit malade depuis quelques jours. »

Les gentilshommes répondirent par une phrase

ambiguë : « Soyez tranquilles, si nous sommes interrogés, nous ne révélerons rien que ce que nous avons vu ou entendu. » Ce qui ne voulait pas dire : « Nous ne bavarderons pas les premiers. »

De son côté, Méel proclama à tout venant : « Gilles est mort du chagrin que lui a causé la journée de Formigny, le 15 avril précédent. Depuis cette défaite qui brise l'espoir de ses amis les Anglais sur la Normandie, il n'a plus voulu manger ni boire. »

Vaines précautions ; l'opinion publique ne prêta aucune attention à cette calomnie. Surexcitée, depuis de longs mois, par les tortures infligées au prince Gilles, elle lui tressa instantanément une couronne de martyr.

Les écrivains qui ont parlé du Moyen-Age, de l'impression de brutalité et de violence qui s'en dégage, n'ont pas suffisamment considéré, par contre, ce qu'on appelle aujourd'hui l'âme des foules. Cette âme, nous le constatons de nouveau, tout imprégnée qu'elle était de mysticisme, apparaît plus indulgente et plus miséricordieuse que celle des foules d'aujourd'hui, aigrie par les luttes sociales, desséchée par le scepticisme ; elle vivait avec la pensée constante de la mort et du lendemain de la mort. Elle pardonnait pour être pardonnée.

Les familles dont les enfants avaient été sacrifiés par Gilles de Raiz aux déités infernales ou-

blièrent ses crimes, parce qu'il cria son remords et son repentir et qu'il expia courageusement. A la même époque, les populations bretonnes ne voulurent voir dans le prisonnier de la Hardouinaie, fût-il le plus coupable des princes, qu'un homme qui avait affreusement souffert. Les souffrances montaient plus haut vers Dieu que ses crimes. La souffrance, comme la flamme, purifie tout.

Des récits coururent : on raconta que Saint-Vincent Ferrier, venu terminer en Bretagne le cours de ses publications vagabondes, avait rencontré la mère de Gilles, alors qu'elle le portait dans son sein. La duchesse avait demandé au pieux voyageur de lui révéler le secret de cette vie qu'elle nourrissait en elle. L'illustre prédicateur de répondre « qu'elle étoit grosse d'un martyr. » Fait impossible, car l'illustre prédicateur étoit mort depuis quatre ans, quand Gilles vit le jour.

Non loin de La Hardouinaie, paroisse de Plénée-Jugon, existait depuis le XII^e siècle, sur les bords de l'Arguenon, au fond d'une épaisse forêt, l'abbaye cistercienne de Boquen. Presque rien n'en demeure ; seulement les murs de la chapelle, et çà et là, les assises du couvent, devenu une ferme aujourd'hui. Le jour même du meurtre, l'abbé de Boquen en eut connaissance et, dès le lendemain, il accourut à la tête de tous ses moines, de bon matin ; c'étoit pourtant un

dimanche, le dimanche 25 avril 1450, mais il tenait à honneur d'inhumer le corps du jeune prince dans son église.

Auprès de la couche funèbre, il trouva Geoffroy de Beaumanoir et divers autres gentilshommes des environs, avertis aussi de cette fin prématurée. Il s'approcha et bénit la dépouille de celui qui, trois ans et neuf mois prisonnier, avait tant souffert. Il contempla ces yeux éteints et qui avaient si longuement pleuré ; cette bouche qui si douloureusement avait gémi et appelé en vain ; il regretta avec plus de force encore un prince dont les torts parurent à sa pitié non prévenue bien incertains et bien minimes. Le bruit courait que Gilles avait été persécuté, était mort pour avoir voulu préserver l'indépendance bretonne menacée par la France. A la commisération, s'ajoutait encore un sentiment de reconnaissance.

L'abbé donna des ordres pour que les plus grands honneurs lui fussent rendus. On attela quatre bœufs à un char rustique et le cercueil se mit en route, au chant des psaumes funèbres, à travers les prairies, les landiers, les bois. Par ce matin de printemps où la nature rajeunie vibrait, embaumait, le corps de Gilles s'avancait comme en un triomphe. Une foule énorme suivait.

Le cortège devait passer par Mérillac, Langourla et plusieurs autres lieux. Arrivé à l'endroit appelé aujourd'hui Saint-Gilles-des-Prés, il se produisit, au dire des anciens récits, un phéno-

mène étrange : les bœufs s'arrêtèrent et ni la prière ni l'aiguillon ne les purent décider à se remettre en route. L'abbé et les moines prièrent Saint-Gilles, patron du défunt, de les aider à sortir de là. Tout à coup, ô prodige, un des bœufs frappa du pied le sol, à plusieurs reprises, semblant vouloir dire : ici, ici.

L'abbé eut une illumination : il comprit que l'âme du prince demandait des prières en ce lieu, il promit d'y élever une chapelle en l'honneur de Saint-Gilles. Aussitôt l'attelage repartit et, de son pas lent, gagna, sans nouvelle interruption, l'abbaye.

Le corps du prince fut « ensépulturé » au pied du maître-autel, dans une tombe en ardôise. L'abbé y plaça une lame d'argent et fit étendre dessus une effigie de bois représentant les traits du défunt, figuration grossière due à quelque artiste paysan ou monacal.

A la Révolution, les moines furent dispersés, le couvent ruiné, la chapelle incendiée ; le tombeau de Gilles disparut, mais la statue fut sauvée¹. Au touriste qui visitait ce village écarté,

1. Elle existe encore au musée de Saint-Brieuc. Cf. GALMICHE, *Bull. Soc. Hist. et Arch. de Bret.*, 1921, n° 2 : « La statue est sculptée dans un bloc de chêne de 2 m. 30 de long. Le prince est couché, armé en chevalier, armures à plates d'acier poli, haubert couvert d'une cotte à manches courtes semées d'hermines ; l'épée sur la jambe gauche ; la tête nue, à longs cheveux plats ; les bras repliés (les mains manquent) ; les pieds chaussés de sollerets à poulaines et appuyés sur un lévrier grossièrement sculpté ; au-dessus de la tête, un dais gothique,

le fermier racontait naguère encore que, depuis l'inhumation de Gilles, nulle charrette n'a jamais pu emprunter, pour aller de La Hardouinaie à Boquen, le chemin que le cortège funèbre suivit.

A disparu, également ruinée par le temps, la chapelle votive élevée à l'endroit où les bœufs s'arrêtèrent. Il n'en reste que quelques vieilles statues sans intérêt. Mais elle a été reconstruite, car personne dans les environs n'aurait voulu prendre sur soi que la prière du malheureux prince cessât, un jour, d'être exaucée. L'édifice nouveau à la place de l'ancien perpétue sa mémoire.

Même cette mémoire s'est transformée, amplifiée, purifiée, idéalisée. La pensée populaire, gravissant, pour ainsi dire, d'échelon en échelon, aux plus hauts sommets du mysticisme, a fait, dès le temps qui suivit sa mort « du martyr » de la Hardouinaie, un saint ; elle l'a confondu avec Saint-Gilles, son patron. Dans les bourgades, autour de la chapelle, on croit communément que le saint qu'on y honore est Saint-Gilles « de Bretagne », et non simplement Gilles de Bretagne.

Les deux Gilles, le pieux cénobite grec, venu au VI^e siècle dans le Languedoc, où il vécut en une grotte solitaire, alimenté par une biche à laquelle il avait sauvé la vie, le saint véritable et

soutenu par deux anges... » Un rapport du préfet des Côtes-du-Nord du 28 octobre 1812, la qualifie de statue équestre. » (?)

l'autre, celui qui ne le fut guère, se sont unifiés, ils ne forment plus qu'un seul et même personnage. Chaque année, les pèlerins accourent nombreux, car saint Gilles, le vrai, a la réputation de guérir la peur chez les enfants ; ils le prient au pied de sa statue, dans la chapelle.

Cette statue, sculptée, en 1786, par un ouvrier de Gausson, nommé Caro, représente le saint protégeant sa biche que poursuit un chasseur. Ils l'invoquent encore en buvant et faisant boire à leur progéniture l'eau d'une fontaine toute proche. En Bretagne, quel temple réputé n'est pas voisin d'une source sacrée ? L'un ne va pas sans l'autre.

Ces rites accomplis, ils poursuivent jusqu'à un petit village, situé à cinq cents mètres de là. En bordure du chemin, à l'endroit exact où le bœuf frappa du pied, ils s'arrêtent, étonnés, comme firent le bon abbé et ses moines : sur la pierre, un pied de bœuf est resté gravé, marque indélébile de l'intervention miraculeuse¹.

1. Le malheur du père pesa sur la destinée de ses fils naturels. Edouard fut décapité injustement par ordre de Pierre Landais, le fameux ministre de François II ; Guillaume émigra en Angleterre, s'engagea au service d'Edouard IV. On ne sait ce que devint Gilles. Cf. BOURDEAUX, 69, note 2.

IX

LA MORT DU DUC FRANÇOIS 1^{er}

Au mois de mai 1450, François assiège Avranches ; le capitaine anglais de cette place est un certain Lampet, homme brave mais qui, à bout de résistance et ne voyant arriver aucun secours, s'est résolu à capituler. Sa femme le lui reproche comme une lâcheté, revêt un costume d'homme et opère, à la tête de la garnison, plusieurs sorties. Ses efforts restent infructueux ; les Bretons s'obstinent, et l'assaut va être donné.

L'héroïne change alors de rôle ; elle se pare de ses plus beaux atours, se rend aussi désirable que possible et gagne le camp du duc breton. Nouvelle Judith, d'une beauté merveilleuse, elle n'a pas de peine à séduire le chef ennemi. Elle obtient pour son armée des conditions avantageuses de capitulation : les soldats sortiront de la ville, Lampet conservera ses biens. Ils se séparent sur cette promesse, mais la perfide, au cours d'un

repas pris dans l'intimité, a versé au duc un poison insidieux et mortel ¹.

Cette anecdote est rapportée par divers auteurs anciens ; toutefois, d'autres écrivains accusent les fatigues épuisantes de la campagne normande d'avoir achevé de ruiner un organisme déjà fort secoué par l'abus des plaisirs. De cette langueur, de cet épuisement, le duc porte les marques sur le visage. Son entourage s'inquiète et envoie demander des médecins à Paris.

C'est au cours du siège d'Avranches que, le 1^{er} mai, lui parvient la nouvelle de la mort de son frère. Il a aussitôt une vive altercation avec Richemont, le bon oncle Richemont qui tant aimait son neveu. Le connétable, indigné et douloureux, montre au duc sa responsabilité certaine. Courte discussion. Tous deux se taisent, afin d'éviter, note le chroniqueur Gruel, un plus grand scandale.

L'âme de François est bouleversée. De cette responsabilité quelle est l'étendue ? Sans doute, il n'a jamais donné l'ordre formel de tuer son frère. N'a-t-il pas déclaré, au contraire, à Méel : « Vous m'en répondrez, s'il se suicide. — Oui, mais il a laissé échapper des paroles dangereuses. Dans une heure de découragement, il s'est écrié devant les sicaires de Montauban : « Ah ! ce frère, je le voudrais bien en paradis ! » Et quel-

1. BLONDEL (Robert). *De recuperatione Normanie*, 205-208 ; Mathieu d'Escovchy, *Chronique*, I, 288.

qu'un, — il ignore le nom du meurtrier — prenant acte de ce désir et constatant l'abandon dans lequel se trouvait le prisonnier, se chargea de « l'envoyer en paradis ». Non, il ne se sent pas à l'abri de tout reproche.

Il ne peut se dire : « Je ne suis absolument pour rien dans le drame obscur qui s'est déroulé au fond de l'étroit cachot rempli d'eau où j'ai ordonné de jeter Gilles. Si Dieu me demandait : Caïn, qu'as-tu fait de ton frère ? j'aurais certainement le droit de répondre : Je ne suis pas Caïn, je n'ai pas tué. Cependant, n'ai-je pas un peu de son sang sur les mains ? »

Son armée n'a cessé d'être victorieuse. Ses rudes Bretons, les descendants de ceux chassés de la Grande-Bretagne vers l'Armorique par les invasions saxonnes des iv^e et v^e siècles, chassent à leur tour de Normandie les petits-fils des Saxons.

Hélas ! le duc triomphant est triste et malade. Remords et pitié tout à la fois. Il se hâte d'ordonner la fondation dans l'abbaye de Boquen d'une messe pour le repos de l'âme du défunt. Il prescrit de régler à l'abbé les frais qu'il a assumés pour les obsèques. Puis, il se dirige vers la forteresse de Tombelaine, roche sœur jumelle du Mont Saint-Michel. Le 13 mai, il s'en empare. Le 31, on le retrouve sur la route du retour ; il assiste dans l'abbaye du Mont-Saint-Michel à un service solennel, qu'il a commandé en mémoire de son frère.

Son âme est ravagée. Ses traits portent la marque de son délabrement moral. C'est alors, à cette heure de mélancolie extrême, que, d'après le bénédictin dom Lobineau, le Cordelier à qui Gilles a confié la mission de convoquer François au tribunal de Dieu, apparaît. Le duc chevauche à la tête de son armée par les grèves solitaires du Mont-Saint-Michel. Le Cordelier lui dit : « Monseigneur, arrêtez-vous ; je veux vous parler en particulier. » François s'écarte de sa troupe et le moine lui révèle l'objet de sa mission.

« Monseigneur, dit-il, j'ai ouï en confession Monseigneur Gilles, quelques jours avant son trépas. Il m'a chargé de vous annoncer qu'il en appelle à Dieu de la cruelle mort dont vous l'avez fait périr. Je vous assigne, au nom de ce bon trépassé, à comparaître devant Dieu le Créateur, pour réparer tel tort et telle injustice, dans un délai de cinquante jours. Priez Dieu qu'il ait pitié de vous. »

Ceci dit, le Cordelier s'éloigna dans la direction du Mont-Saint-Michel. François raconta aussitôt l'entretien à Arthur de Montauban qui voulut faire arrêter le moine. On le rechercha en vain ; il avait disparu.

« Il y a beaucoup dans l'Histoire d'exemples des funestes effets de ces sortes de citations », conclut dom Lobineau, qui aurait pu rappeler Jacques Molay, tout au moins, assignant, du haut de son bûcher, Clément V et Philippe le Bel

à comparaître au tribunal de Dieu avant un an¹.

Après une semaine passée au Mont-Saint-Michel, pénétré de terreur et rongé de chagrin, François, qui avait d'abord décidé de faire, au retour de cette campagne retentissante, une entrée solennelle en sa capitale, préféra prendre un repos nécessaire. « Sans s'arrêter plus d'une nuit chaque jour en son chemin, il tira jusqu'à Vannes, » où il arriva tout malade en son château de l'Hermine. Vers le 15 juin, pourtant, il rentra à Rennes, afin de présider son Conseil ; puis, il revint à Vannes.

Telle est l'histoire émouvante de la rencontre de François, duc de Bretagne, avec le Cordelier. On y a relevé des erreurs, et il est certain qu'elle ne peut être donnée comme parole d'Évangile ; mais ce que tous les auteurs de l'époque ont signalé, c'est l'aggravation du mal mystérieux dont se mourait François, à son retour de Normandie.

A peine à Vannes, il mande son frère Pierre ; il lui fait de suprêmes recommandations. Il lui dit : « Messire, je sais que je vais mourir ; vous allez me succéder, je vous recommande ma femme, mes filles, mes serviteurs dont plusieurs ont autrefois servi notre père. Vous êtes pour cela, mon frère, tenu envers eux plus qu'envers quiconque. Surtout, abandonnez votre humeur

1. DOM LOBINEAU, *Hist. de Bret.*, I, 644. Même récit dans ALAIN BOUCHART, *La Grande Chronique*, 202.

sombre qui vous porte à vous cacher ; les Bretons aiment voir leurs princes. L'affabilité est le plus sûr moyen de les gagner. »

Ayant terminé cet entretien, il rédigea un codicille à son testament. Ce codicille, qui règle la succession au trône de Bretagne, est un modèle de sagesse. François y déclare refuser à ses filles le droit de régner¹. Cela était conforme aux termes du traité de Guérande, de 1365, prescrivant que la succession ne pourrait échoir à une femme, tant qu'il y aurait un descendant mâle dans la lignée de Bretagne. La couronne devra appartenir à son frère Pierre, puis, à défaut d'héritier mâle, à son oncle Arthur, le connétable, puis à son cousin, François d'Etampes, à qui il offre sa fille aînée en mariage. Il ne va pas plus loin dans ses prescriptions ; le péril qu'il a voulu éviter, à savoir que la Bretagne, ayant une duchesse à sa tête, passe un jour, par voie de mariage, à une autre nation, sera, après François d'Etampes, François II, un fait accompli, avec Anne de Bretagne.

S'il est une chose étrange, quand on songe à la culpabilité, tout au moins indirecte, du duc dans la mort de son frère, c'est la sérénité impressionnante avec laquelle il établit ses dernières vo-

1. François eut deux femmes : Yolande d'Anjou, qui mourut de bonne heure, sans enfant, puis Isabeau d'Écosse, d'abord destinée à Gilles. Celle-ci lui donna deux filles, Marguerite et Marie.

lontés. De ce frère assassiné, il ne fut pas un instant question ; il agit comme si ce frère n'avait jamais existé dans sa vie et comme si lui-même n'avait à se reprocher aucune mauvaise action à son égard.

Après avoir dit adieu à sa femme, la bonne duchesse Isabeau d'Ecosse, il retourna à son appartement. Alors son confesseur entra pour le faire communier. Dès qu'il le vit, « portant son Sauveur, il s'agenouilla et fit oraison. » Puis il se leva. Ses serviteurs remplissaient la chambre ; il leur demanda pardon et leur dit : « Je meurs sans regrets, si ce n'est de ne vous avoir pas assez récompensés de vos services. » Il plia de nouveau les genoux, reçut l'Hostie et, se levant, supplia les assistants de prier pour lui qui fut leur prince et qui n'est plus rien maintenant ».

Tout cela est troublant. Sans doute, caractère inflexible, il mit son honneur ducal à ne rien manifester devant les foules accusatrices et devant la postérité, de ses torts et peut-être de ses regrets.

Ce qui tendrait à faire croire que cette sorte de confession publique n'était qu'une mise en scène, après la confession particulière, c'est qu'il n'y parla pas davantage des fautes d'un autre genre, car, bien que très pieux, disant chaque jour ses heures canoniales et chaque soir les vigiles des morts, communiant à chaque grande fête, il n'en était pas moins, à l'instar de ses frères, fort dis-

sipé et voluptueux¹. Il est possible, par contre, que l'aveu public de fautes lui paraissant aussi banales et qui étaient les fautes de tout le monde, ne méritaient pas une confession publique.

« Ainsi finit, d'après le chroniqueur Jean de Saint-Paul, dont la sympathie exagère visiblement, le bon duc François, le plus grand chevalier qui oncques ceignit l'espée », dans la nuit du 17 au 18 juillet 1450. Il avait comparu au tribunal de Dieu, non pas à la date soi-disant assignée par le Cordelier inconnu, mais trente-quatre jours plus tard : Gilles avait été assassiné le 24 avril.

Le chapitre général des Frères de Saint-François, son patron, conduisit sa dépouille à l'abbaye de Redon ; ils l'inhumèrent devant le grand autel de Saint-Sauveur. Là, il repose. « Que Dieu ait son âme ! » conclut Jean de Saint-Paul.

En dehors de Jean de Saint-Paul et du poète Jean Chartier, les chroniqueurs et les historiens anciens se sont montrés impitoyables pour sa mémoire. A lire dom Lobineau et Alain Bouchart, par exemple, il semble qu'il aurait nettement donné à Jean Hingant et à Olivier de Méel l'ordre d'assassiner son frère. Cette opinion fut celle de toute la Bretagne au lendemain du drame.

L'armée, emportée par un souffle d'indigna-

1. Comme son père et comme ses frères, il avait au moins un bâtard. Au registre des fouages de Savenay, figure la mention que le dit bâtard fait exempter sa mère de cette imposition. Le dernier duc, François II, en aura au moins trois.

tion, faillit se soulever contre celui qui la commandait. Sans la présence de Richemont, elle l'aurait fait, sans doute. Quant à la population civile, elle se répandit en murmures : « Est-il possible, disait-elle, qu'on ait attenté à la vie de Monseigneur Gilles sans un ordre ou le consentement du duc ? » Toute la commisération, toutes les excuses allèrent à Gilles.

Cette faveur posthume est le digne pendant, d'ailleurs, de celle dont il ne cessa de profiter, au cours de son existence de frivolités, de passions, de fautes et aussi de malheurs.

Que ce soit la protection indéfectible de Richemont, la carence des États de Bretagne refusant de le juger, le dévouement si poétique de la vieille mendicante, celui du bon Rosnyvinen offrant sa fortune pour le sauver, la pitié a toujours fleuri sur le sol qu'il foulait.

Gilles apparaît comme étant un de ces êtres exceptionnels destinés à devenir rapidement des personnages de légende. Après sa mort, il fut, contrairement à son frère François, le bénéficiaire d'une complète, d'une injuste, pourrait-on dire, miséricorde. L'Histoire — œuvre des hommes — est souvent ainsi, impitoyable pour certains, trop clément pour d'autres.

Le courant de sympathie qui prit naissance en ses heures les plus douloureuses circule à travers les récits de son existence désordonnée. Il entraîne les narrateurs, il les fait dévier ; ils ne peu-

vent plus, en leur course rapide, s'accrocher à la vérité. Dom Taillandier, dans son *Histoire de Bretagne*, déplore cette mort prématurée qui enleva le jeune prince « aux espérances des Bretons. Sa franchise, son courage et mille autres belles qualités l'avaient rendu cher à ce peuple. *Trop fier pour être un sujet*, il se fit des ennemis qui le perdirent dans l'esprit du duc et le duc le livra à ses favoris qui le détestaient¹. »

A vrai dire, ces bénédictins bretons du xvii^e siècle, avocats si éloquents de Gilles, se sentaient bien plus Bretons que Français. Leur héros apparaissait à leurs yeux comme une victime dans la lutte historique engagée par la Bretagne contre la France, pour demeurer indépendante. De là, leur condescendance et leur partialité. Ils avaient entre les mains assez de documents pour se convaincre, bien que les plus probants aient été produits depuis. « Gilles, un traître ? disent-ils ; impossible. S'il avait voulu nuire à sa patrie, rien ne lui était plus facile que d'introduire des Anglais dans ses places fortes et de se soustraire aux poursuites de son frère, en passant en Normandie, où il aurait été reçu à bras ouverts. La parfaite sécurité dans laquelle il vivait au Guildo, lorsqu'il fut arrêté, prouve son innocence. » Et ils complètent ainsi leur pensée : « Gilles est un martyr ; François un meurtrier. »

1. DOM TAILLANDIER, *Hist. de Bret.*, II, 34. Théorie identique dans ALAIN BOUCHART.

Au siècle dernier un mauvais roman, *le Fratricide ou Gilles de Bretagne*, par le vicomte Valsh, publié à un grand nombre d'exemplaires, prodigué aux distributions de prix des collèges de l'Ouest, maintint et propagea cette thèse déformante. Aujourd'hui, malgré des travaux plus scientifiques, elle obtient encore crédit. Gilles a été assassiné par le duc François son frère ! c'est une chose entendue, définitive ; la tradition le veut, on s'incline.

La critique historique ne peut souscrire à ce jugement par trop succinct ; elle est bien obligée de voir dans le duc François 1^{er} un prince éminent. Au cours d'un règne de huit années, il accomplit de grandes choses. Poussé, il est vrai, par la tempête qui soufflait d'Angleterre, il entraîna son peuple vers l'amitié française. Il pacifia son duché en éteignant la vieille querelle avec les Penthièvre, particulièrement envenimée depuis l'attentat contre son père, Jean V, en 1420. Jean de Blois-Penthièvre, sire de Laigle, renonça à tous ses droits sur le duché.

Il se montra courageux aussi ; contrairement à l'exemple de son père, plus habile à manier l'arme de la diplomatie que le glaive, il ne craignit pas de ceindre l'épée et de la sortir du fourreau. Il balaya les troupes anglaises de Normandie.

Le chroniqueur Jean de Saint-Paul le qualifie ainsi : « Ce fut l'un des plus beaux hommes de

son duché et le plus humble et honnête prince qui fût jamais. Il honora et aima les dames sur toutes choses et danses et joutes et ouïr chanter, et tout ce que noble cœur de prince doit aimer. »

Noble cœur ? Non. Il fut avant tout un politique, un politique ferme et avisé. Il subit ce durcissement quasi professionnel de la sensibilité, que produit la politique chez les souverains imbus trop exclusivement de leur rôle d'homme d'Etat. Il considéra uniquement l'intérêt du pays dont il dirigeait les destinées ; il n'admit pas les résistances. Dans Gilles, il vit un traître, — et un rival, — il oublia que ce traître, ce rival, avait eu le même père, la même mère que lui et qu'il était son frère.

A cause de cela, malgré les grands services rendus à la Bretagne, sa patrie, une ombre plane sur son souvenir. La postérité, généralement miséricordieuse, parce qu'elle voit de plus loin, dans une perspective atténuante, les événements passés, préfère juger les hommes selon les qualités de leur cœur que d'après celles de leur cerveau. C'est pourquoi elle ne s'est pas montrée tendre pour ce duc courageux, intelligent, mais au caractère si froidement inexorable.

X

L'ASSASSIN DE GILLES DEVIENT ARCHEVÊQUE

L'opinion publique regarda la mort de François comme un châtement de Dieu. Pierre II, qui succéda au duc défunt, son frère, comprit, sous la pression de cette opinion fiévreuse, qu'il devait essayer d'atteindre les coupables et de laver la mémoire de son prédécesseur, sous peine de voir son trône secoué par la tempête.

François, malade, n'avait pas osé, aux derniers jours de sa vie, tenter de se libérer de l'accusation d'assassinat, soit qu'il craignît d'être éclaboussé par ce sang qu'il aurait pu tout au moins empêcher de verser, soit que, conscient de son innocence, il ne voulût pas exposer à un scandale retentissant son entourage immédiat.

Le 13 août 1450, Pierre donna l'ordre d'arrêter Jean Hingant, Olivier de Méel, Raoul de Breilrond et les autres compagnons de la bande sinistre. Plusieurs avaient déjà pris la fuite, no-

tamment Hingant ; des perquisitions opérées à son manoir du Hac ne permirent pas de retrouver sa trace. Sa fille en mourut d'émotion. Le duc promit mille écus et cent livres de rente à qui livrerait le fugitif. Il fit arrêter la fiancée de son fils sans succès. Méel eut moins de chance. Jean de Montauban ne se sentait pas l'âme tranquille ! Afin de détourner la justice, il attira Méel dans un guet-apens ; il lui offrit asile à Marcoussis-lès-Monthéry, chez sa sœur, madame de Granville. Puis il avertit le duc. Mais Marcoussis est en France et le duc hésitait. — Qu'importe, protesta Richemont, il faut agir. Si nous nous adressons au roi, qui sait ce qui se produira ? Sans doute, circonvenu par ceux qui armèrent les bras des assassins, refusera-t-il de nous livrer Méel ?

Le duc charge deux de ses officiers d'aller, à la tête d'un certain nombre d'archers, arrêter le coupable. Dans les derniers jours du mois de novembre, ils se rendent à Marcoussis et s'emparent de Méel. Fureur de Charles VII qui trouve provocante, de la part d'un vassal, une pareille incursion sur son territoire ; il adresse une protestation énergique à Pierre II, au moyen d'une ambassade spéciale.

Les ambassadeurs invoquent l'Évangile : *Ibi te invenero, ibi te judicabo*. Où je te trouverai, je te jugerai. — Parfaitement, répondent les conseillers du duc, cette parole signifie : « Où je te trouverai commettant le délit, je te jugerai. »

Ils ajoutent : « D'ailleurs, il s'agit d'un Breton ; c'est au duc de le juger. Si le roi pense autrement, c'est qu'il soutient les assassins. » Discussions interminables où l'on appelle à l'aide, de part et d'autre, les lois, les traditions, les traités, l'honneur national.

Finalement, on convient d'accepter un expédient qui donnera une satisfaction d'amour-propre aux deux partis : Méel serait ramené à Marcoussis, les officiers du roi s'en empareraient et le reconduiraient en Bretagne. Ce qui fut fait.

Le 24 mai 1451, les États de Bretagne se réunissent au château de l'Hermine, à Vannes. On confie à la Commission judiciaire de cette assemblée le soin de juger Méel, tandis que les criminels vulgaires sont livrés à la Sénéchaussée.

De la confrontation de Méel avec ses complices, Raoul de Breilrond, Robert Roussel, Maletouche, Jehan de la Chaize et Oreille Pelue, de leur interrogatoire, de leurs aveux a été tiré ce que nous savons de plus clair sur le drame de la Hardouinaie. Les Bénédictins l'ont publié.

Mais, dira-t-on, et le principal coupable, Arthur de Montauban ?

L'acte du 13 août ne parle ni de Rajart, le maître d'hôtel qui remit à Méel le poison italien, ni des Montauban. Pierre craignit-il, en accusant du meurtre de son frère un maréchal de Bretagne, oncle propre de sa femme, et surtout le frère de ce maréchal, d'atteindre l'État ? Les

gouvernements ont toujours tendance à reculer devant un acte judiciaire susceptible d'ébranler leur pouvoir.

Le procès le déborda ; bientôt il se sentit incapable de faire la part du feu. Rajart fut écroué ainsi que Pierre Salmon et Gaspersn, deux autres individus louches de l'entourage de Montauban. Hingant restait introuvable ; Arthur avait disparu.

Le tribunal dut prononcer un arrêt incomplet ; les accusés — des complices évidemment — furent condamnés « à avoir les testes tranchées sur un échafaud publiquement et puis après les quatre membres atachez à potences sur les grans chemins des villes notables de Bretagne et le corps penduz au gibet. » L'exécution d'Olivier de Méel s'accomplit à Vannes, place du Grand-Marché, ainsi que celle de Rajart et d'Oreille Pelue ; celle de Breilrond eut lieu à Nantes ; celle de Salmon, à Rennes. On ne sait rien pour les autres ; mais une dizaine de cadavres déchiquetés se balancèrent aux potences bretonnes, proies mirifiques pour les vols de corbeaux.

L'exécution accomplie, Pierre éprouvera des doutes sur la culpabilité de Salmon ; il ordonnera par testament de restituer à ses héritiers les biens confisqués ; il laissera également une rente de cent livres destinées à la fondation d'une messe hebdomadaire pour le repos de son âme.

Derrière les sicaires exécuteurs du crime, on

entrevoyait dans l'ombre divers hauts personnages : non seulement Arthur de Montauban, mais aussi son frère, le maréchal Jean de Montauban, et puis le beau-frère de celui-ci, Richard d'Espinay. Jean, qui avait assisté à l'entrevue nocturne de la vigne des Jacobins, à Rennes, au cours de laquelle Arthur avait arraché à Méal la promesse de laisser les assassins entrer à La Haridouinaie, Jean de Montauban parvint, pourtant, à démontrer qu'on l'accusait à tort. « C'est vrai, dit-il, je fus d'abord hostile au prince Gilles, mais je revins vite à de meilleurs sentiments à son égard. La preuve : j'ai averti le duc qu'on voulait faire un mauvais sort à son frère. »

Les d'Espinay paraissent surtout avoir été coupables d'une condescendante sympathie envers les projets matrimoniaux d'Arthur, non d'avoir trempé dans le meurtre de Gilles. Richard est écroûé. Son frère, l'évêque Jacques d'Espinay, aura beaucoup de peine à se faire introniser sur le siège épiscopal de Rennes auquel le pape l'a nommé.

Quant à l'homme qui conçut le crime, le prépara, le fit exécuter, il s'est enfui.

Son aventure sera bien l'une des plus extraordinaires que l'on puisse imaginer. Aucune ne nous dépeint mieux ce Moyen-Age complexe, si difficile à déchiffrer, encore plus au point de vue des sentiments que des écritures. D'étape en étape, il a gagné les environs de la capitale ; il

a atteint Marcoussis. Le voici chez madame de Granville, asile peu sûr. Tremblant, angoissé, frémissant, il heurte à la porte du couvent des Célestins.

L'ordre des Célestins avait été fondé vers 1254 par le bénédictin Pietro Angelerier qui, devenu pape sous le nom de Célestin V, donna sa démission, parce qu'il se jugeait indigne d'une telle charge. Voyant une lâcheté où il n'y avait qu'une excessive modestie, Dante mettra ce pape démissionnaire — le seul pape démissionnaire qu'il y eut — dans son enfer, bien qu'il avait été canonisé.

Les Célestins, incorporés aux Bénédictins par Urbain IV, se livraient aux mêmes exercices de religion, aux mêmes labeurs agricoles, aux mêmes travaux intellectuels qu'eux. La maison de Marcoussis possédait également à Paris un monastère important, celui-là même où reposaient les cendres du duc d'Orléans, la victime de Jean-Sans-Peur.

Montauban se présente en persécuté, en fugitif ; il est couvert non seulement par les lois de l'hospitalité, mais par les privilèges inviolables de l'Eglise. Si criminel qu'il soit, les moines ne veulent voir en lui qu'un malheureux, qu'un grand pécheur contrit.

Repentir sincère ou feint, ils ouvrent leur cloître et leur cœur. Bientôt même, convaincus que le remords l'emporte sur les sentiments infé-

rieurs, la peur et la ruse, ils le laissent revêtir la bure des frères convers, disant : « Dieu se sert de toutes les voies pour conduire une âme à la vocation religieuse. »

Le corps et l'esprit transformés, le tout méconnaissable, Arthur de Montauban peut espérer vivre en paix, au sein de cet asile généreux, le reste de ses jours. Il se trompe : la justice a flairé sa trace ; la justice est sur ses pas.

Un soir, pendant l'office des vêpres, — la chapelle retentissait du chant des religieux — la cloche du monastère se fait soudain entendre. Les sergents du guet heurtent violemment la porte. Ils se présentent au nom du roi, agissant à l'instigation du duc de Bretagne. Ils réclament le criminel. Le prieur ordonne à frère Arthur de gagner les combles de la chapelle ; il dit aux visiteurs : « Cherchez. » La fouille commence. Les hommes de la police parcourent cloîtres, cellules, caves, celliers, chapelle, passent à côté de la cachette. La retraite demeure impénétrable.

Le guet se retire, mais sa conviction demeure. Soupçonneux, l'œil et l'oreille en éveil, il rôde sans cesse autour du couvent. Montauban se résout à partir, ne voulant point attirer sur ceux qui l'ont si largement accueilli la vindicte royale. Il prend le bâton pèlerin et s'en va sur les grand'-routes. Vie dure, vie de privations, de fatigue, d'expiation. Il mendie aux portes, couche en des asiles incertains et, quand il rencontre une mai-

son de son ordre, il fait halte. Puis il repart, supposant, peut-être avec raison, que la justice est à ses trousses, sans doute aussi conquis par le goût de cette existence vagabonde.

A Mantes, il croit trouver un refuge plus sûr. Il y demeure deux ans, caché dans l'enclos des Célestins. De là, il gagne Notre-Dame-du-Val, aux portes de Rouen ; il visite Saint-Pierre-de-Chartres, près de Pierrefonds, et beaucoup d'autres monastères.

La France semble trop étroite à ses pas voyageurs ; il franchit les Alpes, il erre à travers l'Italie. L'Italie parcourue, il revient en France. Il accomplit ensuite un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Galicie et reprend finalement le chemin de Paris. Il trouve au couvent des Célestins le même accueil affectueux reçu naguère au monastère de Marcoussis.

Quatre ans ont passé depuis le crime dont le remords obsède sa pensée. Lui il ne l'a pas oublié ; mais il suppose que la mémoire du duc sera moins fidèle. Il n'a pas tort. Il existait alors en Bretagne une femme bonne, juste, d'esprit supérieur, Françoise d'Amboise. Fille de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, elle avait épousé, à quinze ans, Pierre de Bretagne. Elle vécut à ses côtés comme une sœur, pratiquant les exercices de la plus fervente piété. Quand, à la mort de François, son mari monta sur le trône ducal, elle conserva ses habitudes simples. Après le dé-

cès de Pierre, elle fondera le monastère des Trois-Maries, à Vannes, où elle prendra l'habit et dont elle deviendra prieure. Tant de vertus lui vaudront d'être élevée au rang des bienheureuses.

Françoise d'Amboise se trouvait être la nièce d'Arthur de Montauban ; elle fut vivement frappée par le cas de son oncle, elle y vit le doigt divin conduisant dans le chemin du salut un grand criminel. Elle plaida sa cause auprès du duc, son époux : « Ce pécheur, lui fit-elle remarquer, qui tant de fois reçut l'absolution du prêtre, représentant de Dieu, doit nécessairement bénéficier de celle des autres hommes. »

Pierre prescrit de cesser les poursuites. Comme Arthur de Montauban, frère convers de l'ordre des Célestins de Marcoussis, n'a prononcé aucun vœu, qu'il est seulement novice, que nulle ancre ne le retient à ce port tranquille où se sont, un jour, arrêtés ses pas orageux, il lui est permis de partir, de regagner la Bretagne, de reprendre l'existence libre d'autrefois ou simplement d'aller enfouir sa vie dans l'un de ses domaines ; il demeure. Suscitée par le remords, la vocation est venue ; elle le possède. Il veut vivre dans cette retraite claustrale, expiant, se mortifiant, priant pour le repos éternel du jeune prince qu'il a lâchement assassiné.

En remerciement de cette quiétude de l'âme, de cette douceur que lui font goûter les moines célestins, il ne cesse de les combler de cadeaux.

Il fait édifier des greniers au-dessus du couvent, il paie la construction du clocher de la chapelle, il offre la table de marbre et les colonnes de cuivre du maître-autel ; il enrichit la bibliothèque par de merveilleux manuscrits : un *Bréviaire* enluminé et le *Commentaire de l'Apocalypse*, par le cardinal Hugo, aujourd'hui à la bibliothèque de l'Arsenal.

Là ne s'arrêtent pas ses générosités ; mort au monde, il rédige son testament :

« Arthur de Montauban, à présent novice en l'Eglise et monastère des Célestins de Paris, fils de feu noble et puissant seigneur Guillaume, en son vivant seigneur de Montauban, et de madame Bonne des Vicomtes de Milan, jadis sa femme, ... considérant que les choses mondaines sont transitoires et périlleuses et que brefs sont les jours de toute humaine créature, désirant vivre et finir les miens en religion dans le couvent des religieux célestins qui m'ont si bénévolement reçu comme leur frère, désirant être avec eux religieux de bonne vie, afin de quérir, moyennant la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la gloire éternelle du Paradis », leur lègue mes biens¹.

Pourquoi garderait-il quelques biens ? Il vient d'accomplir le dernier acte qui lui restait à faire : il a transformé ses serments de novice en vœux éternels.

1. Dom MORICE, *Preuves*, II, 1687.

Malgré l'épaisseur des murailles claustrales, le bruit d'une aventure aussi étrange a filtré au dehors. L'amour violent de sa jeunesse, le retentissement de son crime, l'excellence de son repentir lui créent une auréole. Les étudiants bretons qui séjournent dans la capitale le viennent visiter, écoutent son enseignement, ses conseils : « Jeunes gens qui m'entendez... »

Les années suivent leur pente. Sur le trône de France, Charles VII a été remplacé par Louis XI. Existe-t-il une affinité de caractère entre ce roi tortueux, machiavélique, insoucieux des moyens et le grand seigneur breton, demi-Italien par sa mère, autrefois capable de tout pour atteindre ses buts ? Ou plutôt Louis XI, toujours à la recherche de pieux personnages, susceptibles d'être ses intermédiaires auprès du Ciel, jeta-t-il son dévolu sur le criminel à cause de son grand repentir ?

Le fait est qu'il l'adopte et l'appelle son ami. Perpétuellement en quête de lieux saints, pour la rédemption de ses péchés passés, présents ou futurs, il se rend, un jour de 1462, en pèlerinage à Saint-Sauveur-de-Redon. L'endroit lui plaît ; il se dit que son cher Montauban serait bien placé à la tête de l'abbaye. Il en contraint l'abbé Yves le Sénéchal, à se démettre. S' imagine-t-il que la cendre est épaisse qui, en Bretagne, recouvre le forfait de la Hardouinaie ?

Le pape, mal informé du passé de ce pieux moine, consacre le scandale. C'en est trop. A me-

sure que le drame s'éloigne, le souvenir du jeune prince immolé grandit : il irradie comme celui d'un martyr. Les barons bretons n'ont rien oublié, et ils savent maintenant qui fut le principal coupable. Ils veulent bien lui pardonner, non le voir aux honneurs. Ils s'indignent, ils protestent. Devant cette levée de boucliers le duc — c'est alors François II, successeur de Pierre — s'incline. Il interdit au nouvel abbé de prendre possession de son abbaye.

Louis XI n'est point homme à abandonner une idée à laquelle il tient ; il a la tête aussi dure que les Bretons. Si ceux-ci refusent de recevoir comme abbé un assassin, en d'autres provinces on n'aura pas les mêmes raisons de se montrer récalcitrant, ou plutôt l'ignorance de son crime le fera librement accepter. Au cours de l'année 1463, il le nomme archevêque de Bordeaux.

Élévation extraordinaire que le moine ne dut pas chercher. Sous la mitre, obligé aux offices publics, aux messes solennelles, il ne se sent pas heureux ; il regrette le froc, la cellule modeste, la solitude propice aux méditations douloureuses.

Dans le cloître, au moins, il pouvait vivre en tête-à-tête avec son passé ; il l'abominait, ce passé ; il le réprouvait. Archevêque, il ne s'appartient plus. La nostalgie le prend de la vie recluse. Il quitte Bordeaux ; il revient finir ses jours au milieu de ces bons moines célestins de Paris qui l'avaient accueilli fugitif, traqué, menacé.

Retourna-t-il de temps à autre à son siège épiscopal ou bien abandonna-t-il d'une façon complète à un grand vicaire le soin d'administrer en son absence le diocèse ? On ne le saurait dire, car la correspondance et la comptabilité des archevêques de Bordeaux a disparu, pour le xv^e siècle. Mais il ne fut remplacé qu'après sa mort, laquelle arriva au monastère des Célestins, en mars 1478. Là fut son tombeau.

Sa mémoire y resta vénérée. On perdit le souvenir du drame dont il avait été le principal auteur ; on attribua sa retraite à une autre cause que la vraie. Un moine qui, au xvi^e siècle, écrit l'histoire du couvent des Célestins de Paris affirme : « Parce qu'il avait tenu le parti de Louis, duc d'Orléans, son oncle, on le pourchassa. » Et il ajoute : « Il vécut là « inconnu aux hommes, mais connu et chéri de Dieu qui voulut, par sa divine Providence, humilier et éprouver son fidèle serviteur, afin de l'exalter et le récompenser ensuite en cette vie et en l'autre, car ses mérites et son innocence mis au jour, il fut retiré de sa solitude et élu archevêque de Bordeaux¹. »

Pieuse imagination : son innocence ne fut jamais prouvée. On ne lui reprochait pas d'avoir suivi le duc d'Orléans, mais d'avoir supprimé Gilles de Bretagne.

1. LOUYS BEURNIER, *Histoire du Monastère des Pères Célestins de Paris*, 1634.

Lorsque le protecteur fidèle de la victime, l'oncle plein de condescendance pour son jeune fou de neveu, Richemont, devint, sous le nom d'Arthur III, duc de Bretagne, Pierre II étant mort sans enfant, il essaya de percer le mystère qui cachait encore à ses yeux certains côtés du drame de La Hardouinaie. De larges pans du voile avaient été déchirés, mais le voile demeurait. Derrière, trouverait-on un autre personnage, encore plus haut, le duc François I^{er}, le roi de France lui-même, Charles VII ? Richemont ne s'expliquait pas pourquoi il avait échoué à chacune de ses tentatives pour faire mettre Gilles en liberté. Quelle force avait donc retenu la porte des prisons ?

Les années ont passé ; il estime que le silence couvrant le crime serait plus dangereux maintenant pour la dynastie bretonne que le plus retentissant des scandales. Il veut avoir le cœur net des causes vraies de la mort de ce neveu tendrement aimé. Il veut connaître l'action probable de la France dans le drame.

Il sait qu'Hingant s'est caché à Tours ; il le fait venir et lui déclare : « Vous avez bien fait de ne pas tomber entre mes mains, votre tête eût séché sur un mur. » Il l'interroge, mais Hingant ne révèle rien que ce qui a été dit au cours du précédent procès.

Des fonctionnaires marquants sont mis sous les verrous : le grand-maître d'hôtel Henri de

Villeblanche, le contrôleur général Olivier de Coëtlogon et d'autres parmi les plus grands dignitaires de Bretagne. Richemont croit qu'ils ont indisposé le roi contre Gilles, qu'ils ont joué dans la coulisse un rôle ténébreux. Un nouveau procès se déroule ; il n'apprend rien de plus.

L'Histoire en reste là. Elle acquitte Charles VII; elle reproche au duc François I^{er} d'avoir, espérant sauvegarder ainsi les intérêts bretons, fermé les yeux et clos les oreilles aux plaintes de la victime. Elle met à son pilori le maréchal de Bretagne Jean de Montauban, complice tacite ; elle accuse surtout son frère Arthur, véritable auteur du forfait. La raison politique prépara l'atmosphère, déblaya le terrain ; une vengeance banale accomplit l'attentat.

Les bourreaux furent exécutés, mais le principal meurtrier ne fut pas condamné ; il se condamna lui-même et « par un trait de la patience céleste », dit l'historien breton d'Argentré, mourut prince de l'Eglise.

XI

LA VEUVE DE GILLES DE BRETAGNE

Dans ce drame historique, d'autres personnages que Gilles et que Montauban jouèrent un rôle important : Henri VI, sa femme Marguerite d'Anjou et Françoise de Dinan. Aucun n'eut une existence banale et il n'est pas sans intérêt de dire ce qu'ils devinrent. En outre, cette étude de l'une des époques les plus critiques de notre histoire bretonne et de notre histoire nationale ne semblerait pas achevée, si l'on ne rappelait succinctement comment la Bretagne sortit de la tourmente.

Tout d'abord, un fait étrange : la ressemblance de la mort du roi Henri VI avec celle de son ami Gilles. Deux fins vraiment tragiques. Celui qui fut le camarade d'enfance du prince breton, qui le soutint si ardemment et qui parfois aussi parut le sacrifier aux intérêts de son

pays aura été comme lui un monarque extrêmement malheureux.

Il avait assisté à la ruine de la puissance anglaise au delà de la Manche ; après la Normandie, il avait perdu la Guyenne ; il lui restait seulement Calais. La maison de Lancastre fut rendue responsable de ces désastres. Les souffrances populaires tournèrent en révolution ; les amis les plus fidèles abandonnèrent leur souverain. Richard Warwick, « le faiseur de rois », comme on l'a appelé, fils de ce Warwick chez qui il avait été élevé en compagnie du petit prince breton, se tourna contre lui et se déclara pour la maison d'York, pour Richard ; Richard mort, pour Édouard IV. Début de la sanglante guerre des *Deux Roses*, si sanglante même que chacune de ses batailles coûta plus de sang à l'Angleterre que toute la guerre de Cent Ans.

Henri fut réduit à courir les provinces, essayant de trouver des partisans. Lui, pacifique jusqu'à la pusillanimité, lui à qui la vue d'une blessure ouverte faisait peur, il vit tellement d'horreurs — presque tout son entourage avait péri assassiné — que son cerveau — il était le petit-fils de Charles VI — vacilla. Bientôt, le 4 mai, Marguerite d'Anjou, qui, avec un admirable courage et une cruauté sans nom, soutenait la cause de son mari demi dément et celle de son fils, fut prise avec ce dernier. Édouard IV, demanda au prince de Galles « Qui t'a rendu

si osé d'entrer dans mes États, bannière au vent ? — Je défends la couronne de mon père et mon héritage », répondit fièrement le petit prince. A ces mots, Édouard le frappa de son gantelet de fer, et ses deux frères, les ducs de Gloucester et de Clarence, celui-là qui mourut dans un tonneau de Malvoisie, le percèrent de leur épée.

Ces faits atroces ne touchaient plus que superficiellement le malheureux Henri VI. Sa femme, son fils représentaient pour lui à peine des noms. Enfermé dans cette tour de Londres, témoin de tant de meurtres, il n'était plus qu'un corps sans âme. La maison d'York trouva quand même gênant ce monarque deux fois prisonnier, muré qu'il était dans du granit et enclos dans ses ténèbres mentales. Un matin, on annonça sa mort.

Comme pour Gilles de Bretagne, des voix dirent : « Il a péri de chagrin et de mélancolie », mais, en Angleterre et à l'étranger, on accusa Richard de Gloucester de l'avoir supprimé.

Augmentant encore les points de ressemblance avec la victime de La Hardouinaie, un revirement se fit, à son sujet, après son décès. Cette grande pitié chrétienne que l'on trouve partout à cette époque, pardonnant et priant autour du bûcher de Gilles de Raiz, gémissant sur la mort de Gilles de Bretagne, se manifesta de la même façon après la mort du monarque incapable, mais

généreux. On considéra les vertus de ce doux, de ce timide, de ce lettré qui avait fondé le collège d'Eton et posé la première pierre du King's College à Cambridge; on plaignit sa mort cruelle et on cria au martyr. « On a fait périr un saint », assurait-on, et la rumeur publique prétendit même que des miracles s'accomplissaient sur son tombeau : les aveugles voyaient, les paralytiques marchaient, les malades guérissaient. Henri VIII demanda officiellement à Rome sa canonisation. On éleva une chapelle à Westminster pour recevoir ses reliques.

Ainsi, vingt ans après la mort de Gilles, les deux amis se retrouvaient dans l'éternité, également béatifiés par la mémoire indulgente des hommes, à cause de leur fin si triste. On ne se préoccupa pas de savoir comment ils vécurent (surtout pour Gilles, car Henri possédait d'autres titres), mais comment ils moururent.

Ajoutons que cette opinion, si favorable envers Henri VI, ne le fut nullement envers Marguerite d'Anjou, sa femme. Elle avait contre elle son origine française et beaucoup plus encore son tempérament sanguinaire. Le mot pardon lui était inconnu. Ne l'avait-on pas vue planter sur les murs d'York les têtes de Richard d'York et du comte de Salisbury ?

Lorsque son fils fut massacré sous ses yeux, lorsqu'elle fut elle-même jetée dans un sombre cachot, la pensée de ses sujets ne s'émut point,

et quand, délivrée au prix d'une rançon élevée, elle s'embarqua pour le continent, les regrets n'accompagnèrent pas la nef qui l'emportait. C'est dans le silence et l'oubli, sur la terre natale devenue une terre d'exil, qu'elle s'éteindra. Infiniment mieux douée sous le rapport de l'intelligence et de l'énergie que son mari, il lui manqua la bonté pour vivre dans la mémoire miséricordieuse des hommes. Les hommes ne l'ont point mise dans le paradis, aux côtés d'Henri et de Gilles.

Ils n'ont pas mis davantage Françoise de Dinan ; tout au moins, ils ne l'y ont pas placée sur un trône aussi élevé. Non point que, pareille à Marguerite d'Anjou, elle fût cruelle, mais parce que son union forcée avec Gilles n'avait été qu'un événement dans l'existence de cette femme trois fois mariée.

Les archers chargés de s'emparer de Gilles l'avaient trouvée au Guildo et amenée à Rennes. Le duc la confia à son épouse Isabelle d'Écosse. Celle-ci pria le président de la Chambre des Comptes, Jean Lespervier, de veiller sur sa jeune nièce et de prendre soin de ses bijoux.

Il ne semble pas que Françoise fit quoi que ce soit pour délivrer son mari des prisons où il fut enfermé. Au temps de sa liberté, Gilles s'était montré amical envers elle ; divers cadeaux donnés à « sa petite femme » en sont la preuve ; mais il l'avait négligée pour des amours plus

immédiatement... utilisables, et cela autant qu'il le put.

Il n'est pas bon de trop pleurer les morts, assure un proverbe breton, dont le sens paraît assez obscur. Peut-être signifie-t-il simplement que les trépassés sont bien où ils sont et que eux et nous ne gagnerions rien à leur retour. Gilles mort, Françoise ne le pleura pas longtemps, si même elle le pleura.

Une légende circulait, poétisant la fin de Gilles. Elle circulait sous la forme d'une complainte que l'on attribuait à Gilles lui-même mais dont l'auteur pourrait bien être le poète Jean Meschinot¹. Elle disait l'ennui du jeune prince dans sa prison, son désespoir de languir, loin de la bien-aimée, désespoir dont il mourait :

Ma seule amour que j'amoye tant,
Pour vous je meurs ceste journée.

Françoise ne pouvait se tromper sur l'inexistence de ces sentiments ; elle n'en chercha pas moins noblement et fermement à venger la mort de celui qui l'avait enlevée par intérêt et dissipa sa fortune avec d'autres femmes. Elle saura engager dans cette voie le duc Pierre II.

On a prétendu qu'elle aurait éprouvé un faible pour le bel Arthur de Montauban qui, Gilles

1. BOURDEAUT, *Gilles de Bretagne*, 130.

prisonnier, lui faisait la cour. Pur enfantillage de sa part, sans doute. Maintenant, Montauban n'est plus à ses yeux qu'un vil meurtrier : elle le bannit de ses pensées ; elle demande son arrestation.

Elle comprend que, riche et enviée, elle doit se recréer une situation, appuyer son bras sur celui d'un autre époux. Les partis ne manquent pas. Elle est résolue à agir, cette fois, selon son cœur. Elle n'a pas oublié le jeune seigneur que, dès le berceau, on lui avait fiancé, le sire du Gâvre, fils du comte Guy de Laval.

Françoise a treize ans. Elle est belle, d'une beauté qui fera l'admiration de ses contemporains. On la dit en même temps avisée et femme de tête. Les malheurs l'ont mûrie, ont martelé sa volonté et développé encore une intelligence précoce. Elle fait le serment sur les autels et rend ce serment public par un document solennel parvenu jusqu'à nous d'épouser François de Gâvre. Elle explique tout d'abord le drame de sa vie : « Moi, Françoise de Dinan, dame de Châteaubriant et de Montafilant, certifie à tous ceux qui liront ou entendront ces lettres que, mineure et en bas âge, je fus autrefois promise par mon père et par ma mère au comte et à la comtesse Guy de Laval pour leur fils aîné. Malheureusement, peu après, le seigneur mon père mourut et je demeurai sous la garde de madame ma mère.

« C'est alors que je fus prise par monseigneur Gilles. Il me voulait en mariage et toujours me détint jusqu'à ce qu'il fut lui-même fait prisonnier au château du Guildo. Il est allé de vie à trépas sans que le mariage ait été consommé à cause de mon bas âge. Maintenant, je suis suffisamment âgée pour disposer de moi-même et accorder mon union. En conséquence, je fais vœu à Dieu et à Notre-Dame, je jure sur les Saintes Évangiles de Dieu d'épouser le sire de Gâvre. Jamais, tant qu'il vivra, je n'aurai d'autre mari que lui¹. »

Hélas ! les vœux d'une petite créature de treize ans, si vaillante fût-elle, apparaissent bien peu de chose, au sein des tumultes d'appétits et d'intérêts déchainés : Françoise n'épousera pas François de Laval. Le duc craint que l'union sur une seule tête du comté de Laval, des baronnies de Vitré, de Montfort et de Châteaubriant, tous domaines échelonnés aux frontières bretonnes, devienne un jour une menace pour le duché. Il s'oppose au mariage.

Une grande langueur emplît l'âme déjà si torturée de Françoise. Vers qui se tourner ? Quel projet adopter ? Alors son entourage et peut-être le duc font cette suggestion bizarre : « Puisque vous ne pouvez convoler avec François, prenez son père. » De guerre lasse et cer-

1. DOM MORICE, *Preuves*, II, 1523.

taine que le duc ne fléchira pas, la veuve de Gilles de Bretagne accepte ; elle épouse Guy de Laval, père du sire de Gâvre, son fiancé.

Il était veuf d'Isabeau de Bretagne, sœur de Gilles et l'auteur de neuf enfants dont cinq plus âgés que Françoise. A vrai dire, il ne semble point trop caduc. Grand seigneur, hautain et brillant, il garde quelque chose du beau cavalier qu'il a été, quand il escortait Jeanne la Lorraine aux jours de la reconquête française.

Cette pénible contrainte fut suivie d'une autre ; mais Françoise avait tant et tant subi d'avaries qu'elle l'accepta sans trop protester. On sait combien les ducs de Bretagne étaient généralement âpres au gain et avides de terres (mais qui ne l'était pas à cette époque ?) Pierre II établit comme conditions au mariage que Françoise renoncât à tout douaire ; bien mieux, il exigea qu'elle lui abandonnât la baronnie de Châteaubriant, sa propriété personnelle. Pour comble, Françoise dut écrire une lettre remerciant Pierre II de sa bonté. Le duc dépassait la mesure.

Le mariage eut lieu à Vitré, au mois de février 1451. Comme pour marquer davantage encore s'il est possible l'impression de tristesse qui devait se dégager d'une telle alliance, le jour même où le couple dépareillé faisait son entrée dans Laval, un autre couple nuptial y pénétrait éga-

lement : André de Laval-Lohéac et Marie de Raiz, fille de Gilles de Raiz. Deux souvenirs tragiques se rencontraient à la même heure et au même lieu. Trente-cinq ans après, le 2 septembre 1486, Guy de Laval s'éteignit très âgé.

Françoise fut-elle heureuse au cours de cette longue période de sa vie ? On l'ignore. Il est possible que la veuve de Gilles de Bretagne ne trouva acceptable ce second mariage imposé que par comparaison avec le premier, si malchanceux.

Bientôt une occasion inespérée va se présenter pour elle de réparer les errements du sort et de connaître une existence moins effacée, plus digne de ses hautes qualités.

François II, successeur de Pierre II, entré dans les coalitions seigneuriales contre l'impérialisme centralisateur de Louis XI, avait persévéré dans la lutte même après la mort du monarque, en s'associant à cette guerre baptisée de *Guerre Folle* par les contemporains. Guerre contre un enfant ; mais derrière cet enfant, il y avait Anne de Beaujeu, « la moins folle femme de France, car pour sage, il n'en connaissait point ». Les armées françaises envahirent la Bretagne. Les troupes bretonnes, renforcées de maigres contingents anglais, furent écrasées à Saint-Aubin-du-Cormier, François dut signer l'humiliant traité du Verger par lequel, double clause pénible, il s'engageait à remettre aux vengeances

royales les Français venus combattre à ses côtés, et à ne pas marier sa fille Anne sans le consentement du roi.

Cette dernière obligation était particulièrement grosse de conséquences, puisque François II n'avait pas de fils et que la loi salique n'existait pas en Bretagne. A qui sa fille porterait-elle la Bretagne, dot magnifique ? François I^{er} mourant avait essayé, on s'en souvient, par un codicille à son testament, d'écarter une semblable éventualité. Il n'avait pu prévoir aussi loin après lui.

François II pensa qu'en désignant lui-même l'époux destiné à l'héritière du duché, en ne le choisissant ni en France, ni en Angleterre, il obvierait aux conséquences fâcheuses possibles du mariage de sa fille. Il la promit, elle avait dix ans, à Maximilien d'Autriche.

Or, voici que le traité du Verger arrêta l'exécution de cette promesse et compromettait sérieusement le plan de sauvegarde établi. Il fallait limiter le désastre, il fallait armer l'enfant sur qui reposait la liberté du duché armoricain ; il fallait l'entourer de personnes autorisées, énergiques et sages, qui veilleraient sur elle jusqu'à sa majorité et sauraient l'empêcher de contracter un mariage imprudent.

Vieilli par ces tracasseries et aussi l'abus des plaisirs, le duc rédigea dans ce sens son testament. Il décida que la jeune princesse Anne, ainsi que sa sœur Isabelle, recevraient pour tuteur un sol-

dat éprouvé, « homme subtil et ruzé » au dire d'Argentré, le maréchal de Rieux, et pour gouvernante une femme clairvoyante et volontaire, la veuve de Gilles de Bretagne, Françoise de Dinan, veuve aussi du comte de Laval. Quelque temps après avoir ainsi réglé l'avenir, il mourut.

Quelle joie pour Françoise, femme deux fois sacrifiée et deux fois veuve ! En apprenant cette élévation, elle entrevit une suffisante compensation à ses malheurs passés. Elle était bien décidée à en tirer tout le parti possible. De nouvelles déceptions l'attendaient.

A son avènement, la jeune duchesse a douze ans. C'est une enfant, mais cette enfant que la légende a popularisée sous le nom de *Duchesse en sabots*, affirme déjà des qualités de résolution, de sagesse et d'énergie supérieures à son âge et à son sexe. Elle va heurter sa volonté à celle de la gouvernante intelligente et obstinée qu'on lui a donnée. Lutte immédiate, ardente et brève ; ce n'est pas la plus âgée des deux femmes qui remportera la victoire.

Françoise de Dinan a formé un projet : si ce projet réussit, elle demeurera tout le reste de sa vie assise sur les marches du trône, bénéficiant d'une influence extraordinaire. Elle a pour demi-frère Alain d'Albret, sa mère Catherine de Rohan ayant épousé en secondes noces le Gascon Jean d'Albret et Alain étant né de cette union. Alain est gouverneur du château

de Nantes. Il est veuf et à la tête de sept enfants légitimes, sans compter les bâtards. Son extérieur est dur, rébarbatif ; la voix sonne rauque, le regard farouche effraie.

Françoise songe à marier les douze ans de sa pupille aux quarante ans bien sonnés de ce soudard gascon. Elle qui a tant souffert de deux mariages forcés, elle prétend imposer le même supplice à l'enfant dont elle a la garde. Elle connaît bien mal Anne de Bretagne. La jeune souveraine se cabre devant ce projet extravagant. Alain d'Albret l'épouvante. Elle déclare : « Je me rendrais plutôt religieuse que d'épouser d'Albret. »

Mais du même coup, elle a senti l'égoïsme des intrigues qui se nouent autour d'elle. Elle ne veut plus de gouvernante ; elle ne veut plus de tuteur ; elle entend devenir immédiatement maîtresse de ses actes. Elle s'adresse aux États de Bretagne, elle leur demande de venir à son aide.

Le complot se retourne contre la femme trop habile qui l'a ourdi. Les États cassent les articles du testament de François II imposant à la jeune duchesse une double autorité au-dessus d'elle. Les vaincus s'en tirent tant bien que mal avec des dédommagements d'argent : le maréchal de Rieux reçoit une indemnité de cent mille écus d'or et une provision de douze mille livres. Françoise de Dinan met dans son escarcelle cent mille écus ; Alain d'Albret autant.

Une autre compensation est réservée à ce dernier. Il possède un fils. De même qu'on avait obligé Françoise de Dinan à épouser le père de son fiancé, on accorde au fils d'Alain d'Albret, non pas la main de cette libre et difficile duchesse qu'est Anne de Bretagne, mais celle de sa sœur cadette, Isabelle. La politique féodale était coutumière de ces unions déconcertantes, véritables défis au bon sens et à l'amour : le fils ne convient pas, on épouse le père, ou inversement.

Il était dit que la veuve de celui qui avait voulu livrer la Bretagne à la suzeraineté anglaise ne pourrait, en associant par ambition personnelle, son demi-frère à la souveraine du duché, retarder le jour fatal où celui-ci rentrerait dans l'unité française pour jamais. On sait comment l'événement se produisit ; on sait comment Anne de Bretagne, après un mariage par procuration avec Maximilien d'Autriche, roi des Romains, futur empereur d'Allemagne, après une autre demande faite par un seigneur breton Jean de Rohan, se décida subitement à épouser le roi Charles VIII, dont les armées, pourtant, foulaient ses États. La Bretagne est déclarée *unie* à la France.

Françoise de Dinan ne pouvait plus espérer conserver sur l'épouse du roi de France le reste d'influence qu'elle possédait sur la petite duchesse bretonne ; elle comprit que cette fois

l'échec de ses desseins était décisif. Celle dont l'enlèvement fut la vraie cause du drame de La Hardouinaie, la gouvernante impérieuse d'Anne de Bretagne, celle qui fut si bien de ce temps où les femmes — Marguerite d'Anjou, Françoise d'Amboise, Anne de Beaujeu, Anne de Bretagne... — secoururent si souvent l'incapacité et la faiblesse des hommes, venait de rencontrer de nouveau, barrant la route à ses désirs impétueux, une inflexible et indéchiffrable destinée.

Mais elle n'était pas de celles qui désespèrent. Françoise de Dinan, déjà malheureuse par deux mariages, n'en ressentait pas moins une incompréhensible nostalgie de la vie conjugale. A soixante ans, elle contracta un mariage secret avec un gentilhomme picard, Jean de Proisy, chambellan de Charles VIII. Elle vivra cinq ans encore et mourra à Châteaubriant, le 13 janvier 1500. Son corps sera ramené à Nantes et enseveli dans l'église calme des Dominicains¹.

Il est possible que là seulement l'enfant enlevée de force par Gilles de Bretagne et pourtant laissée vierge, la jeune fille mariée, contrainte, au père de son fiancé, la gouvernante autoritaire d'Anne de Bretagne, trouva réellement la paix et le bonheur.

1. Cf. Marquis DE BELLEVUE, *La baronnie de la Hunaudaie*, 52. Françoise laissa un fils, François de Laval, qui mourut à Amboise, en 1503. Sa femme, Françoise de Rieux, lui survécut vingt-neuf ans. Tous deux furent inhumés à la Trinité de Châteaubriant.

D'autres conclusions se dégagent de ce récit des derniers temps de l'indépendance bretonne. Pressé par l'envie, exaspéré par l'ambition, une ambition savamment cultivée à Londres, Gilles brûla les étapes. Plus patient, plus mesuré et suivant les droits chemins, il aurait atteint le but rêvé : être duc de Bretagne. Les événements travaillaient en sa faveur, car son frère Pierre II mourut sans enfant, après un an de règne. Gilles aurait coiffé la couronne ducale à vingt-cinq ans. Se hâtant par de mauvais et dangereux sentiers, il courut aux abîmes, alors qu'il croyait conquérir les sommets.

Si l'on élève le sujet, si l'on se place au point de vue français, la révolte de Gilles apparaît comme ayant eu les plus précieux effets. Non seulement elle suscita l'alliance franco-bretonne d'où résulta la libération du territoire, mais encore elle hâta de combien d'années, de combien de siècles peut-être ? l'union de la Bretagne à la France.

Supposons Gilles resté dans le devoir et succédant à Pierre II, son frère ; il est permis de penser qu'il aurait redonné à la dynastie bretonne une postérité nombreuse qui se serait perpétuée dans le temps. Donc, son cousin François II n'aurait pas été appelé au trône¹ ; la fille de François II, Anne de Bretagne, serait

1. Après la mort de Richemont, devenu duc sous le nom d'Arthur II.

demeurée dans l'ombre, princesse sans histoire ; les événements auraient été retardés dans leur cours.

On a le droit de se demander, il est vrai, si l'hérédité terrible qui pesa sur Henri VI ne se serait pas également appesantie un jour sur ce prince Gilles, que nous avons vu si nerveux, si exalté et d'un jugement si faux. Mais les lois de l'hérédité sont déroutantes et on ne peut rien préjuger. Charles VI eut douze enfants dont huit pendant sa période de folie, de 1392 à 1422. Jeanne de France, mère de Gilles, naquit un an auparavant, en 1391. Catherine, mère d'Henri VI vint au monde en 1401, dans les temps où le pauvre « fol de roi » n'était déjà plus qu'une épave. Mais Charles VII, né en 1403, vit également le jour en cette sombre période ; or, ni lui ni sa descendance ne paraîtront porter la tare originelle. Encore une fois, dans ce domaine inconsistant et mystérieux de l'hérédité, il est bien difficile de s'aventurer.

Quoiqu'il en soit, si l'historien peut, comme les moines de Boquen, se pencher avec une sympathie douloureuse sur le cadavre de l'infortunée victime de La Hardouinaie, il a le droit aussi de se réjouir de ce que ce drame — qui faillit faire de la Bretagne une province anglaise — aiguilla, au contraire, les événements dans le sens national.

La France doit beaucoup à Gilles de Bretagne

révolté. Elle lui doit plus l'ayant haïe, ayant servi les intérêts anglais par sympathie et ambition personnelle, que s'il était demeuré neutre comme son père Jean V, ou même s'il avait combattu pour la cause française, comme son oncle Richemont.

La haine de Gilles fut une haine féconde.

SOURCES

Les archives publiques ne contiennent à peu près rien concernant l'aventure tragique de Gilles de Bretagne.

Celles de la Loire-Inférieure possèdent un certain nombre de documents intéressant le personnage lui-même ou son entourage. Entre autres : B 130, lettres de Gilles commandant de décharger le chambellan Alain Labbé de sommes qu'il a avancées pour l'achat de salpêtre et la confection d'un bénitier et de dix gobelets d'argent qu'il lui a donnés; — E 52, Bulle en faveur de Jacques d'Épinay, évêque de Saint-Malo, transféré à Rennes, accusé d'avoir dissuadé le pape d'envoyer un légat au sujet du différend qui amena la mort de Gilles de Bretagne; E 180, Accord au sujet de la terre de Châteaubriant cédée par Pierre II à Guy IV et à Françoise de Dinan. — Divers articles, tels que E 84, fondations pieuses du duc François I^{er}; E 122, rapports de François I^{er} avec l'Angleterre, seront mis à profit. On trouvera dans E 12 le codicille au testament de François I^{er} réglant la succession au trône.

A la Bibliothèque Nationale, le manuscrit français 44542, f^{os} 49-42, contient quelques chiffres se rapportant aux frais de la première ambassade de Gilles en Angleterre. — La collection Moreau, volume 706, et la collection Bréquigny, volume 42, ont conservé le fameux

mémoire de Gilles au roi d'Angleterre par lequel il s'engage à le servir dans la guerre comme dans la paix. Publié par M. Pocquet du Haut-Jussé, dans le *Bulletin des Bibliophiles Bretons*, 1883.

Les archives anglaises seraient peut-être plus riches, bien que nous y ayons cherché vainement des documents susceptibles d'éclairer les arrières-pensées du Cabinet Britannique sur la Bretagne.

Le manuscrit 22 H VI contient plusieurs pièces importantes concernant Gilles de Bretagne : f° 131, *Mémoire* de ce que le duc de Bretagne a fait savoir à Mgr Gilles son frère, « au sujet de la mission dont il le charge en Angleterre; — f° 133, réponse négative d'Henri VI à Gilles, concernant le comté de Richemont. — Dans le manuscrit Julius B VI se trouvent : f° 122, l'autorisation de Gilles de retourner en Bretagne (30 juin 1434); f° 124, la mention de la pension anglaise qui lui est accordée et des cadeaux offerts aux ambassadeurs; f° 140, la réponse au sujet des demandes du duc de Bretagne.

Les sources essentielles sont des sources imprimées. Elles ont été recueillies par les Bénédictins bretons : dom Morice, dom Taillandier, dom Lobineau dans leur *Histoire de Bretagne*. La plupart de ces sources sont aujourd'hui perdues. Elles suffiraient à la rigueur pour écrire la vie de Gilles de Bretagne, à condition de ne pas se laisser entraîner dans le sillage de ces indulgents historiens.

D'autres anciens auteurs. Le Baud, dans son *Histoire de Bretagne*; Alain Bouchart, dans sa *Chronique*; d'Argentré, dans son *Histoire de Bretagne*; Gruel, dans sa *Chronique de Richemont*, ont conté sa triste aventure; tous ont affirmé avec plus ou moins de sincérité que Gilles n'avait pas trahi, qu'il était une victime.

La *Chronique* de Monstrelet, celle de Mathieu d'Escouchy, celle d'Olivier de la Marche; les *Actes de Jean V*, publiés par René Blanchard, donnent quelques utiles renseignements.

Sur le duc François I^{er}, il faut consulter la *Chronique* louangeuse de Jean de Saint-Paul.

Sur Françoise de Dinan, on lira avec profit : Tempier, *le Lieu de naissance et le premier mariage de Françoise de*

Dinan, dans le *Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*; — du Bois de la Villerabel, *Françoise de Dinan, son histoire et sa légende*, dans le *Bulletin de l'Association bretonne*. XI, 83; — Chapron, *Histoire de Châteaubriant*; abbé Durville, *La découverte du tombeau de Françoise de Dinan*, *Espérance du Peuple et Nouvelliste de Nantes*, 3-26 mars 1904.

Sur Richemont, consulter, non seulement la *Chronique* de Gruel, mais l'ouvrage que lui consacra Cosneau.

Sur les Montauban, voir dans le *Bulletin de la Société d'Ille-et-Vilaine*, 1898, les articles du C^{te} de Bellevue et de La Borderie.

Sur Henri VI, voir son Histoire par Mabel E. Christie, Londres, 1922, et *Dictionary National Biography*.

Sur Le Guildo, on aura recours à l'ouvrage si documenté de M. le chanoine Tréguy. — Le D^r Cabanès, dans *Légendes et curiosités de l'Histoire*, reproduit le château; mais il en attribue la possession à Gilles de Raiz. Confusion classique des deux personnages.

Au sujet de la maison de Vannes qui présente sur sa façade deux têtes grotesques appelées *Vannes et sa femme* et que l'on assure avoir appartenu à Gilles de Bretagne, cf. l'article de M. de la Martinière dans le *Fureteur breton*, mai-juin-juillet 1921.

Trois auteurs modernes ont surtout avant nous, en dehors de Levot dans sa *Biographie bretonne*, traité le sujet de Gilles de Bretagne : Walsh, dont l'ouvrage est un pur roman; La Borderie, dans son quatrième volume de l'*Histoire de Bretagne* et l'abbé A. Bourdeaut, dans un article du *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 1920; malgré la sévérité manifestée à l'égard de Gilles, les circonstances atténuantes accordées à son frère François, cet article est certainement ce qui a été écrit de plus sûr et de plus fouillé sur la question; nous nous y sommes souvent reporté.

L'ouvrage du vicomte Walsh a donné naissance à une littérature non imprimée, le plus souvent pièces de théâtre, écrites dans un but d'édification, à l'usage des collèges de l'Ouest. L'une de ces compositions a été mise en musique : paroles et musique étaient d'égal valeur.

Ajoutons enfin qu'il existe une complainte sur l'air de celle de Fualdès, célébrant les infortunes et la mort malheureuse de Gilles de Bretagne. Elle commence par ces quatre vers qui suffiront au lecteur :

Au Guildo, riant domaine,
Aujourd'hui nid de hiboux,
Vivait avec son époux
La célèbre châtelaine.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	VII
I. — Un ambassadeur de huit ans, un roi de douze ans	1
II. — Les liens anglais	18
III. — La Bretagne inquiète	34
IV. — Le Guildo	50
V. — L'arrestation	68
VI. — Gilles, cause de la reprise de la guerre de Cent Ans	92
VII. — Les prisons de Gilles de Bretagne	104
VIII. — Le drame de la Hardouinaie	126
IX. — La mort du duc François I ^{er}	146
X. — L'assassin de Gilles devient archevêque	158
XI. — La veuve de Gilles de Bretagne	173
SOURCES	191

E. GREVIN — IMPRIMERIE DE LAGNY — 1928.

